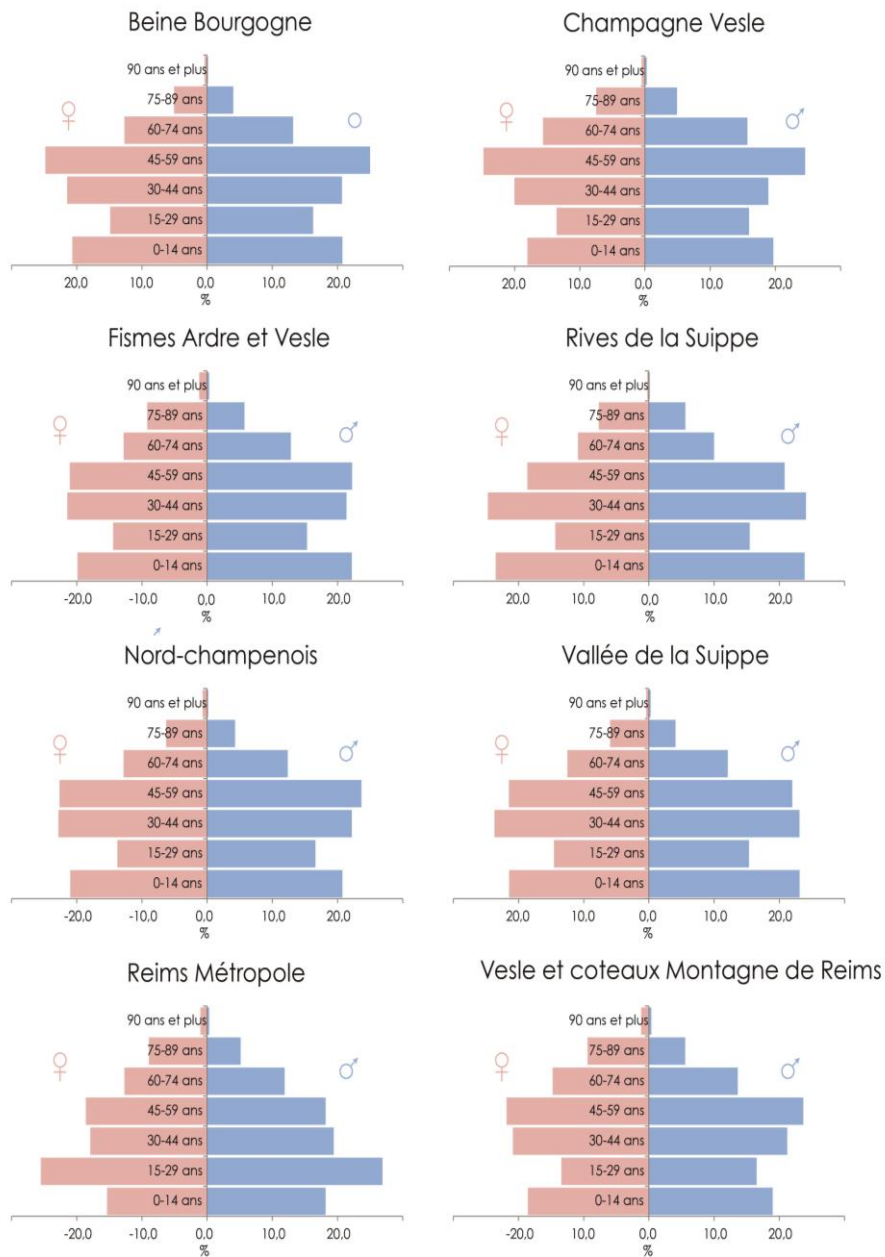


MODES DE VIE ET PERSPECTIVES SOCIODEMOGRAPHIQUES

DEMOGRAPHIE : UNE VITALITE EN PERTE DE VITESSE

Un allongement de l'espérance de vie



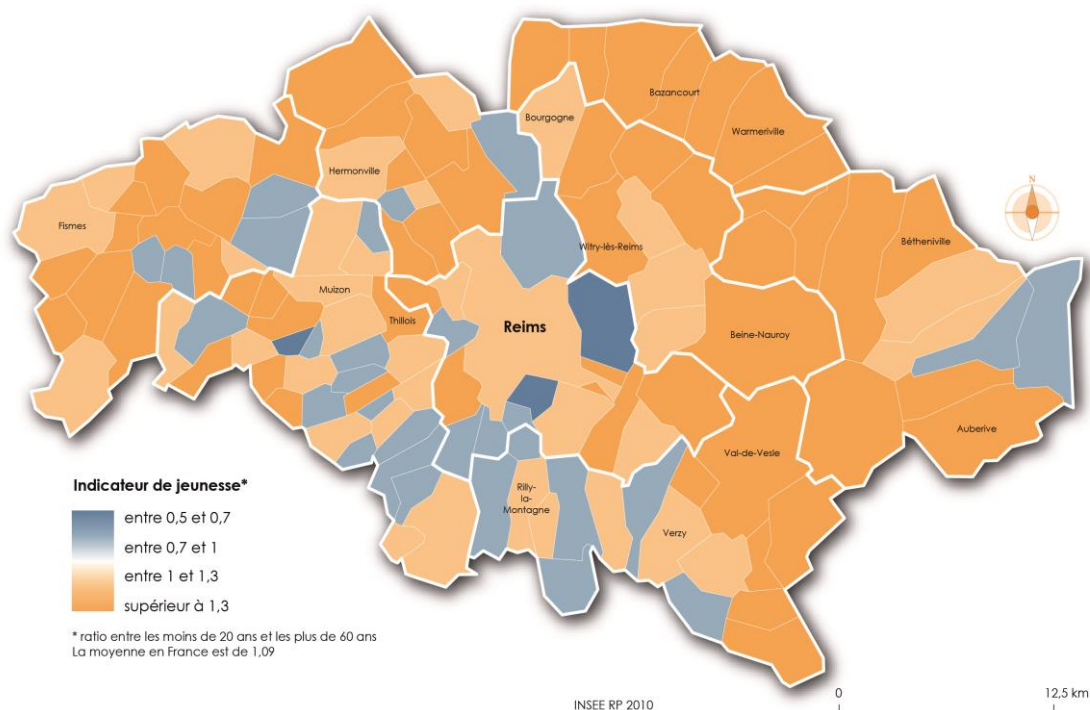
Le SCoT de la région de Reims présente deux profils de pyramides des âges que l'on pourrait qualifier d'urbain et de rural :

- le profil urbain concentre d'avantage de populations jeunes (15-30 ans)
- que dans le milieu rural, où celui-ci est particulièrement marqué par la présence d'une part importante de très jeunes et d'âges intermédiaires placés sur une dynamique vieillissante (particulièrement pour la première couronne).

D'une manière générale, ces deux profils présentent une base resserrée pour le jeune-âge, traduisant un ralentissement des naissances depuis le milieu des années 1970. Les autres catégories respectent également l'histoire démographique française, avec la présence marquée de la génération du « baby-boom », aujourd'hui âgée de 40 à 70 ans et celle du quatrième âge, moins présente du fait du ralentissement des naissances lié aux conflits de la première moitié du XX^e siècle et présentant un déséquilibre de présence entre les hommes et les femmes ; ces dernières disposant d'une espérance de vie plus grande.

Un indicateur positif de jeunesse

SCoT2R : Indicateur de jeunesse en 2010

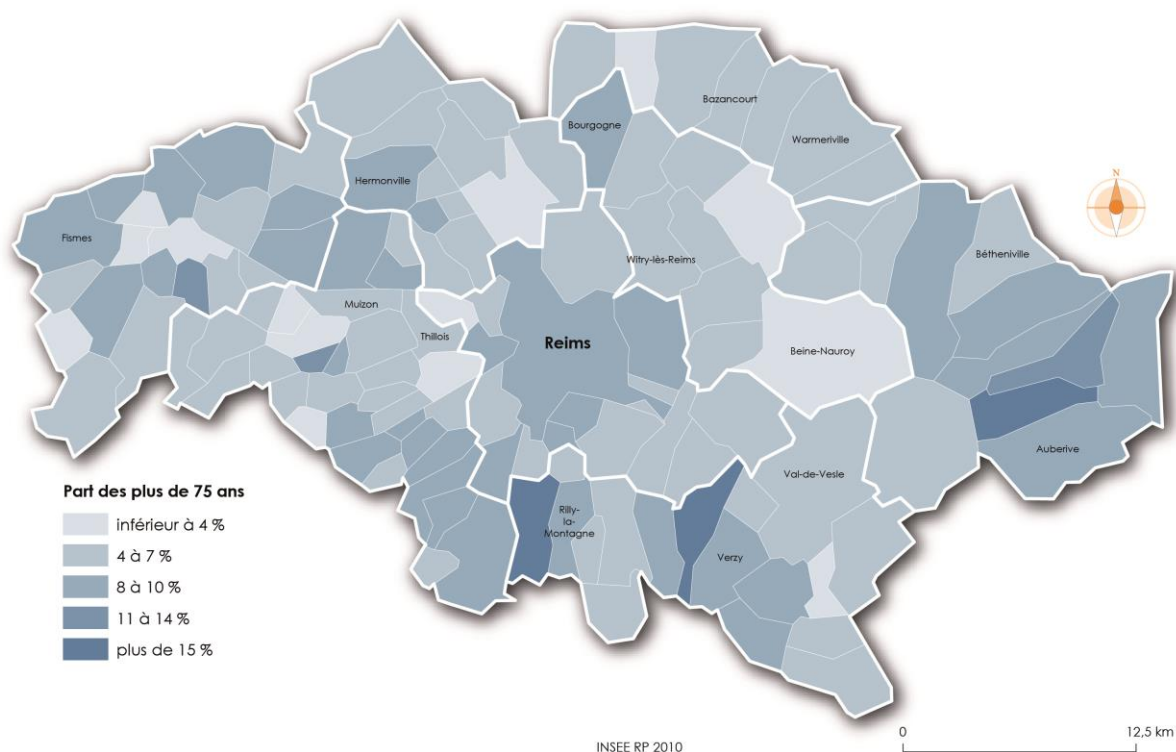


Globalement, le SCoT de Reims présente un indice de jeunesse supérieur à 1, qui indique une prédominance des populations de moins de 20 ans sur celles de plus de 60 ans. C'est le cas des

secteurs du Fismois, de l'arc nord du SCoT et de la vallée de la Suippe. Malgré tout, certaines communes, affiche des scores inférieurs à 1, témoignant la présence d'une population vieillissante (Champagne-Vesle, front Nord de la Montagne de Reims). L'agglomération est plus hétérogène, Reims ayant la particularité d'avoir à la fois une part importante de population jeune et sénior

Une tendance lourde au vieillissement

SCoT2R : les plus de 75 ans en 2010



Le SCoT, comme de nombreux territoires, connaît un vieillissement de sa population. Certains secteurs sont davantage marqués. Naturellement prédisposé par des capacités d'accueil adaptés et conséquents¹, c'est l'agglomération qui accueille le plus d'individus de plus de 75 ans. D'autres communes comme Villers-Allerand, Verzennay, Hermonville affichent également un taux important du fait de la présence d'EHPAD².

¹ La ville est plus adaptée à accueillir les seniors par une plus grande diversité de logements adaptés (taille, prix, secteur), sa couverture en transport en commun, l'offre en services, notamment santé et aide à la personne, les capacités d'accueil des structures pour personnes âgées dépendantes, etc.

² Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

Une monoparentalité en hausse constante

		1999	2010	évolution
Pays rémois	Nombre de ménages	22 333	26 061	↑ 16,69%
	<i>Ménages constitués d'un seul homme</i>	1 552	2 045	↑ 31,74%
	<i>Ménages constitués d'une seule femme</i>	2 430	3 140	↑ 29,22%
	<i>Couples sans enfant</i>	6 277	8 448	↑ 34,59%
	<i>Couples avec enfant(s)</i>	10 622	10 409	↓ -2,00%
	<i>Familles monoparentales dont le chef de famille est un homme</i>	281	390	↑ 38,62%
	<i>Familles monoparentales dont le chef de famille est une femme</i>	970	1 250	↑ 28,85%
Reims Métropole	Nombre de ménages	96 208	103 106	↑ 7,17%
	<i>Ménages constitués d'un seul homme</i>	14 314	18 360	↑ 28,26%
	<i>Ménages constitués d'une seule femme</i>	22 130	26 111	↑ 17,99%
	<i>Couples sans enfant</i>	21 782	23 758	↑ 9,07%
	<i>Couples avec enfant(s)</i>	27 371	22 196	↓ -18,91%
	<i>Familles monoparentales dont le chef de famille est un homme</i>	1 012	1 435	↑ 41,77%
	<i>Familles monoparentales dont le chef de famille est une femme</i>	7 364	8 205	↑ 11,42%
SCoT	Nombre de ménages	118 541	129 167	↑ 8,96%
	<i>Ménages constitués d'un seul homme</i>	15 866	20 404	↑ 28,60%
	<i>Ménages constitués d'une seule femme</i>	24 560	29 251	↑ 19,10%
	<i>Couples sans enfant</i>	28 059	32 206	↑ 14,78%
	<i>Couples avec enfant(s)</i>	37 993	32 605	↓ -14,18%
	<i>Familles monoparentales dont le chef de famille est un homme</i>	1 293	1 824	↑ 41,09%
	<i>Familles monoparentales dont le chef de famille est une femme</i>	8 334	9 455	↑ 13,45%

source : INSEE RP 2010

Entre 1999 et 2010, le nombre de ménages est en constante augmentation (+9 %). Il concerne tous les types de ménages à l'exception des couples avec enfants. Si celui-ci se stabilise dans le pays rémois, il est en forte diminution dans l'agglomération rémoise (-19 %). A noter également la part des familles monoparentales, majoritairement présentes sur Reims métropole³, est en forte augmentation sur le pays rémois. Les ménages de petites tailles privilégient davantage le milieu urbain que le rural, même si leur progression est moins soutenue entre 1999 et 2010 (+9 %).

³ Les familles monoparentales sont majoritairement plus présentes en milieu urbain du fait d'une offre en logement plus adaptée en matière de surface et de prix. Apparaît depuis quelques années, une augmentation de ces familles en milieu rural. Bien que des efforts de diversification en offre de logements et services soient mis en place pour répondre aux besoins de ce type de familles, c'est davantage par choix que celles-ci, quand elles le peuvent, tentent de conserver les mêmes modes de vies qu'elles avaient auparavant en couple.

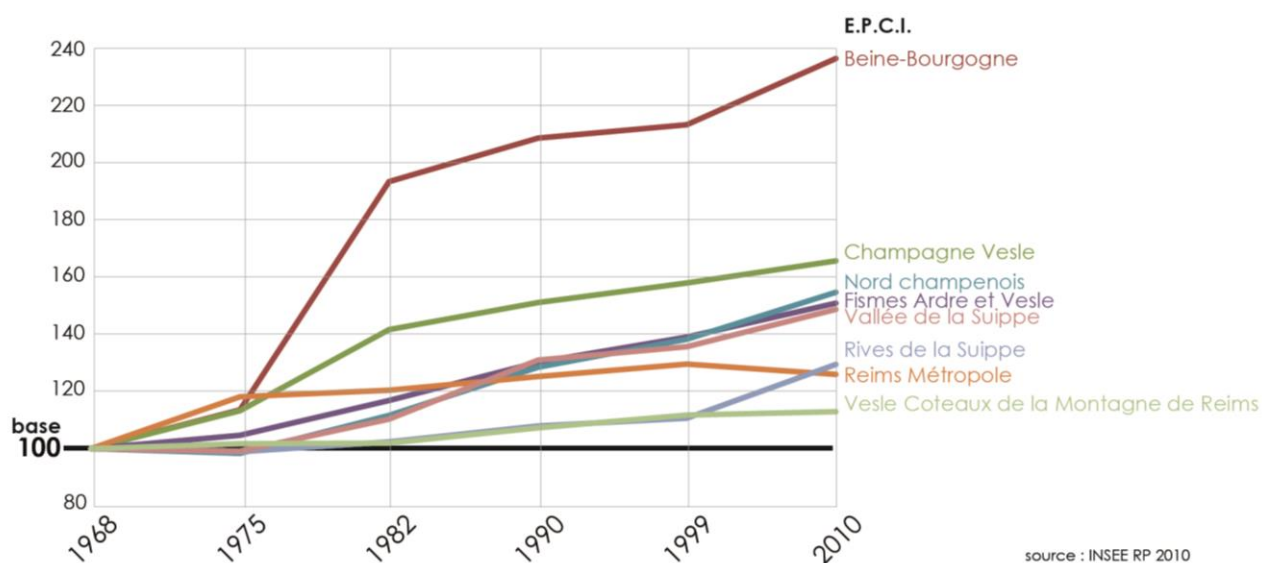
Quatre décennie de croissance marquée par la périurbanisation

Population du SCoT de Reims



Le SCoT de la région de Reims compte 284 853 habitants en 2010. Trois quart de sa population est concentrée sur l'agglomération de Reims (16 communes), dont 83 % pour la seule ville de Reims. La population du SCoT a progressé de 31 % en quarante ans (+67 000 habitants). Certains secteurs connaissent des évolutions positives très fortes selon les périodes. C'est le cas des franges Nord-Est et Nord-Ouest du SCoT, où, ponctuellement le nombre d'habitants double. La croissance de la population de l'arc sud du SCoT est quant à elle plus modérée. Il est à noter enfin que depuis 1999, l'agglomération de Reims perd des habitants, au profit de sa proche périphérie.

Evolution de la population du SCoT2R par EPCI



Le phénomène de périurbanisation enclenché dès 1975

Jusque dans les années 1970, la croissance de la population sur l'agglomération rémoise est relativement soutenue. On voit apparaître, un développement exponentiel des bourgs-centre et des communes de première couronne dès 1975, qui s'étend par la suite aux communes de la deuxième et la troisième couronne. Aujourd'hui, l'agglomération de Reims et sa proche périphérie connaissent un ralentissement démographique qui profite à son territoire périurbain y compris, au-delà de ses frontières.

Solde naturel et solde apparent des entrées et sorties entre 1999 et 2010

EPCI	Solde naturel entre 1999 et 2010	Solde apparent des entrées et sorties entre 1999 et 2010	Variation de la population entre 1999 et 2010
Beine-Bourgogne	+ 653	+ 314	+ 967
Champagne Vesle	+ 563	+ 28	+ 591
Fismes et Ardres et Vesle	+ 309	+ 678	+ 987
Nord Champenois	+ 446	+ 454	+ 900
Reims Métropole	+ 13 492	- 19 613	- 6 121
Rives de la Suipe	+ 344	+ 445	+ 789
Vallée de la Suipe	+ 558	+ 151	+ 709
Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims	+ 182	- 63	+ 119
TOTAL Pays rémois	+ 2 873	+ 2 070	+ 4 943
TOTAL SCoT	+ 16 547	- 17 606	- 1059

source : INSEE RP 2010

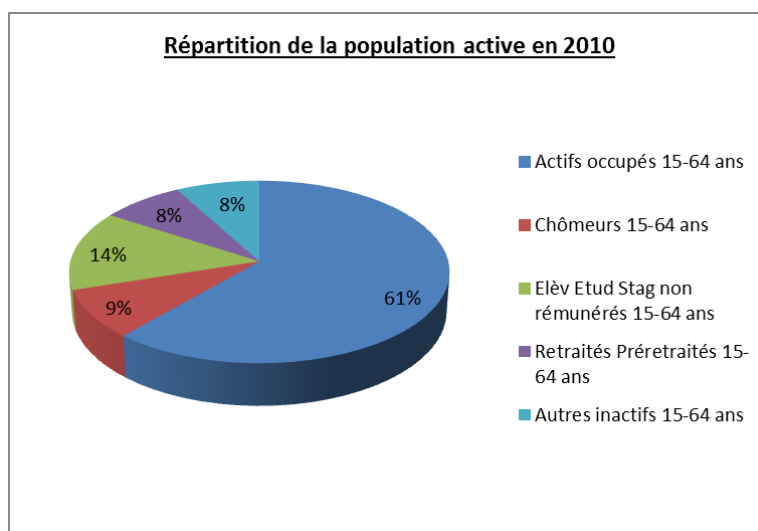
Entre 1999 et 2006, L'intégralité du SCoT connaît un solde naturel positif (+16 547) qui traduit une certaine vitalité démographique. C'est cette vitalité qui permet au SCoT de ne connaître qu'une très

modeste perte de population entre 1999 et 2010, le bilan migratoire jouant en sa défaveur. En effet, le solde apparent des entrées et sorties est quant à lui plus hétérogène. Même s'il reste positif dans les secteurs ruraux, l'agglomération rémoise enregistre un déficit migratoire conséquent, non compensé par un accroissement naturel suffisant, lui faisant perdre ainsi de la population. Au regard des résultats obtenus par le reste du pays rémois qui affichent des soldes naturels et apparents d'entrées et sorties positifs, on peut supposer qu'il capte la majeure partie de la population quittant le pôle urbain.

Une tendance vieillissement de la population active

Une progression timide au regard du niveau national

En 2010, le SCoT compte près de 135 600 actifs soit 70% de la population âgée de 15 à 64 ans. 51,4% des actifs sont des hommes (soit 69 758 actifs) et 48,6% sont des femmes (soit 65 842 actifs) alors même que la population totale compte davantage de femmes que d'hommes.



La population active est en progression soit 4 057 actifs de plus qu'en 1999, ce qui représente une hausse de 3,1% contre 2,14% au niveau régional et 13,92% à l'échelle nationale.

Une progression de la population active s'opère entre 1999 et 2010 tandis que la population totale diminue légèrement.

Le territoire compte près de 118 903 actifs ayant un emploi et 16 697 chômeurs en 2010.

¼ de la population active se situe sur l'Agglomération rémoise. Hors Reims Métropole, la partie ouest du bassin rémois (Fismes Ardre et Vesle, Champagne Vesle et le Nord Champenois) regroupe près de 15% de la population active. Toutefois la ressource en main d'œuvre domiciliée dans les communes du SCoT hors Reims Métropole n'a davantage augmenté que celle résidant dans les communes de l'agglomération.

SCoT	SCoT		Région		France	
	2010	1999	2010	1999	2010	1999
Ensemble	193671	200723	863810	873771	41792736	38473898
Actifs en %	70,0%	66,8%	71,0%	68,7%	72,0%	68,7%
<i>Ayant un emploi en %</i>	61,4%	57,6%	62,1%	59,2%	63,3%	59,6%

<i>Chômeurs en %</i>	8,6%	8,9%	8,9%	9,3%	8,7%	8,8%
Inactifs en %	30,0%	33,2%	29,0%	31,3%	28,0%	31,3%
<i>Elèv Etud Stag non rémunérés en %</i>	14,2%	18,1%	9,7%	12,4%	10,3%	12,9%
<i>Retraités Préretraités en %</i>	7,8%	5,8%	9,7%	7,5%	8,8%	7,5%
<i>Autres inactifs en %</i>	8,0%	9,3%	9,6%	11,3%	8,9%	10,9%

La population active par classe d'âge révèle que de la répartition des actifs du bassin rémois est relativement similaire à celle observée à l'échelle régionale et nationale. En effet, près des trois quart de la population active du bassin rémois font partie de la classe d'âge 25-54 ans et près de 50% sont des femmes. Cependant, la structure de la population active révèle une part plus importante des actifs âgés de 15-24 ans sur le territoire rémois par rapport aux niveaux régional et national.

Un taux d'activité légèrement inférieur et plus prononcé chez les jeunes et les femmes

Rapporté aux personnes qui composent la catégorie des 15-64 ans, le taux d'activité⁴ du territoire s'élève à 70,2%, soit un taux légèrement inférieur aux niveaux régional et national qui enregistrent respectivement 71% et 72%. Il est à noter que cet écart est plus prononcé pour la population féminine puisqu'en 2010, sur le bassin rémois le taux d'activité des femmes s'élève à 66,4% contre 73,8% pour les hommes.

A l'instar de la région et de la France, le bassin rémois présente un taux d'activité des 15-24 ans et des 55-64 ans très faibles. Le faible taux d'activité des 15-24 ans peut s'expliquer principalement par 2 facteurs, d'une part l'allongement de la durée moyenne des études et d'autre part par l'absence de dispositif alliant emploi-formation tel que les apprentissages,...

Quant au faible taux d'activité des 55-64 ans, il trouve sa justification dans les politiques d'encouragement aux cessations anticipées d'activité et à l'abaissement de l'âge de départ en retraite pour certaines branches d'activité. Ces taux se situent en deçà de celui inscrit pour les 55-64 ans dans les objectifs du Conseil de Lisbonne à l'intention des pays de l'Union européenne : 50% en 2010.

	Population	Actifs	Taux d'activité en %
Ensemble	197876	138889	70,2%
<i>15-24 ans</i>	47560	19175	40,3%
<i>25-54 ans</i>	114716	103563	90,3%
<i>55-64 ans</i>	35599	16152	45,4%
Hommes	96629	71504	74,0%
<i>15-24 ans</i>	23266	10056	43,2%
<i>25-54 ans</i>	56345	53303	94,6%
<i>55-64 ans</i>	17018	8145	47,9%

⁴ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante (INSEE)

Femmes	101247	67386	66,6%
<i>15-24 ans</i>	24294	9119	37,5%
<i>25-54 ans</i>	58371	50260	86,1%
<i>55-64 ans</i>	18582	8007	43,1%

Néanmoins, le bassin rémois enregistre un taux d'activité des 25-54 ans et des seniors supérieurs à ceux observés aux niveaux régional et national en 2010. Cependant, le bassin rémois affiche un taux d'activité des 15-24 ans bien inférieur à ceux enregistrés par les territoires de référence qui peut trouver son explication dans le fait que la part des 15-24 ans est plus importante sur le bassin rémois.

Sur la période intercensitaire 1999-2010, le taux d'activité est passé de 66,3% à 70%. Cette progression est plus importante sur le territoire rémois (+5,6%) qu'aux niveaux régional (+4%) et national (+4,3%) et apparaît surtout marquée chez les 15-24 ans, les 55-64 ans et chez les femmes.

En effet, le taux d'activité des jeunes âgées de 15-24 ans a fortement progressé en enregistrant + 59,1% par rapport à 1999 et celui des seniors (55-64 ans) a évolué de 11,3%.

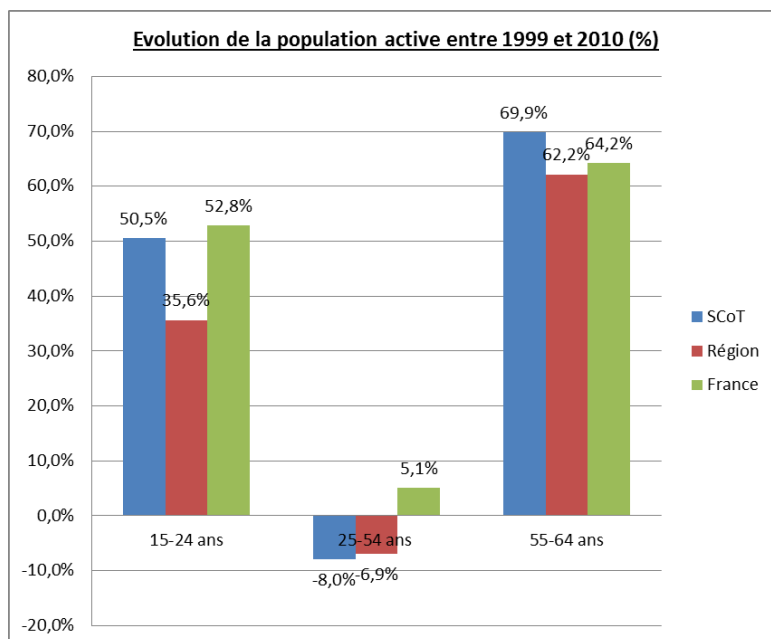
Le taux d'activité des 25-54 ans a quant à lui légèrement progressé sur cette même période en enregistrant +3,5%.

La progression du taux d'activité sous l'angle des sexes, révèle que cette dernière est essentiellement due aux femmes puisque le taux d'activité de ces dernières a enregistré une hausse entre 1999 et 2010 +8,3% contre -1,5% pour celui des hommes.

Vers le vieillissement et la féminisation

Entre 1999 et 2010, l'évolution de la population active sur le territoire se caractérise par deux grandes tendances également observées aux niveaux régional et national :

- une augmentation de la population active âgée entre 15 et 24 ans d'une part et des actifs âgés de 55 ans ou plus d'autre part.
- une diminution (ou légère progression) de la population active âgée de 25-54 ans.



Le bassin rémois se caractérise par une forte progression des actifs de 55-64 ans (69,9%), leur nombre a plus que doublé en 10 ans. Cette progression est plus forte que celle observée à l'échelle des territoires de référence avec +62,2% pour la Région et 64,2% pour le niveau national. La classe d'âge des 15-24 ans enregistre également une progression de son nombre d'actifs de 50,5% contre respectivement 35,6% et 52,8% pour les territoires de référence.

La classe d'âge des 55-64 ans a concentré ainsi l'essentiel de la croissance de la population active du SCoT rémois sur la dernière période intercensitaire, plaçant ainsi la problématique du vieillissement des actifs au centre des enjeux d'avenir de notre territoire. Réservoir d'emploi potentiel pour les jeunes actifs ou variable d'ajustement pour les entreprises : le vieillissement de la population active et sa gestion deviendront un enjeu essentiel pour l'avenir.

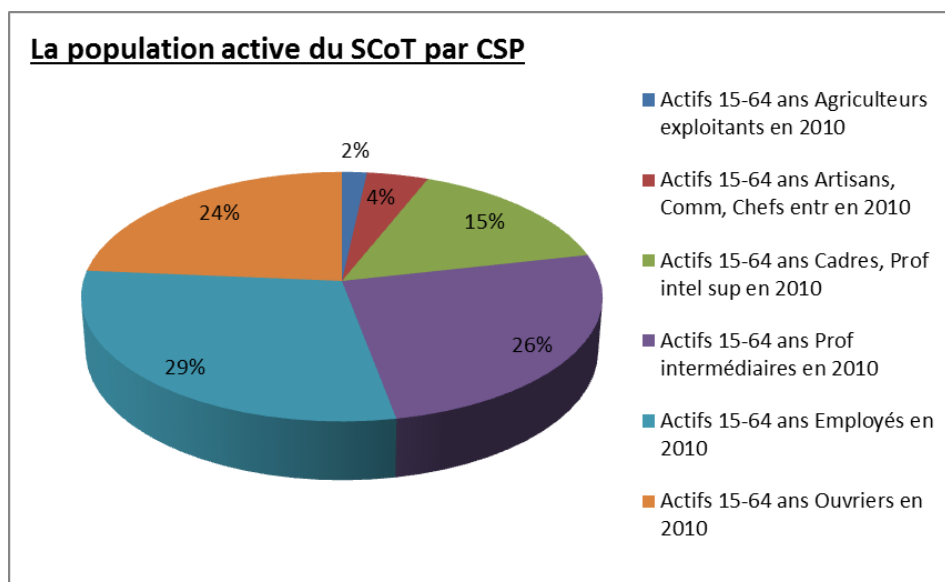
Cette croissance de la population active est également due à la progression du nombre d'actifs de la tranche d'âge 15-24 ans. A l'instar de la Région, les actifs âgés entre 25 et 54 ans connaissent une baisse de 8% entre 1999 et 2010. La France enregistre quant à elle une progression de +5,1% des actifs de la tranche d'âge 25-ans.

Sur la dernière période intercensitaire, la moyenne d'âge des actifs du bassin rémois s'est maintenue malgré l'inéluctable vieillissement des actifs : 39,03 ans en 2010 contre 38,99 ans en 1999. L'âge moyen des actifs en Champagne-Ardenne et en France s'élève respectivement à 39,3 ans et 39,5 ans.

Entre 1999 et 2010, l'évolution de la répartition de la population active selon le sexe démontre que celle-ci a tendance à se féminiser. En effet, la part des femmes actives est passée de 46,2% à 48,6% en 10 ans au détriment de celle des hommes actifs : +8,4% en 10 ans pour les actifs femmes et -1,5% pour les actifs hommes.

Une structure d'actifs en mutation

En 2010, les employés constituent la première catégorie socioprofessionnelle du territoire soit 29,3% de la population active, ils restent cependant sous-représentés sur le SCoT au regard de l'échelle régionale qui compte 29,6% d'actifs employés.



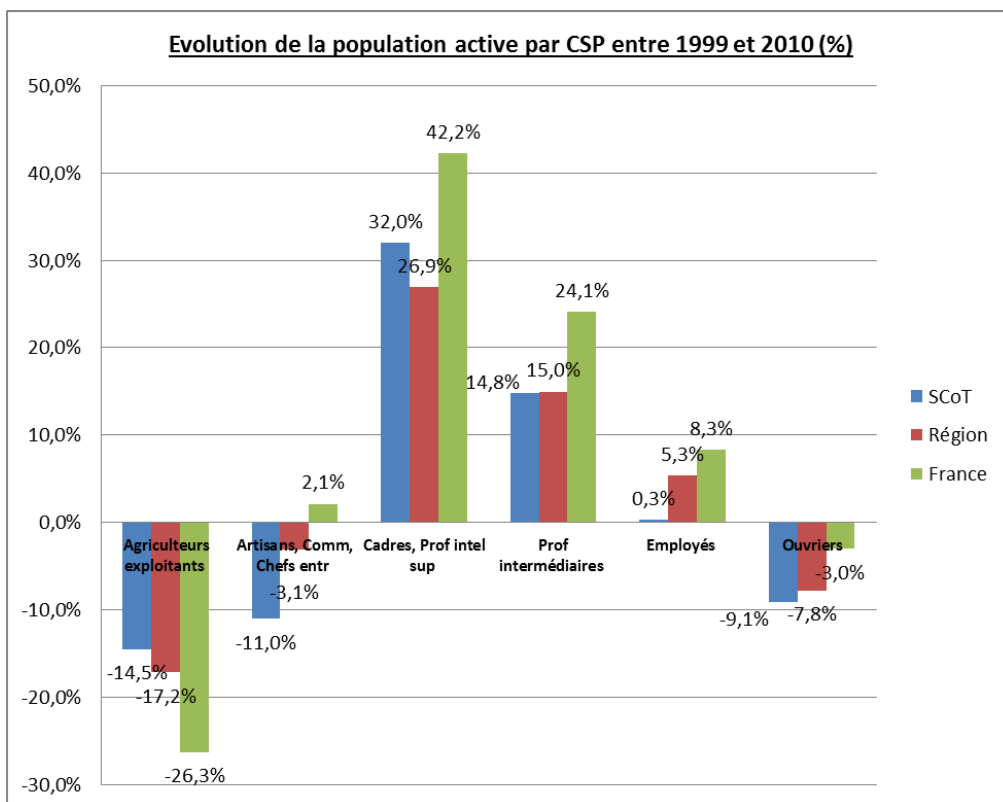
Les professions intermédiaires suivent en regroupant 25,5% des actifs du territoire et sont surreprésentés par rapport aux niveaux régional et national en représentant respectivement 21,7% et 24,5% des actifs. Autre catégorie socioprofessionnelle surreprésentée, celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (15,5%) qui sont fort représentés sur le territoire.

Ces deux catégories socio-professionnelles voient leur part augmenter parmi la population active entre 1999 et 2010, celle des professions intermédiaires de +2,4 points et celle des cadres et professions intellectuelles supérieures de 3,3 points. Elles constituent des spécificités du territoire.

En revanche, entre les deux derniers recensements, les catégories socioprofessionnelles des agriculteurs/exploitants, celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise et celle des ouvriers connaissent une baisse sur le bassin rémois. Vraisemblablement en lien avec les mutations de l'agriculture pour les premiers, et sans doute en raison de la pyramide des âges des seconds qui pose la problématique de reprise-transmission des entreprises et enfin une baisse des emplois industriels pour les ouvriers.

La part des actifs employés sur le territoire du bassin rémois a également baissé entre 1999 et 2010 de 1,1%.

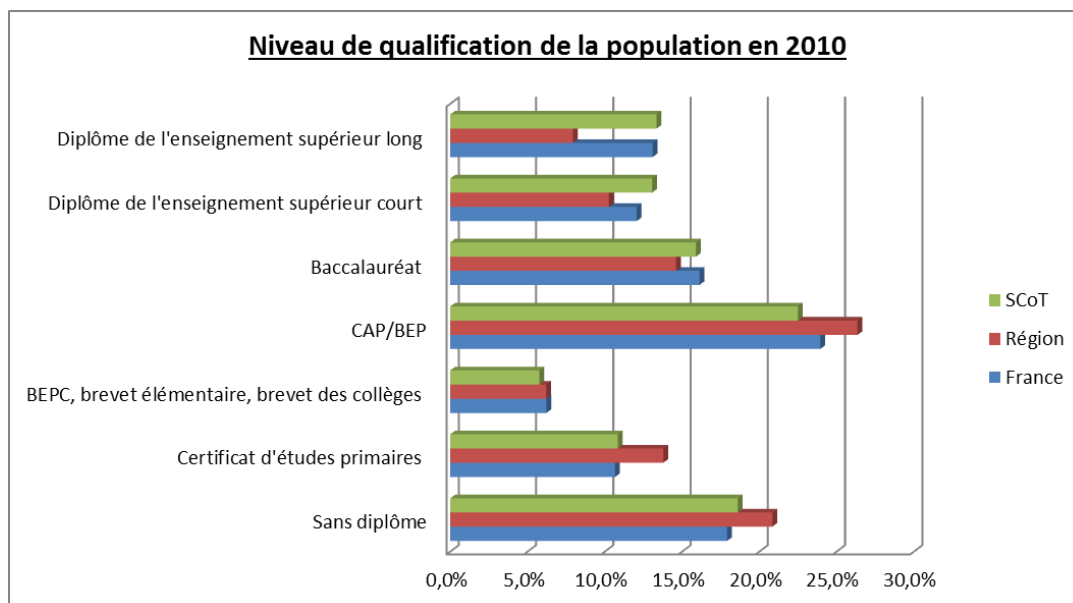
Les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les professions intermédiaires ont donc porté à elles seules la quasi-intégralité de la croissance de la population active au cours de la dernière période intercensitaire. La catégorie des professions supérieures enregistrent la plus forte progression avec +32% en 10 ans, suivie par celle des professions intermédiaires avec +14,8%.



Un niveau de formation en progression

42,3% des actifs du SCoT détiennent un diplôme au moins égal au baccalauréat et pouvant aller jusqu'à un diplôme de l'enseignement supérieur long (Bac+5), c'est davantage que la France et la Région. Cependant, près de 40% des actifs disposent d'un diplôme de niveau CEP, BEPC, CAP/BEP, ce dernier constitue le diplôme le plus élevé détenu par 23% des actifs du SCoT. Enfin 18,6% des actifs ne possèdent aucun diplômes, c'est bien moins que le niveau régional (20,8%) mais légèrement supérieur au niveau national (17,9%).

Le niveau de qualification de la population du SCoT est quasi-semblable à celui de la France contrairement à la Région Champagne-Ardenne pour laquelle la population est légèrement moins qualifiée et moins détentrice de diplômés supérieurs.



Ce constat est assez cohérent avec la répartition des actifs selon les catégories socio-professionnelles observée précédemment.

Le niveau de formation de la population du bassin rémois est en progression sur la dernière période intercensitaire. En effet, la population de 15 ans et plus titulaire d'un diplôme de niveau supérieur a presque doublé en enregistrant +41%. Il en est de même pour les personnes titulaires d'un diplôme niveau BAC et Bac +2 qui respectivement connaissent une hausse de +27,6% et 37,1%.

Sur cette même période, la population de 15 ans et plus sans diplômes ou titulaire du CEP ou encore du BEPC et du CAP/BEP a décréue.

Une hausse du niveau de qualification

<i>Qualification de la population de 15 ans et + entre 1999 et 2010</i>				
	SCoT		Région	France
En cours études	-1759	-4,6%	-9,9%	4,4%
Sans diplôme	-2239	-5,7%	-8,3%	-4,1%
Certificat d'études primaires	-11684	-35,3%	-32,3%	-34,0%
BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges	-3213	-22,0%	-17,4%	-18,3%
CAP/BEP	-3269	-6,8%	2,6%	3,1%
Baccalauréat	6801	27,6%	38,5%	41,3%
Diplôme de l'enseignement supérieur court	6986	37,1%	48,2%	51,4%
Diplôme de l'enseignement supérieur long	7673	41,0%	45,3%	54,2%

Cette progression du niveau de formation induit un allongement du temps d'études de la population en âge de travailler (15 ans et +) et explique que la baisse du taux d'activité des 25-54 ans observé entre 1999 et 2010. A l'instar du niveau national, la population du SCoT rémois reste bien qualifiée avec 42,3% de sa population de 15 ans et plus, titulaires d'un diplôme bac, bac +2 et de niveau supérieur.

Ces niveaux de qualifications en progression impliquent que le territoire soit en mesure de répondre aux attentes professionnelles de ces actifs de plus en plus qualifiés. D'autant plus que les titulaires de diplômes supérieurs ou d'un bac disposent d'une plus forte propension à quitter le territoire et sont moins captifs que les titulaires d'aucuns diplômes ou d'un CEP.

Cette progression du niveau de qualification de la population sur ces dix dernières années explique la modification de la structure socio-professionnelle des actifs observée précédemment se caractérisant par une forte progression des cadres et professions intellectuelles supérieures.

La présence d'une population active qualifiée est un atout en termes d'attractivité pour le territoire pour répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises.

Il est à noter que même si nous observons une progression du niveau de formation de la population du SCoT, celle-ci s'accompagne d'une baisse du nombre de personne scolarisée avec -4,6% entre 1999 et 2010. Donc comme cela été souligné précédemment, il y a moins d'élèves, étudiants mais ils font des études plus longues.

Progression des actifs occupés et diminution du chômage

Entre 1999 et 2010, les actifs occupés ont progressé de 4,9% tandis que la part des chômeurs est passée de 13,38% à 12,31%. La croissance de la population active occupée est fortement liée à la progression du nombre de femmes occupant un emploi qui enregistre +9% contre -0,6% pour les actifs occupés hommes. D'autre part, cette croissance du nombre d'actifs occupés est principalement liée à la hausse des actifs occupés des 55-64 ans qui enregistre +80,3% (+6 444) et à celle des actifs occupés des 15-24 ans (+59,1% ; 5215). La classe d'âge des actifs occupés des 25-54 ans affiche une baisse de 8,5% entre 1999 et 2010 soit -8374.

La hausse des actifs occupés de la tranche d'âge 55-64 ans peut en partie s'expliquer par l'allongement de la durée du travail.

EPCI	Chômeurs 15-64 ans en 1999	Chômeurs 15-64 ans en 2010	Evol 1999-2010	Evol %
BeineBourgogne	412	342	-70	-17,1%
Champagne Vesle	368	324	-44	-11,9%
Fismes Ardres et Vesle	624	546	-78	-12,6%
Nord Champenois	271	250	-21	-7,6%
Reims Métropole	15040	14514	-526	-3,5%
Rives de la Suippes	220	192	-28	-12,8%
Vallée de la Suippe	380	270	-110	-29,0%
Vesle Coteaux de la Montagne de Reims	290	260	-30	-10,3%
SCoT	17605	16697	-908	-5,2%

En 2010, le territoire compte 16 697 chômeurs dont 50,5% d'hommes contre 49,5% de femmes. Au sein même du territoire, le nombre de chômeurs est très hétérogène. Il se révèle plus important dans les communes urbaines et celles de l'agglomération : 87% se localisent sur l'Agglomération dont les ¾ sur Reims. Cette concentration spatiale s'est accentuée sur la dernière période intercensitaire sur

l'agglomération. Les chômeurs de moins de 55 ans sont davantage présents sur l'agglomération que sur le pays rémois.

Près des 2/3 des chômeurs ont entre 25 et 54 ans sur le SCoT à l'instar des niveaux régional et national. Cependant le territoire se distingue de ces 2 niveaux territoriaux par une part des chômeurs de 15-24 ans plus importante (3 points de plus que le niveau national) et une part des chômeurs de 55-64 ans moindre.

Le nombre de chômeurs est plus important chez les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires sur le bassin rémois.

Sur la dernière période intercensitaire, le nombre de chômeurs a diminué de 5,2% soit -908 chômeurs soit un niveau proche de la région (-4,7%). Sur cette même période, la part des chômeurs femmes a reculé tandis que celle des hommes a progressé. En effet, le chômage des femmes a diminué plus fortement que celui des hommes en enregistrant une baisse de 8,7% contre 1,2% pour celui des hommes. La France enregistre quant à elle une hausse de son nombre de chômeurs de 7,2% avec une hausse de la part des femmes de 3,1% entre 1999 et 2010.

Le chômage touchant les jeunes et les femmes

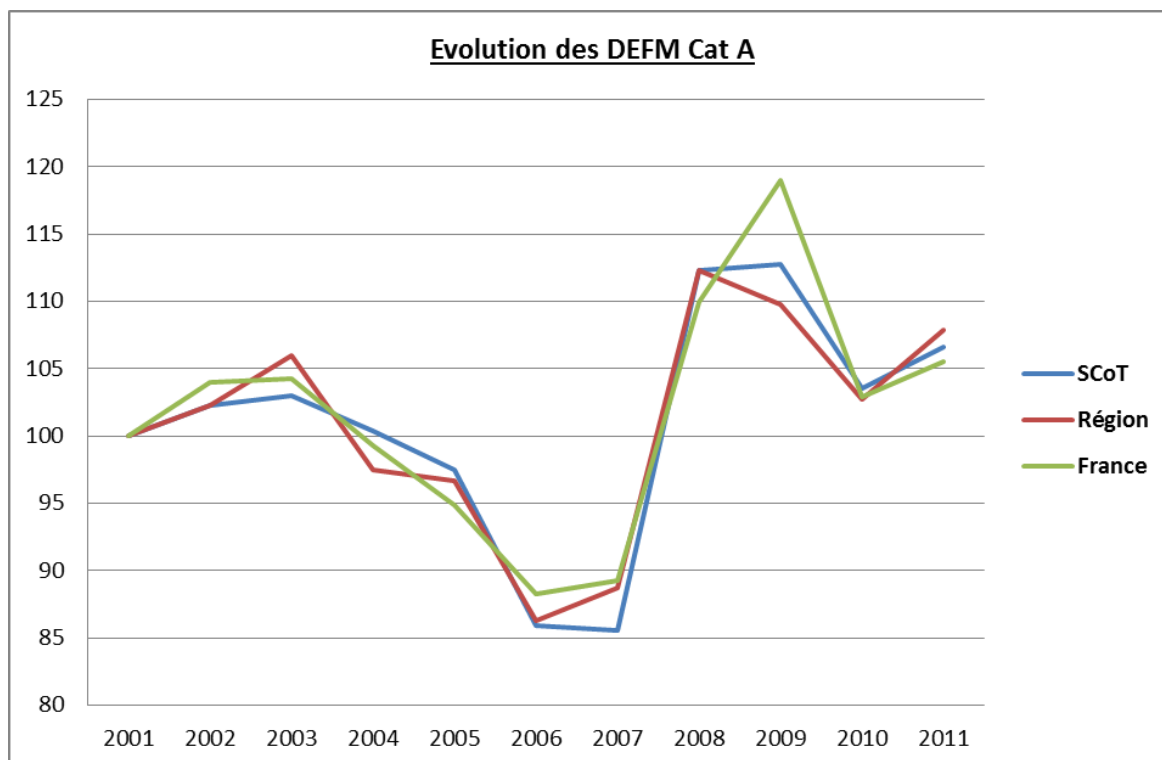
Entre 1999 et 2010, le taux de chômage a diminué de 1,1 point sur le territoire passant de 13,38% à 12,31% tandis que la France et la région enregistrent une hausse de celui-ci respectivement de 0,9% et 0,8%.

Cette diminution du taux de chômage peut en partie s'expliquer par la hausse des emplois observée sur cette même période. Malgré cette diminution, le taux de chômage reste encore très important chez les 15-24 ans (29,08%) contre 7,55% pour les plus de 55 ans.

Le taux de chômage des jeunes se situe dans la moyenne nationale et en deçà du niveau régional de 0,3 point. Le taux de chômage est plus prononcé chez les femmes que chez les hommes 12,6% contre 12,1% en 2010. Le taux de chômage féminin enregistre une baisse de 2.3 points sur la dernière période intercensitaire tandis que celui des hommes reste stable.

	Taux de chômage 15-24 ans	Taux de chômage 25-54 ans	Taux de chômage 55-64 ans
Région	25,7%	10,5%	8,0%
France	27,2%	10,7%	8,7%
SCoT	25,7%	10,6%	8,8%

Au 31 décembre 2011, le territoire comptait 20 492 demandeurs d'emplois toute catégorie confondue. 64,2% font partie de la catégorie A c'est-à-dire sans emploi. Les demandeurs d'emplois âgés de moins de 25 ans représentent 17,3% de la totalité des DEFM et ceux de + de 50 ans de 16,7%. Les femmes représentent 48% des DEFM fin 2011, elles sont davantage présentes dans la tranche d'âge 50 ans et plus. 84% des DEFM se localisent sur l'agglomération rémoise dont 75% sur Reims.



Des inactifs moins nombreux et davantage de retraités/préretraités

Le nombre d'inactifs entre 1999 et 2010 a baissé de 11,2%. Sur ces 58 071 inactifs, 47% sont des élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés, 26% sont des retraités, préretraités et 27% sont classés dans la catégorie des autres inactifs. Sur cette période, le nombre d'élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés a décliné de 23% tandis que les retraités ont augmenté de 32,4%. La baisse des inactifs et plus précisément des élèves, étudiants explique que le taux d'activité des 15-24 ans ait progressé et par conséquent le fait que cette catégorie est plus importante dans la population active.

Des revenus supérieurs à la moyenne nationale

Avec un revenu fiscal moyen s'élevant à 24 542€ en 2010, le territoire du SCoT rémois se situe au-dessus des moyennes nationale et régionale. Cependant, il est important de préciser que le niveau du revenu fiscal diffère selon les communautés de communes qui composent le bassin rémois. Effectivement, il s'élève à 22 501€ pour l'Agglomération Rémoise soit un niveau bien inférieur au niveau national (23 781,50€).

Les revenus déclarés n'ont progressé que de +10,4% entre 2006 et 2012, soit à un rythme bien inférieur à celui de la France (+30%). Il est à noter que la part des foyers non imposables a progressé de 0,4 points entre 2006 et 2010 contre -13 points pour le niveau national.

Le nombre de bénéficiaires RSA a connu une progression de 18,6% entre 2009 et 2012 (soit 1392 personnes supplémentaires) et celui des bénéficiaires RSA socle de +24.6% sur cette même période.

On observe également une progression du nombre d'allocataires à bas revenus entre 2009 et 2012. En effet, les allocataires dont les ressources sont constituées à 50% de prestations CAF ont vu leur

nombre augmenter de 16,8% et ceux dont les ressources sont constituées à 100% de prestations CAF connaissent une hausse de 17,3%.

2012 Nombre de bénéficiaires	Allocation de rentrée scolaire (ARS)	Aide au logement	Revenu de Solidarité Active RSA	Nombre allocataires RSA Socle	Allocation Adulte Handicapés AAH
CA de Reims	9595	36745	8544	6632	3884
CC Beine Bourgogne	227	264	42	23	44
CC Champagne Vesle	85	85	21	8	19
CC de la Vallée de la Suippe	280	200	45	27	39
CC des Rives de la Suippe	177	166	37	23	24
CC Fismes Ardre et Vesle	357	622	157	93	77
CC Nord Champenois	151	118	20	0	18
CC Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims	13	40	0	0	5
Total général	10885	38240	8866	6806	4110

Sources: données CAF au 31 décembre 2012, Base Communale Allocataire

Au 31 décembre 2012, un peu plus de 16 000 personnes bénéficiaient de la CMU complémentaire (CMUC), soit 13% de la population couverte. Les bénéficiaires de la CMUC sont majoritairement des femmes. Sur le territoire du SCoT, les bénéficiaires de la CMUC sont essentiellement concentrés sur la ville de Reims.

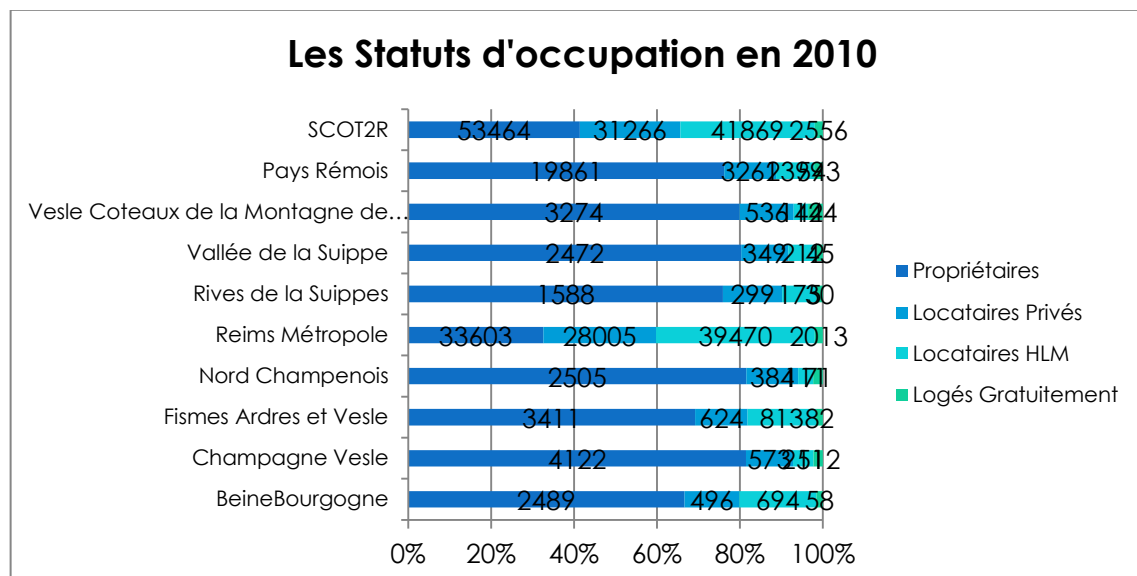
La Couverture Universelle Maladie –CMU	Reims	RM hors Reims
Allocataires CNAM	97430	16229
Population couverte	137475	22297
Allocataires CNAM bénéficiaires de la CMUC	9207	267
Population bénéficiaire de la CMUC	16356	488

dont femmes	54%	56%
Part des bénéficiaires de la CMUC dans la population couverte	13%	2%

LES ENJEUX TERRITORIAUX

- **Comment anticiper la baisse de la population active et son vieillissement ?**
- **En matière d'emploi, comment répondre aux attentes professionnelles des actifs de plus en plus qualifiés ?**
- **Quelle politique mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité du territoire pour les actifs et les jeunes ? Comment retenir cette population active qualifiée qui sont un réel atout d'attractivité pour le territoire ?**
- **Comment adapter les politiques d'aménagements aux nouveaux enjeux sociodémographiques que sont le vieillissement de la population, la baisse du nombre d'actifs ?**
- **Vieillesse de la population active : un réservoir d'emploi pour les jeunes ou une variable d'ajustement pour les entreprises ?**
- **Quels leviers d'action pour faciliter l'accès à l'emploi, l'insertion dans la vie active des jeunes et des femmes ?**

Propriétaires en rural, locataires en urbain



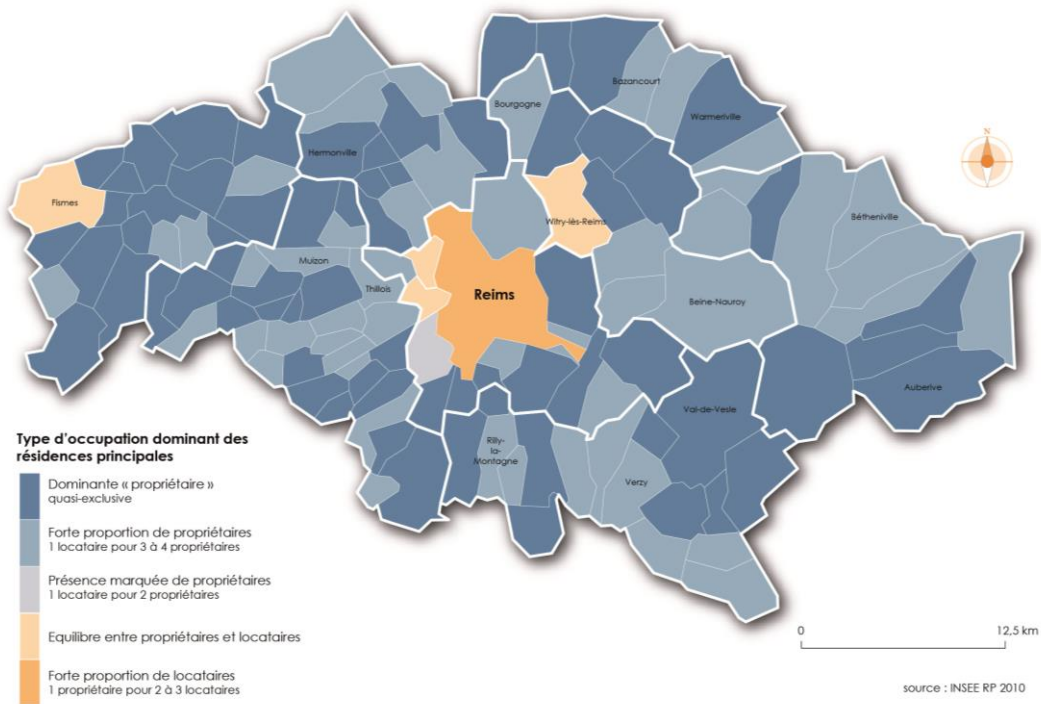
Le recensement 2010 montre que les statuts d'occupation sur le SCOT2R se répartissent comme suit : 42% de propriétaires, 24% de locataires du secteur privé, 32% de locataires du secteur social et 2% de personnes logées gratuitement. Pour la France métropolitaine, les résultats sont différents : 58% de propriétaires, 22% de locataires privés et 17% de locataires sociaux. Malgré tout, le constat fait sur le SCOT dans son ensemble cache des disparités entre la métropole rémoise et le Pays rémois, mais pas seulement.

En effet l'agglomération compte un taux de propriétaires relativement faible (33%) contre un taux de locataires sociaux particulièrement élevé (38%), le plus élevé hors Ile-de-France. La dynamique est logiquement inverse dans le Pays rémois, territoire plus rural, avec 76% de propriétaires et 9% de logement social. Mais il est à noter que deux communautés de Communes se démarquent, Beine Bourgogne et Fismes Ardre et Vesle, qui totalisent respectivement 19 et 16% de logements sociaux sur leurs territoires, en majorité supportés par les communes de Witry-lès-Reims et Fismes.

Concernant l'évolution des statuts d'occupation, pour le Pays rémois, le locatif privé a connu un réel essor entre les deux recensements, montrant un léger délaissement de la propriété tant convoitée, peut-être aussi par manque de moyens financiers. Le nombre de propriétaires et de locataires sociaux ont également augmenté, mais cette augmentation ne permet pas de faire bouger les curseurs de répartition.

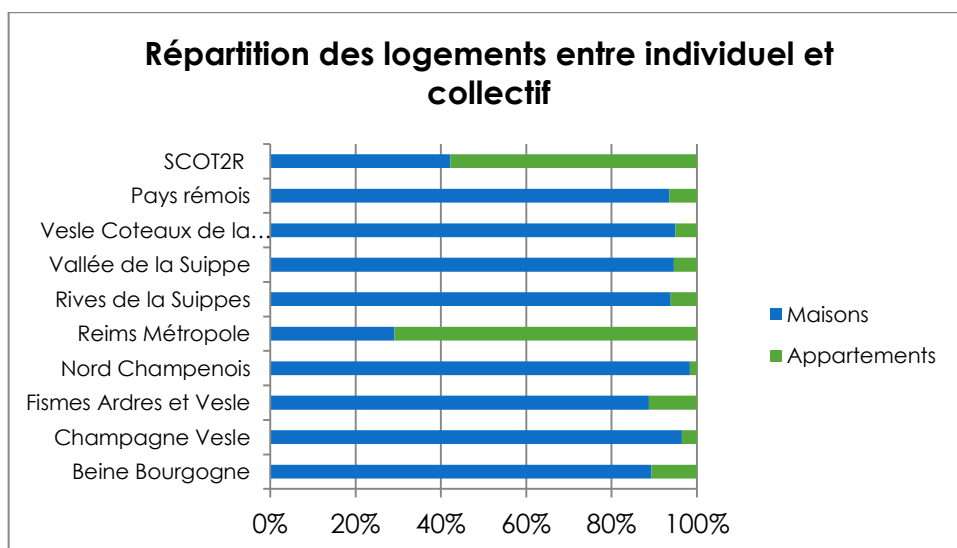
Au sein de l'agglomération ce sont les propriétaires qui connaissent la progression la plus importante, passant de 31% en 1999 à 33% en 2010. Les mécanismes mis en place pour favoriser l'accession, notamment sociale, à la propriété, ont pleinement joué leur rôle, dans un contexte où le pouvoir d'achat et la réserve des banques ne facilitent pas toujours les acquisitions.

A noter que sur le SCOT2R, les logés gratuitement diminuent de 38% entre les deux recensements.

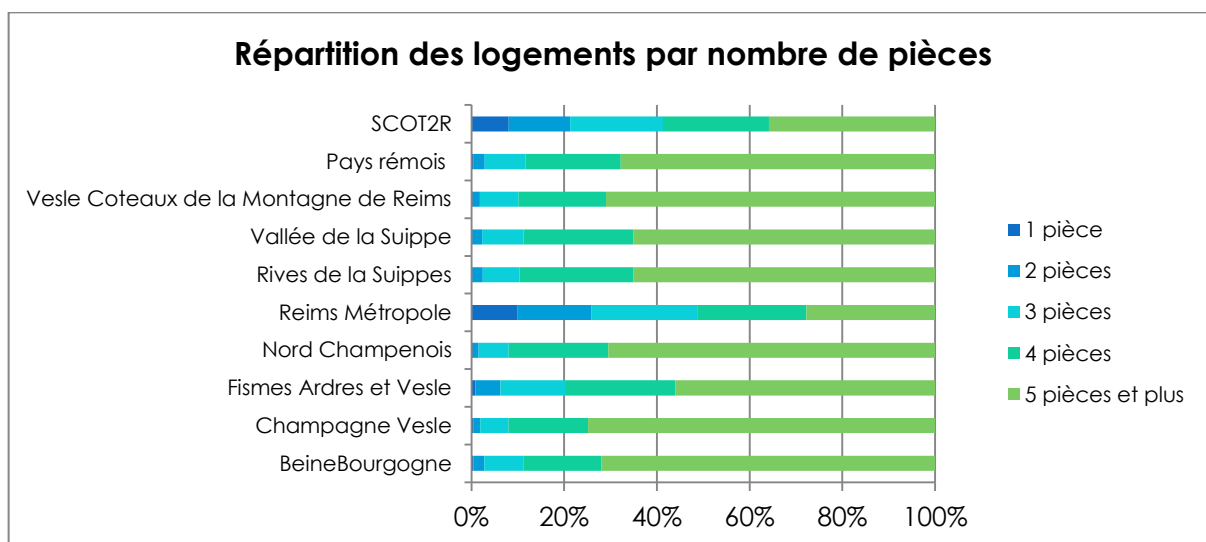


De grandes maisons dans le Pays rémois et des appartements en milieu urbain

En corollaire au paragraphe sur les statuts d'occupation, on voit que les territoires où les propriétaires dominent sont riches de maisons individuelles. De même, les locataires habitent plus facilement des appartements, donc au sein de l'agglomération ou des bourgs structurants du territoire comme Fismes.



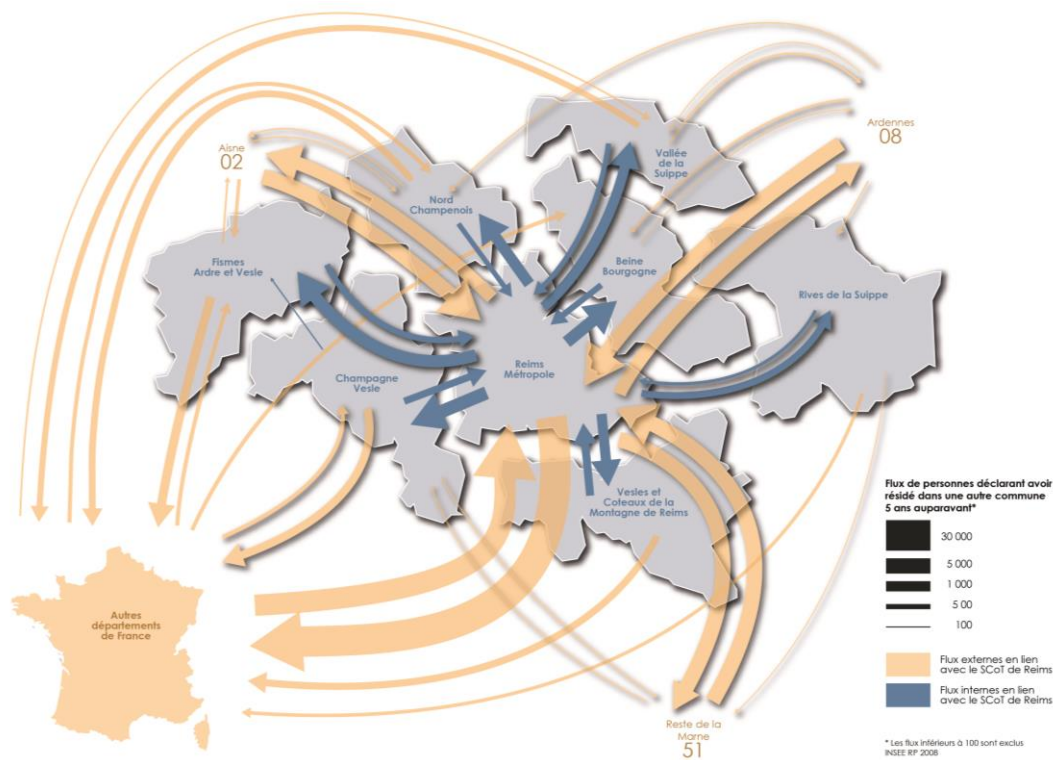
La répartition des logements par nombre de pièces correspond à la répartition entre individuel et collectif. Sur le Pays rémois plus de 60% des logements comptent 5 pièces ou plus, et pour 20% 4 pièces, ce qui laisse peu de places aux petits logements. Seule la Communauté de Communes de Fismes Ardres et Vesle, et notamment Fismes fait exception, avec 20% de petits logements du « 1 pièce au 3 pièces ». Sur Reims Métropole les T1/T2 représentent 23% du parc, les T3 21%, et les T4/T5 un peu plus de 50% tout de même. Cette part de grands logements répond aux aspirations des ménages, en revanche l'inadéquation peut se faire en termes de prix.



Des choix résidentiels guidés par les évolutions sociétales

Une forte proportion de jeunes ménages logent au sein de l'agglomération ce qui explique des statuts d'occupation de locataires, HLM ou non, privilégiés. Les classes d'âge moyennes sont plus représentées dans le reste du Pays rémois favorisant ainsi le statut de propriétaires dans ces territoires.

Le même constat peut être fait à l'étude des catégories socio professionnelles et de leur répartition sur le territoire. Les ouvriers et employés sont très implantés sur le secteur rural, qui de par des prix moins élevés a pu leur offrir une possibilité d'accession à la propriété. De même dans ces communes, notamment Vesle Montagne de Reims, sont recensés nombre d'agriculteurs exploitants, majoritairement propriétaires de leur outil de production et du logement qui l'accompagne. Sur l'agglomération, employés et professions intermédiaires préféreront pour un moment donné la location, avant peut-être de suivre le mouvement de périurbanisation et d'acquisition foncière par la suite.



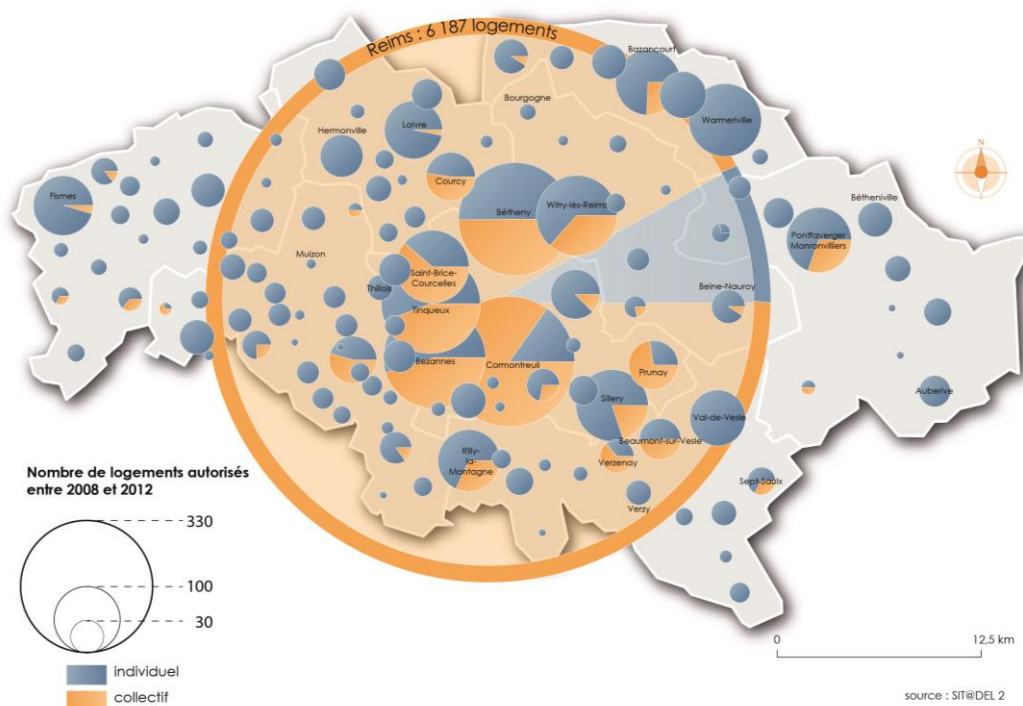
Les migrations résidentielles internes au SCoT s'effectuent en quasi-totalité entre l'agglomération rémoise et les autres communautés de communes qui composent le territoire. Très peu de flux sont enregistrés entre les communautés de communes. Si Reims Métropole attire les personnes qui résidaient 5 ans auparavant dans une autre commune du SCoT, 4 192 au total, il sort plus de personnes, 7 802 de Reims Métropole qui vont s'installer dans une autre collectivité du territoire.

Concernant les flux résidentiels externes, c'est-à-dire les échanges de populations entre le SCOT et le reste de la France, le SCOT de Reims est déficitaire de 12 096 personnes. Le solde migratoire des échanges avec les départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne est quant à lui positif, +3 546 personnes. Par contre, avec le reste de la France, il y a un plus grand nombre de personnes qui partent du SCOT par rapport à ceux qui y rentrent, le différentiel est de -15 642 personnes.

Il est à noter que les échanges avec les départements limitrophes se répartissent majoritairement et logiquement comme suit :

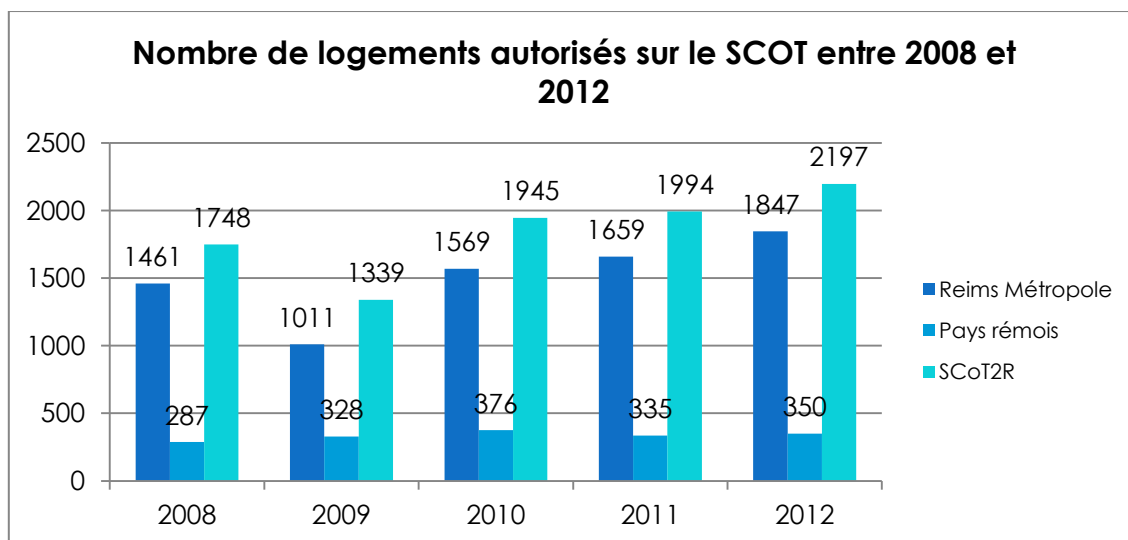
- Fismes, Ardre et Vesle et Nord Champenois (CC du Nord Ouest) avec l'Aisne.
- Beine Bourgogne et Nord Champenois (CC du Nord Est) avec les Ardennes.
- Vesle Côteaux Montagne de Reims et Champagne Vesle (CC du Sud) avec le reste de la Marne.

Une dynamique différenciée de la construction

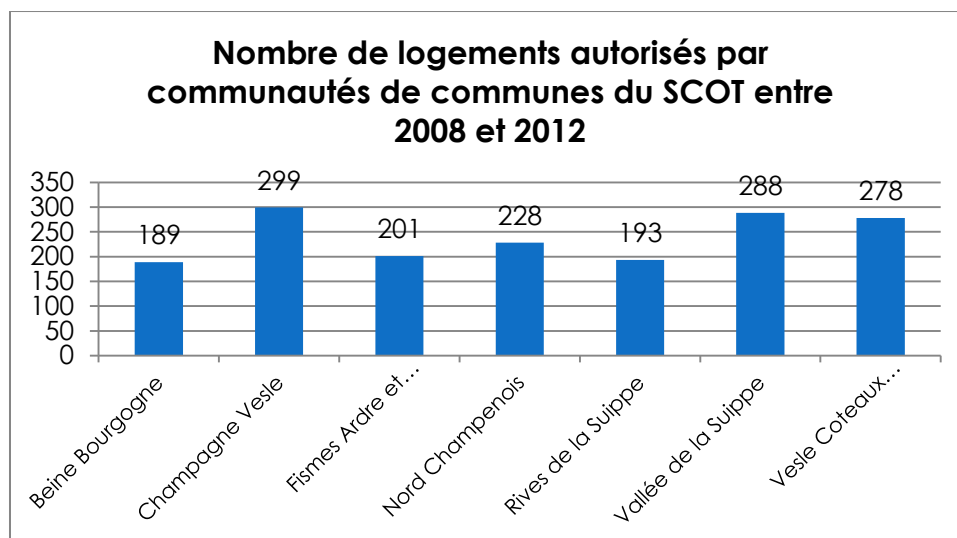


Cette carte fait nettement apparaître la dynamique de construction au sein de l'agglomération rémoise, mais la Vallée de la Suippe, le Nord Champenois, ainsi qu'au Sud, Champagne Vesle et la Montagne de Reims enregistrent une certaine activité dans ce secteur. Pontfaverger-Moronvilliers et Fismes restent des bourgs actifs.

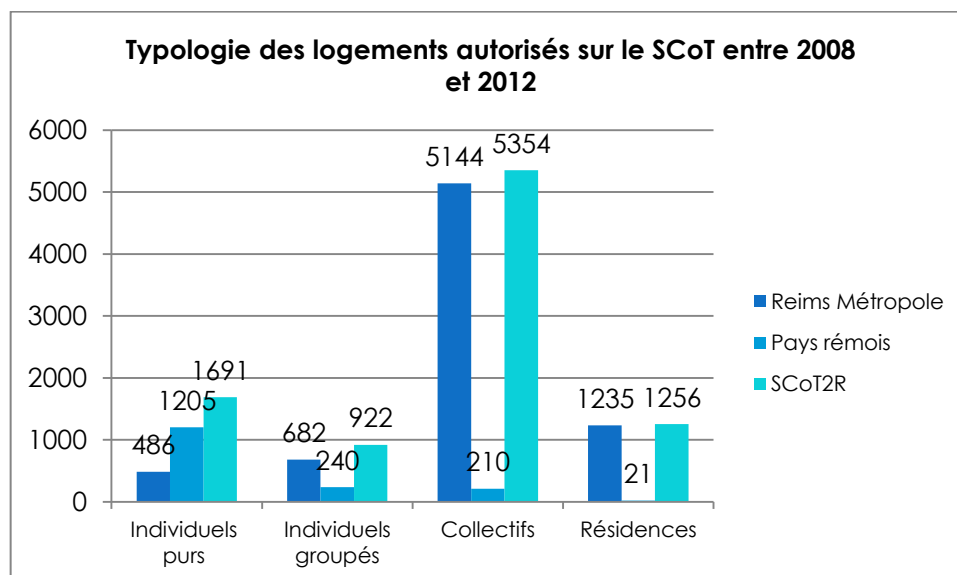
L'agglomération produit majoritairement du collectif, alors que le reste du Pays rémois construit de l'individuel presque en totalité.



Depuis 2008 le SCOT a connu une augmentation constante du nombre de permis de construire accordés, excepté une légère inflexion en 2009, due à la crise économique et financière. La majorité des logements autorisés le sont sur Reims Métropole, à hauteur de 82%, et l'inflexion enregistrée en 2009 n'impacte d'ailleurs que ce territoire. C'est bien sûr Reims qui enregistre le plus grand nombre de PC, 82% de ceux déposés au sein de l'agglomération, il n'en reste pas moins que les autres communes font preuve de dynamisme. Sur la période étudiée, le Pays rémois reste relativement constant, et en moyenne 335 permis de construire y sont autorisés chaque année.

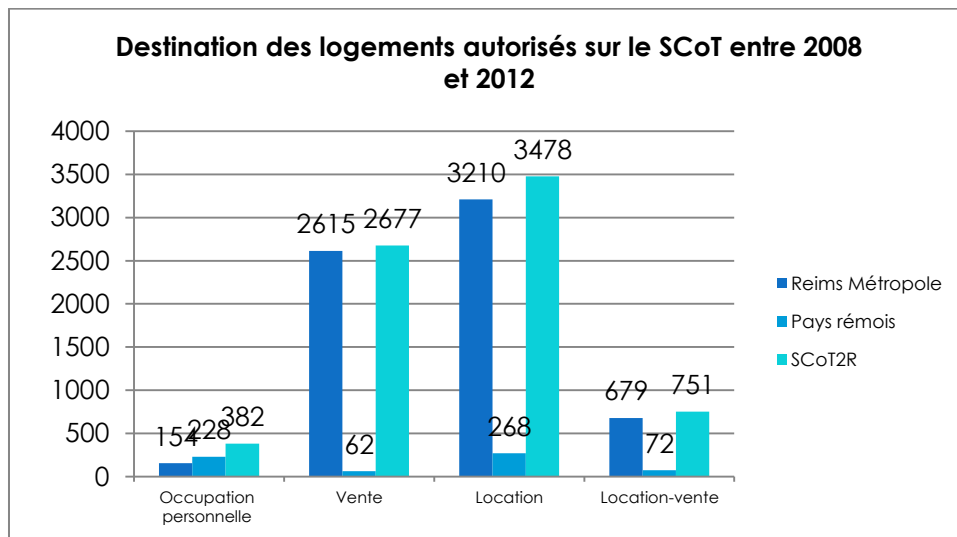


Au sein des autres communautés de communes, Champagne Vesle, Vallée de la Suijpe et Vesle Coteaux Montagne de Reims ont une dynamique de construction neuve forte. Si Bazancourt et Warmeriville sont constamment actifs, les autres pics de construction se justifient par des opérations ponctuelles.



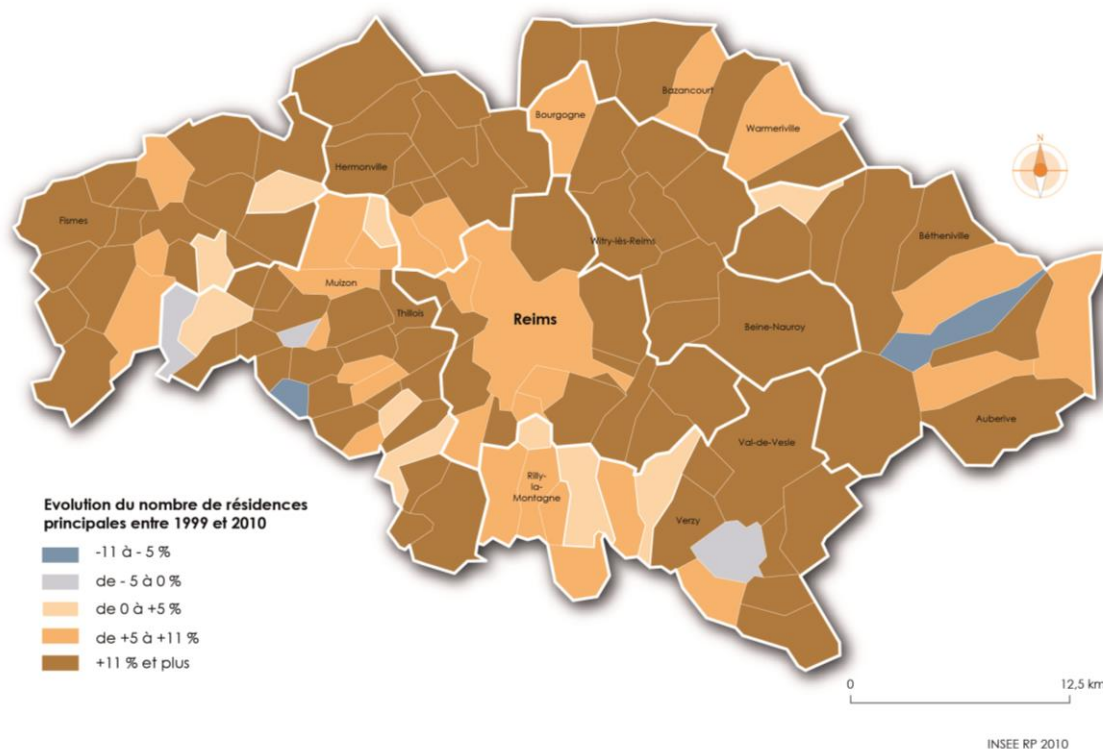
Les nouvelles constructions sont majoritairement du collectif sur le SCoT, à hauteur de 72%. En réalité, 85% des logements autorisés sur Reims Métropole le sont en collectif, contre 14% sur le reste du Pays rémois. Pour rééquilibrer les choses, il faudrait inverser cette tendance peu à peu en fixant des objectifs de construction individuelle dans les communes de l'agglomération, et notamment

Reims, et de construction collective sur le Pays rémois, notamment dans les bourgs centres. Il est à noter que sur les communautés de communes de la Vallée de la Suippe et Vesle Coteaux Montagne de Reims, un effort particulier a été réalisé sur la construction de logements individuels groupés, moins consommateurs d'espace. Beine Bourgogne quant à elle a réalisé des opérations en collectif, notamment sur la commune de Witry-lès-Reims.



Pour commencer, notons que sur cette donnée beaucoup de permis de construire ne sont pas renseignés, elle est incomplète. En tout état de cause, la location est prédominante sur l'ensemble du SCOT, suivie par la vente pour l'agglomération, et l'occupation personnelle pour le Pays rémois. Il est à noter qu'un effort a été réalisé sur les locations ventes, confortant ainsi les progrès en termes d'accession à la propriété, notamment sociale.

Un parc existant, révélateur de la périurbanisation



Le parc de logements est toujours plus important au regard de la dynamique de construction. Cette construction est dictée en partie par les besoins des ménages et le desserrement de ceux-ci. En effet, entre 1999 et 2010 le SCOT a vu son parc augmenté de 8.06% soit +10 446 logements. En taux d'évolution le Pays rémois est plus dynamique que l'agglomération, 15.75% contre 6.28%. Par contre en volume Reims Métropole voit son parc augmenté de 6 596 logements contre 3 850 pour le Pays rémois. Sur la carte ci-dessus, on peut noter que les communes de la première couronne, et notamment au Sud et à l'Est de l'agglomération, ont un parc qui a fortement augmenté entre les deux périodes. Au sein même de Reims Métropole, les communes nouvellement entrées dans l'agglomération, sont également dynamiques. Ces constats confirment une fois de plus un mouvement de périurbanisation qui continue de s'exercer.

Territoires	Nombre de logements en 2010	Nombre de logements en 1999	Evolution entre les 2 périodes en %
Beine Bourgogne	3943	3240	21,7
Champagne Vesle	5510	4764	15,66
Fismes Ardres et Vesle	5483	4833	13,45
Nord Champenois	3298	2832	16,45
Reims Métropole	111682	105086	6,28
Rives de la Suippes	2251	1858	21,15
Vallée de la Suippe	3282	2784	17,89
Vesle Coteaux Montagne de Reims	4569	4175	9,44
Pays rémois	28336	24486	15,72
SCOT2R	140018	129572	8,06

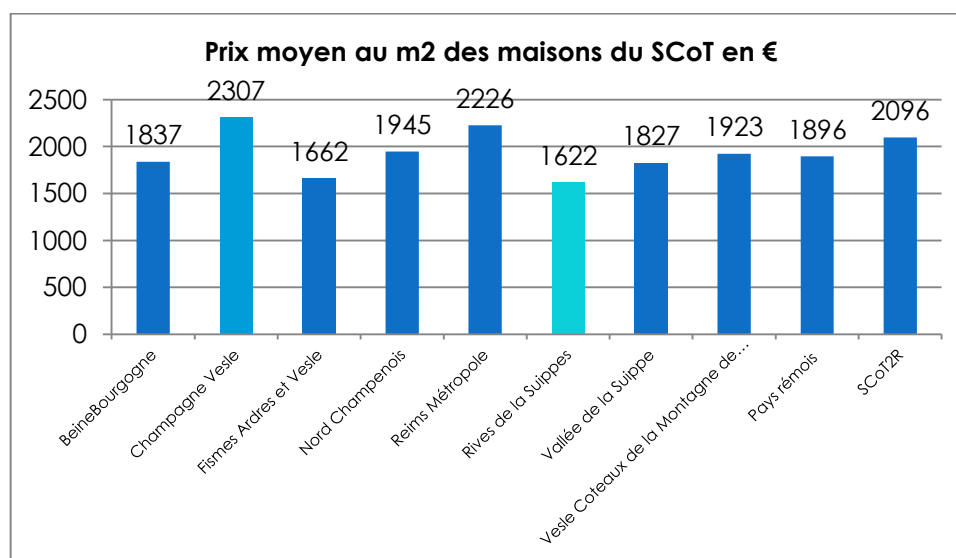
Une vacance dite « normale »

Territoires	Résidences Principales	Résidences Secondaires	Logements vacants	Taux de vacance en %
Beine Bourgogne	3738	13	192	4,87
Champagne Vesle	5059	105	346	6,27
Fismes Ardres et Vesle	4929	177	377	6,87
Nord Champenois	3071	54	173	5,23
Reims Métropole	103091	1173	7417	6,64
Rives de la Suippes	2092	29	130	5,77
Vallée de la Suippe	3078	29	175	5,32
Vesle Coteaux de la Montagne de Reims	4096	106	367	8,04
Pays rémois	26063	513	1759	6.21
SCOT2R	129154	1687	9176	6.55

Le parc de logements du SCoT2R est constitué à 92% de résidences principales. La vacance y est de type « normal », on estime en effet qu'entre 5 et 9% de taux de vacance le secteur n'est ni tendu ni détendu donc il est possible de se loger sur le SCoT, le marché n'est pas considéré comme tendu. Une vacance légèrement plus élevée est à signaler sur la communauté de communes Vesle Coteaux Montagne de Reims, secteur très viticole, où la vacance pourrait s'expliquer par des logements servant au travail saisonnier de la vigne. Au contraire, Beine Bourgogne peut être considéré comme le secteur le plus tendu en termes de disponibilités de logements.

Le territoire du SCoT est très peu doté en résidences secondaires, 1% pour la métropole, 1.8% pour le reste du Pays rémois.

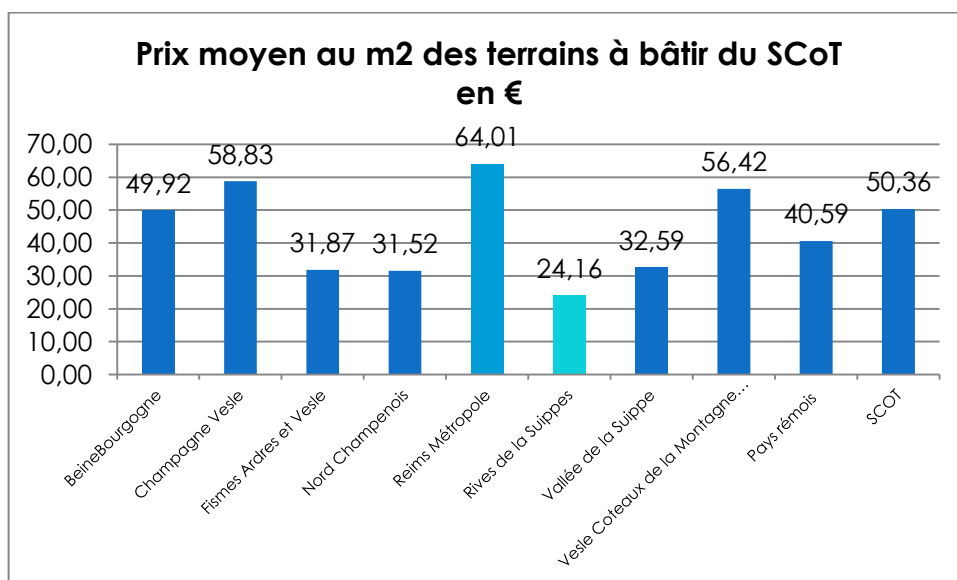
Les acquisitions : le reflet des produits disponibles et des prix pratiqués



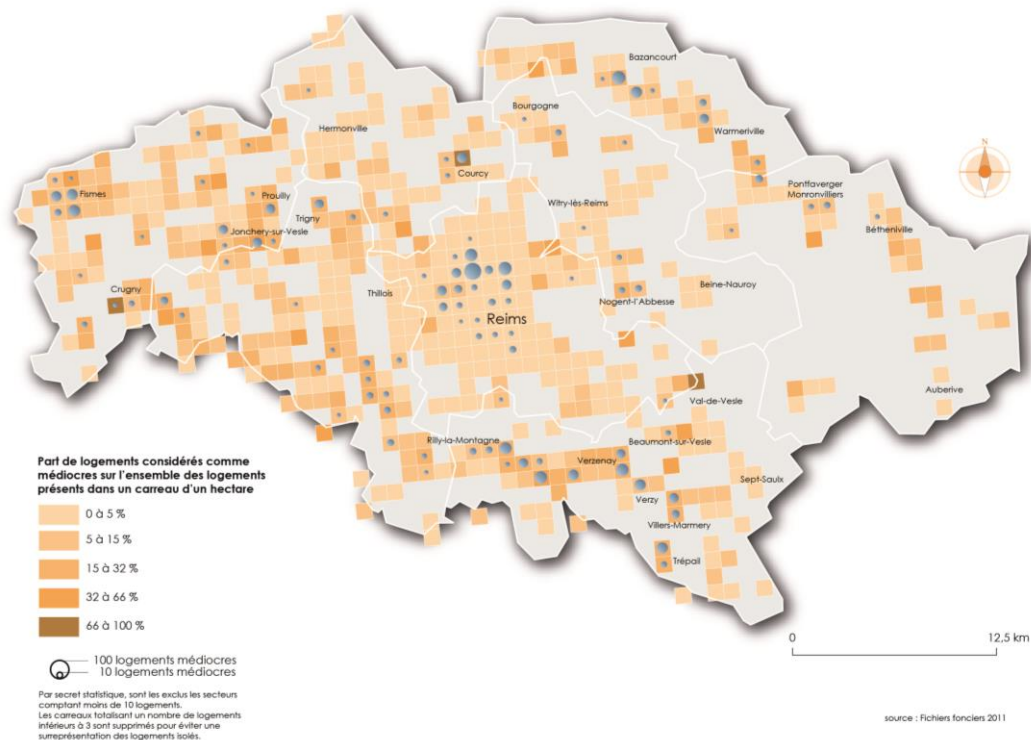
En 2011 et 2012, 1712 ventes de maisons anciennes ont été comptabilisées sur le territoire du SCOT (1007 à Reims Métropole, 705 sur le Pays rémois). En moyenne ces maisons se sont écoulées à 240 000€ pour une surface habitable de 114m². Logiquement, une maison située sur l'agglomération se vend plus chère 250 000€ contre 220 000€ sur le Pays rémois, pour une surface quasi équivalente de 113 et 116m². C'est sur la communauté de communes Champagne Vesle qu'il faudra investir le plus au m² pour l'acquisition d'une maison 2307€, et à Rives de Suippe le moins : 1622€.

Concernant les appartements anciens, sur ces deux mêmes années, 2901 ce sont vendus sur la Métropole, et seulement 31 sur le Pays rémois. A Reims et son agglomération il faut compter 140 231 € pour 57m², soit 2460€ le mètre. Sur le Pays un appartement type se vendra 124 475€ pour 63m², soit 1975€ le mètre.

Plus de terrains à bâtir se sont vendus sur le Pays rémois (417) que sur l'agglomération (224). C'est sur l'agglomération que les terrains sont le plus cher (64€), à cause d'un manque de foncier. Il faudra compter en moyenne 50€ du mètre pour l'achat d'un terrain à bâtir sur le SCOT.



Des poches de logements à réhabiliter



Sur la ville de Reims, est recensée une somme non négligeable de logements potentiellement indignes, classés dans les catégories 7 et 8⁵, principalement situés dans les faubourgs, de type petites maisons individuelles accolées. C'est notamment ces secteurs qu'impacterait l'Opération Programmée de l'Habitat lancée par Reims Métropole.

Sur le reste du Pays rémois, il existe des poches de logements indignes, au Nord de Reims principalement sur la commune de Fismes, et au Sud de Reims majoritairement sur des communes viticoles. On peut penser que ces logements ne sont pas de même nature que ceux situés sur la Ville centre. En effet, ce sont également de vieilles maisons, souvent en cœur de village, qui sont restées en l'état de construction. Pour la plupart, surtout celles du vignoble, elles ne sont plus occupées et font grimper la vacance de certains territoires.

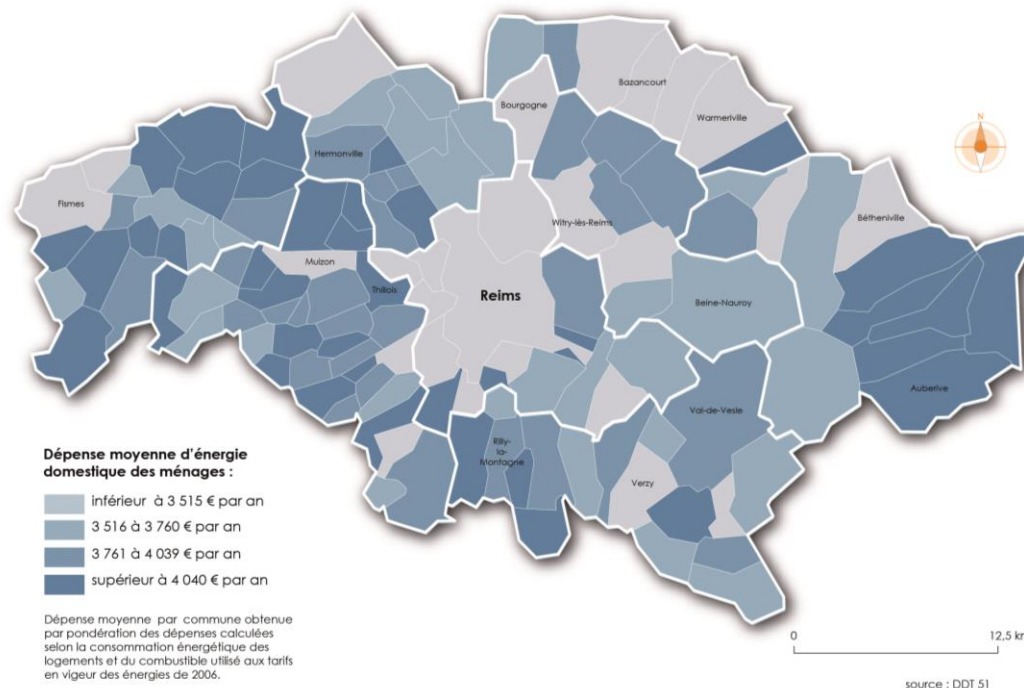
Des opérations de réhabilitation pourraient être menées dans le secteur plus rural, afin de remettre sur le marché certains biens.

⁵ Définitions des logements dits « médiocres » selon le cadastre :

Catégorie 7 : « Qualité de construction médiocre, matériaux bon marché, logement souvent exigu en collectif, absence très fréquente de locaux d'hygiène »

Catégorie 8 : « Aspect délabré, qualité de construction particulièrement délabrée, ne présente plus les caractères élémentaires d'habitabilité »

Des signes de précarité énergétique : un potentiel de réhabilitation thermique

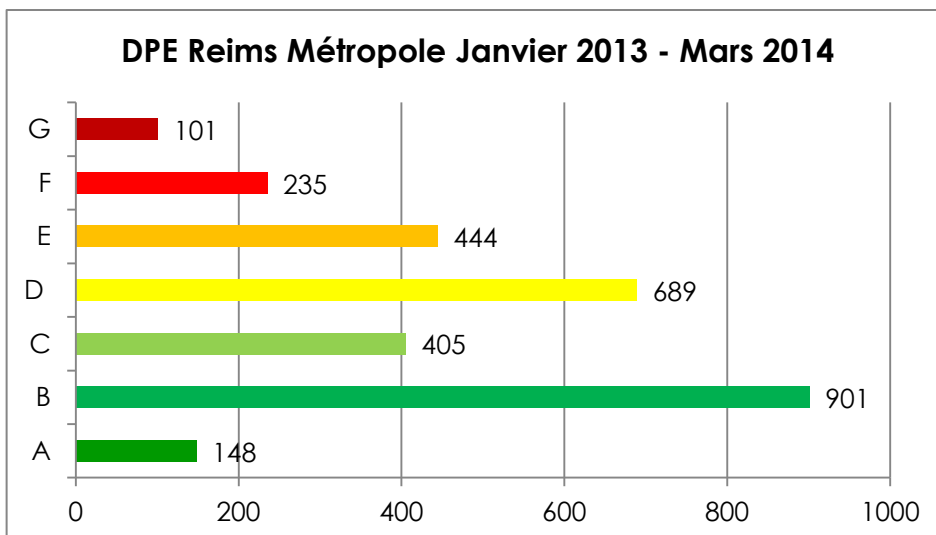


Cette carte montre le lien entre mode de chauffage et les dépenses d'énergie des ménages, elle n'est pas un indicateur de la précarité énergétique⁶. Pour autant, elle fait ressortir les modes énergétiques qui reviennent plus ou moins chers. Il apparaît que les ménages qui se chauffent majoritairement au gaz de ville ou à l'électricité (ville et bourgs centres) sont ceux qui dépensent le moins. A l'inverse les ménages équipés du chauffage au fioul (notamment Rives de Suippe) sont ceux qui dépensent le plus.

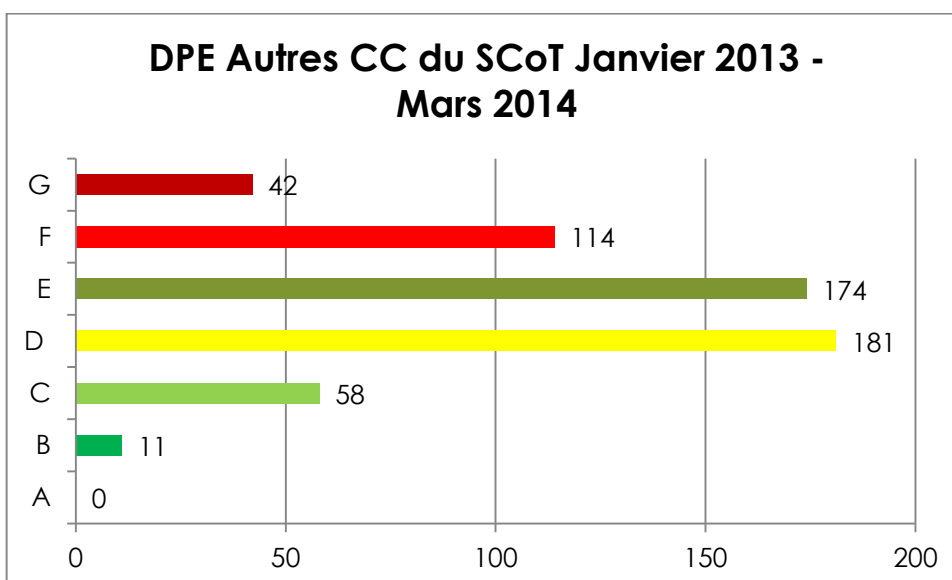
Evidemment, la dépense énergétique dépend aussi de la classe énergétique du logement occupé.

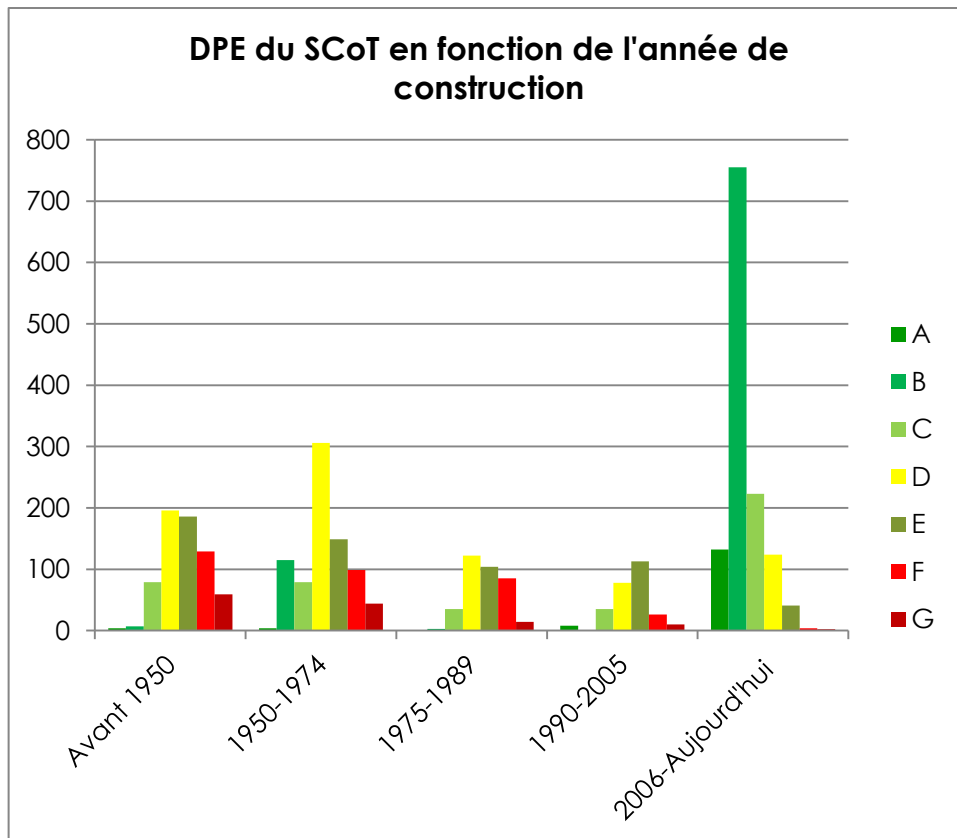
4 097 DPE ont été recensés sur le territoire du SCoT entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2014, dont 3 511 dont on a désormais la connaissance de l'étiquette énergétique et qui se répartissent comme suit : A, 4.2% ; B, 26% ; C, 13.4% ; D, 24.8%, E, 17.6% ; F, 9.9% et G, 4.1%.

⁶ La loi reconnaît la précarité énergétique comme une difficulté à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.



Les étiquettes énergétiques sont plus « vertes » sur le parc de l'agglomération rémoise avec 50% d'étiquettes en A, B ou C et 27% en E, F ou G. Pour les autres EPCI du SCOT, l'étiquette A est inexistante, B et C représentent 12% du parc évalué, tandis que E, F et G représentent 57%. Il y a donc un véritable potentiel de réhabilitation thermique, énergétique à prévoir sur le Pays rémois.





LES ENJEUX TERRITORIAUX

Comment équilibrer et diversifier l'offre en logement dans l'urbain et le périurbain pour que le SCoT rémois doit rester un élément moteur départemental ?

- Comment adapter l'offre aux nouveaux enjeux socio-démographiques, par exemple l'augmentation du nombre de ménages, la production de structures adaptées aux jeunes d'une part, et aux seniors d'autre part ?
- Quelles typologies de logements neufs produire ? Combien et où les localiser ?
- Quelle mixité générationnelle, sociale et fonctionnelle existante ? Est-elle suffisante ? Comment l'améliorer le cas échéant ?
- Faut-il poursuivre l'effort engagé :
 - sur la construction de logements sociaux dans le périurbain notamment dans les bourgs centres ?
 - pour favoriser l'accession sociale à la propriété ?
 - pour rééquilibrer l'individuel et le collectif, plus d'individuel dans l'urbain et plus de collectif dans le périurbain ?

Quelle adéquation entre les besoins et logements existants ou produits ?

- Quelle adéquation entre besoin des ménages et logements existants ou produits, notamment en termes de prix, de logements moins énergivores (que ce soit dans la construction ou la réhabilitation) ?
- Quel accompagnement des besoins en services de proximité et de quotidienneté ?

- Faut-il prévoir un rééquilibrage de l'offre en logements spécifiques sur l'ensemble du territoire ?
- Comment répondre aux besoins très spécifiques (apprentis, stagiaires, handicapés, précarité intense, jeunes actifs à faibles revenus ...) ?
- Comment promouvoir des programmes de logements intergénérationnels ?
- Comment organiser l'accueil par territoire et assurer une coordination ? (aires de grand passage fixes, tournantes, sédentarisation) ?

Comment agir sur la diversité de l'offre (typologies variées : construction individuelle, intermédiaire, collective ou individuel groupé et en adéquation entre le lieu de travail et d'habitat) dans la mesure où le volume de production de logement semble répondre aux besoins ?

- Comment orienter cette périurbanisation, si on ne peut la freiner, sur des bourgs stratégiques ?
- Quelle possible remise sur le marché des logements vacants ?
- Sur des poches de logements insalubres, quel programme de réhabilitation mettre en œuvre ?
- Faut-il et comment lancer un programme de réhabilitation thermique ? Sur quels segments ?

Pour lutter contre l'étalement urbain, comment freiner le mouvement de périurbanisation ?

- Comment stopper le départ de ménages hors du territoire du SCoT ?
- Comment compléter par une offre de transport collectif (ferré et tous modes) ?
- Comment mettre en œuvre les outils de lutte contre l'étalement urbain ? (périurbanisation, densification, polarisation dans les centres bourg, rapprochement des ménages sur le territoire du SCoT, parcours résidentiel au sein du SCoT)

Cohésion sociale : des populations spécifiques à accompagner

L'hébergement des personnes âgées

Source : Base de données FINESS, Equipements médico-sociaux, capacités d'accueil, Ministère de la santé

Sur le territoire du SCoT il existe une capacité d'accueil en hébergement des personnes âgées en lits disponibles de 3425.

Sur Reims 2173 places disponibles et 752 sur le reste du Pays rémois qui se répartissent comme suivent :

	Reims	Pays rémois
Logement-Foyer ⁷	1012 places	77 places dont : <ul style="list-style-type: none">- 22 places MARPA de Pargny-lès-Reims- 55 places Résidence Tinquieux
Maison de retraite	1661 places	675 places dont : <ul style="list-style-type: none">- 24 à Arcis-le-Ponsart- 67 à Cormontreuil- 83 à Bourgogne- 34 à Hermonville- 201 à Fismes- 162 à Villers-Allerand- 104 à Verzenay

L'hébergement des personnes handicapées

Source : Base de données FINESS, Equipements médico-sociaux, capacités d'accueil, Ministère de la santé

Sur le territoire du SCoT, il existe une capacité d'accueil de 452 adultes handicapés. Il est à noter que la capacité d'accueil est plus importante sur le SCoT hors Reims que sur Reims.

Reims : 212 places pour adultes handicapés

- 62 en foyer d'accueil médicalisé
- 121 en foyer de vie
- 4 en foyer d'hébergement
- 25 en maison-relais

Pays rémois : 240 places pour adultes handicapés (hébergement et foyer médicalisé)

- 68 à Cormontreuil
- 62 à Cernay-Lès-Reims
- 35 à Jonchery-sur-Vesle
- 10 à Saint Brice-Courcelles

⁷ Ce qui différencie le logement-foyer ou la chambre en maison de retraite c'est le côté social du logement-foyer et le côté médicalisé de la maison de retraite

- 65 à Pouillon

Les personnes défavorisées

Les solutions logements ou hébergements pour les personnes en fortes difficultés ne se situent que sur Reims, la capacité d'accueil est de 1629 places et se répartit comme suit :

Lieu d'accueil	Nombre de places	Personnes cibles
Hébergement d'urgence (CHRS ⁸ , Croix Rouge, Armée du salut,...)	87	Adultes en difficulté d'insertion sociale
Résidences sociales ⁹	310	Adultes en difficulté d'insertion sociale
CHRS	61	Adultes et leurs familles en difficultés
Service d'hébergement d'urgence Croix Rouge et CHRS Jamais seul	9	Femmes victimes de violences
CHRS	93	Hommes seuls en difficultés
Foyers des Jacobins	3	Inculpés sous contrôle judiciaire et condamnés libres
FJT ¹⁰ et résidences sociales pour jeunes travailleurs	432	Jeunes adultes, jeunes travailleurs
CSAPA-CAST	30	Toxicomanes
Hébergement d'urgence et Croix rouge	271	Demandeurs d'asile et leurs familles
Hébergement d'urgence	6	Sans-domicile
CHRS, Foyer maternel, Foyer départemental de l'enfance	81	Personnes seules en difficultés avec enfant
Hébergement d'urgence ou réinsertion sociale	34	Tous publics en difficultés
Foyer Travailleurs Migrants	203	Travailleurs migrants
Foyer des Jacobins	9	Vagabonds et ex-détenus

2009	Nb d'allocataire	Nb de personnes couvertes	Nb de bénéficiaires de l'aide au logement
CA de Reims	48892	107041	35759
CC Beine Bourgogne	956	3165	330
CC Champagne Vesle	444	1631	96
CC de la Vallée de la Suippe	866	3158	181
CC des Rives de la Suippe	421	1467	160
CC Fismes Ardre et Vesle	1255	3543	692
CC Nord Champenois	615	2280	133
CC Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims	211	655	63
Total général	53660	122940	37414

2012	Nombre d'allocataires	Nombre de personnes	Nombre de bénéficiaires de l'Aide au logement
------	-----------------------	---------------------	---

⁸ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

⁹ Les résidences sociales sont des solutions d'hébergement temporaire destinées aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun du fait de difficultés à la fois sociales et financières. Elles sont composées d'habitation autonomes, adaptées aux configurations du foyer, favorisant la vie autonome des personnes admises.

¹⁰ Foyer de Jeunes Travailleurs

		couvertes	
CA de Reims	50197	109079	36745
CC Beine Bourgogne	892	2979	264
CC Champagne Vesle	440	1585	85
CC de la Vallée de la Suipe	1007	3624	200
CC des Rives de la Suipe	462	1610	166
CC Fismes Ardre et Vesle	1169	3424	622
CC Nord Champenois	613	2248	118
CC Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims	108	310	40
Total général	54888	124859	38240

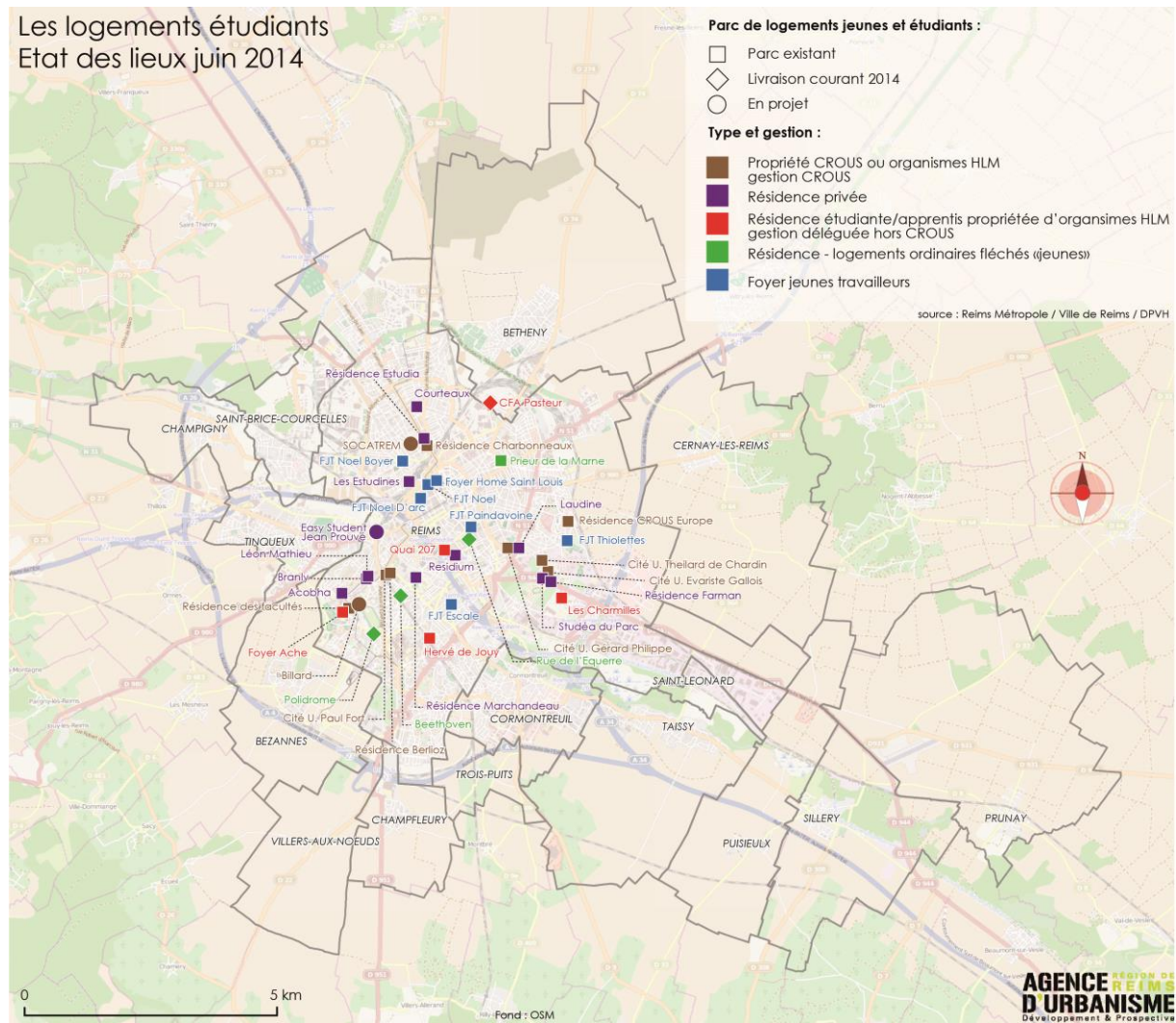
Sources: données CAF au 31 décembre 2012, Base Communale

Allocataire

Entre 2009 et 2012 le nombre d'allocataires sur le SCOT a augmenté de 2.29%, le nombre de personnes couvertes de 1.56%, et le nombre de bénéficiaires de l'aide au logement de 2.21%.

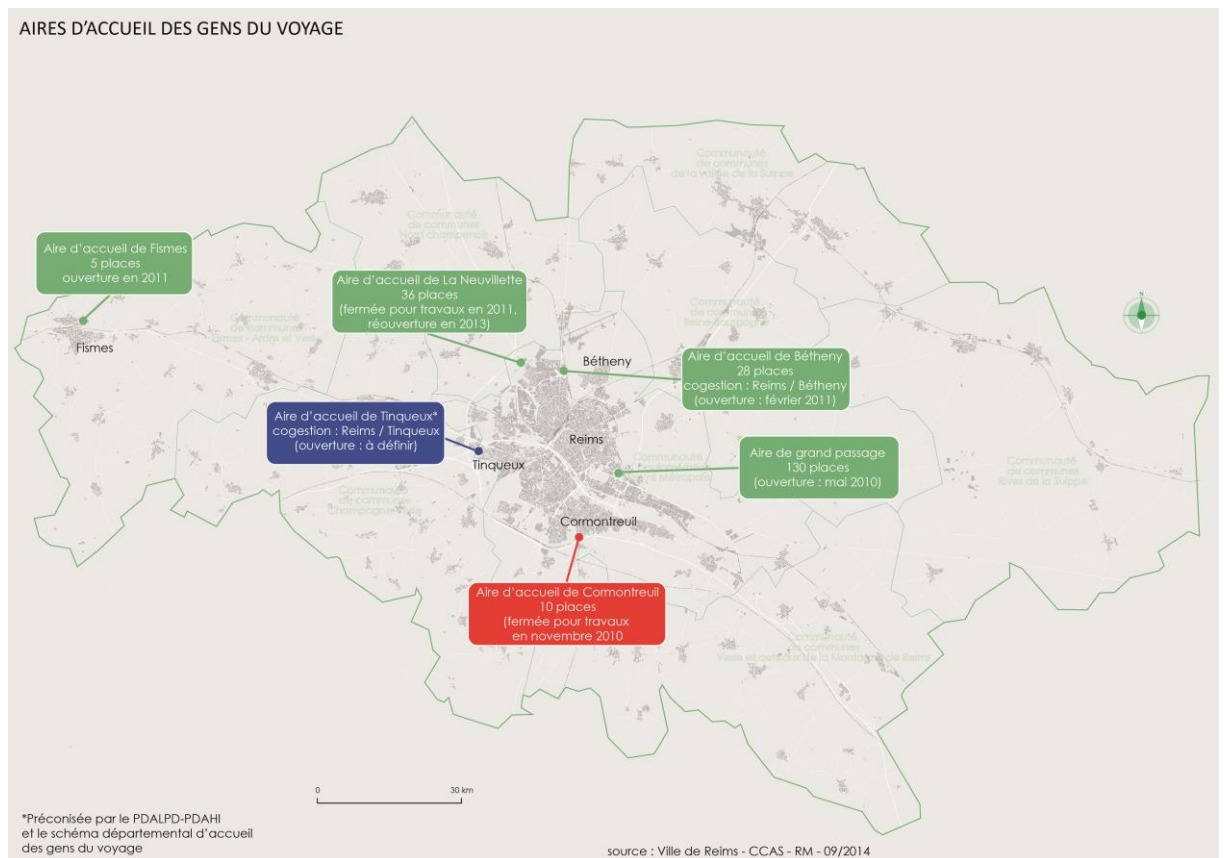
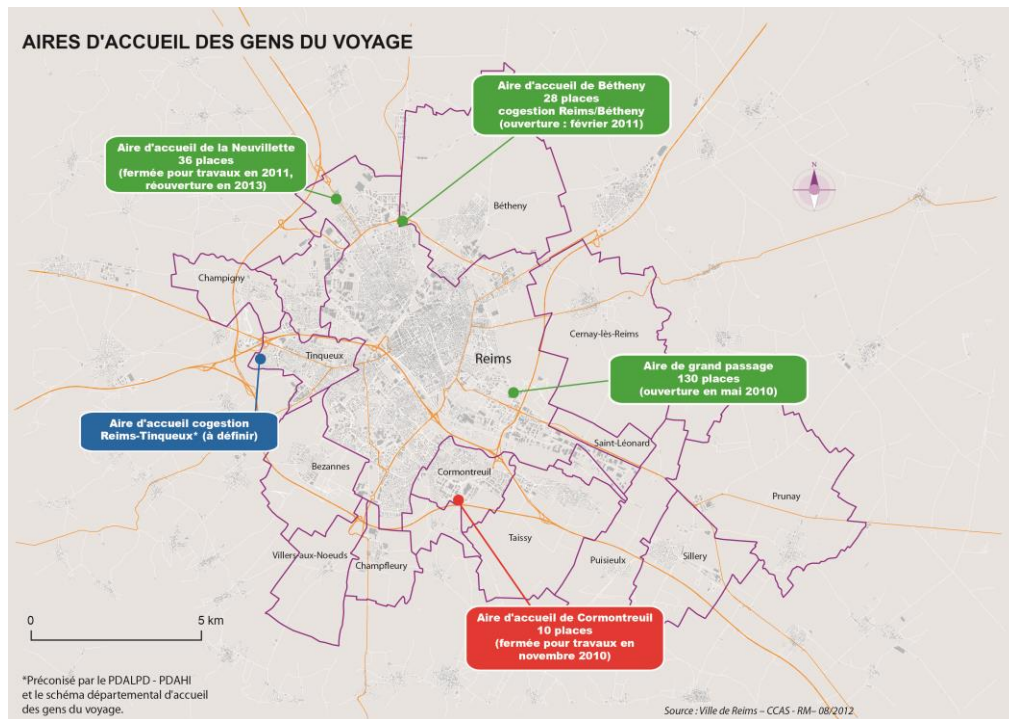
Sur l'ensemble du territoire, 70% des allocataires CAF touchent l'aide au logement, 73% dans la communauté d'agglomération de Reims, et 32% pour le reste du Pays rémois. Il est à noter que 53% des allocataires CAF de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle touchent l'aide au logement.

Les jeunes



L'offre de logements spécifiques consacrés aux étudiants, jeunes actifs, apprentis et stagiaires, au-delà d'une offre dans le diffus, se situe exclusivement sur la Ville de Reims.

Les gens du voyage



Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage révisé en 2010 préconise :

- Aires d'accueil pour itinérants et semi-sédentaires :
 - Réhabilitation du terrain de la Neuville
 - Réaliser une aire de 8 places sur la commune de Tinquieux
 - Réalisation de l'aire de 28 places commune à Reims et Bétheny
 - L'aire de 5 places à Fismes est ouverte depuis le 1er décembre 2009.
- Aires de grands passages :
 - Le terrain du Moulin de la Housse est pérennisé
 - La création d'une deuxième aire s'avère nécessaire, d'une capacité comprise entre 150 et 200 caravanes

LES BESOINS REPERTORIES ET LES ENJEUX TERRITORIAUX

- **Quelle stratégie de développement économique définir pour créer de l'emploi pérenne sur le territoire ?**
- **Comment favoriser la concentration d'activités pour accompagner l'emploi par une offre optimale en transports collectifs ? et de rationaliser les flux de transports de marchandises.**
- **Comment gérer territorialement l'offre d'emplois et les compétences liées aux évolutions sociodémographiques ?**
- **Le vieillissement de la population est un élément clé à prendre en compte et à anticiper pour les besoins futurs en logements des personnes âgées. Les logements existants en la matière se situent majoritairement sur Reims, faut-il prévoir un rééquilibrage sur l'ensemble du territoire ? Est-il nécessaire en sus des établissements spécifiques, prévoir des logements adaptés dans le diffus, pour permettre le maintien à domicile des populations âgées ? Des programmes comprenant des logements intergénérationnels, pour mixer les populations, doivent-ils voir le jour ?**
- **Concernant les personnes handicapées, la question est de savoir si la capacité d'accueil actuelle du territoire est suffisante ? Par contre, l'offre est déjà bien équilibrée sur le SCoT. Faut-il également penser des logements adaptés aux handicaps et évolutifs au sein du parc diffus ?**
- **Au vu de la paupérisation grandissante des ménages, les solutions en logements très sociaux adaptés à des situations de précarité intense (économiques, violences, mentales...) doivent-elles être étudiées à l'échelle du SCoT ?**
- **L'offre étudiante en résidences semble être suffisante actuellement sur le territoire, même s'il existe des périodes annuelles (juin-octobre) où le marché se tend à l'approche de la rentrée scolaire. Comment toutefois maintenir une offre constante et cohérente, clé de l'attractivité du territoire ?**
- **Comment répondre aux besoins très spécifiques des apprentis et des stagiaires, souvent confrontés à la double résidence, qui cherchent à se loger pour des temps courts ?**
- **S'il existe un besoin sur cette thématique c'est en nombre de logements destinés aux jeunes actifs et à leurs faibles revenus, faut-il prévoir de nouvelles places ? Seulement sur Reims ? Un accompagnement social fort doit-il être envisagé ?**
- **Réfléchir à un lieu d'implantation d'une deuxième aire de grand passage à destination des gens du voyage et de leurs véhicules.**

Un appareil commercial prépondérant

A l'instar des territoires de France, l'accroissement de l'offre commerciale, les nouvelles exigences fixées par le Grenelle 2 en matière d'aménagement commercial, l'évolution démographique ainsi que les nouveaux modes de consommation ont profondément bouleversé l'organisation et l'armature commerciales du bassin rémois.

En effet, son développement a induit une réorganisation de l'offre commerciale avec notamment l'apparition de nouvelles polarités commerciales, le renforcement de l'offre de certaines zones commerciales existantes, l'arrivée à maturité de certaines zones et le transfert d'enseignes d'une zone à une autre.

Une densité commerciale élevée

Plus d'un établissement sur 5 relèvent du secteur du commerce et des services¹¹

En 2012, le SCoT comptabilise 5 420 établissements relevant du commerce et des services selon la nomenclature retenue (cf. annexe). Ainsi, les commerces et services constituent un secteur prépondérant de l'activité économique du territoire en représentant 22,04% de l'ensemble des établissements contre 27,3% de Reims.

	Nombre d'établissements	Commerces et services
Reims	13190	3612
RM hors Reims	3286	860
RM	16476	4472
SCoT hors RM	8113	948
SCoT	24 589	5420

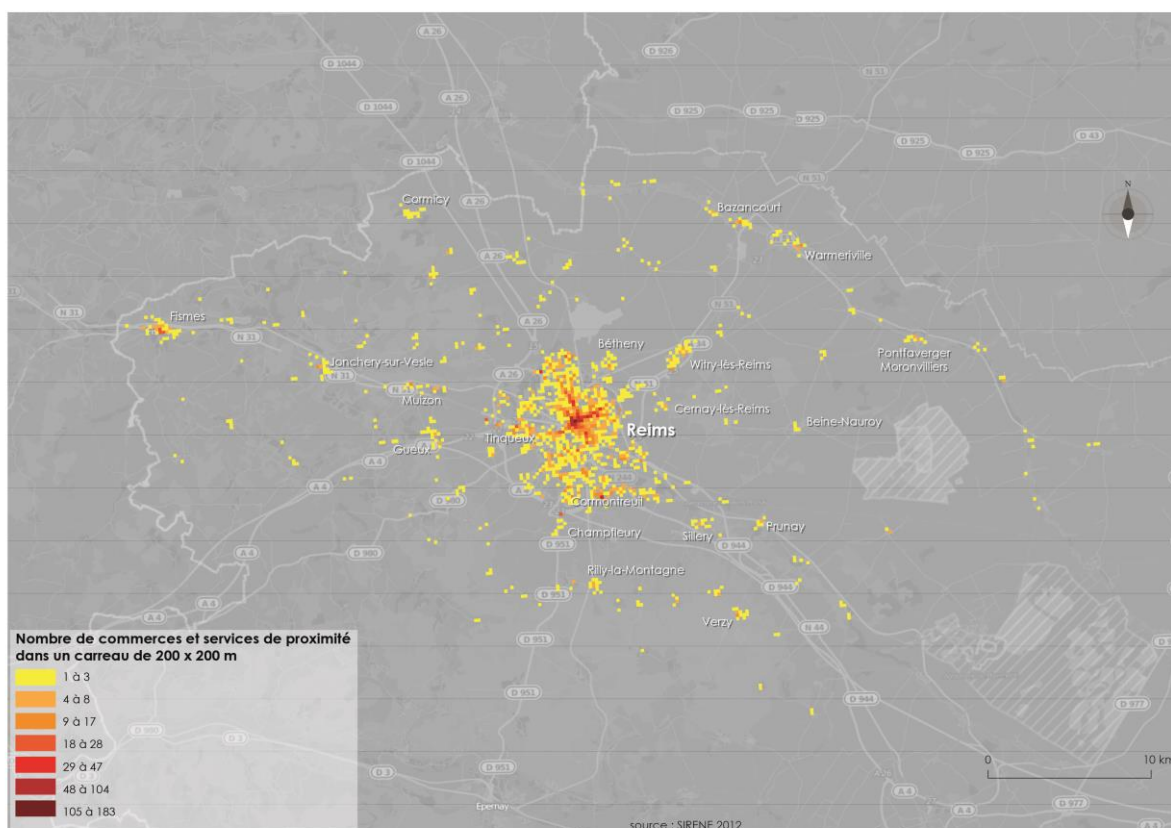
Sirene 2012

Le rapprochement de l'implantation des commerces avec la population montre que la densité commerciale¹² du SCoT rémois se situe dans les moyennes hautes. En effet elle s'établit à 19,03 établissements pour 1 000 habitants contre 12,11 pour la Région Champagne-Ardenne. Il est à noter que la densité commerciale à l'échelle de l'Agglomération s'élève à 20,65 soit près de deux fois supérieure au niveau régional, cela s'explique par la forte concentration des équipements commerciaux sur Reims Métropole et notamment en périphérie urbaine.

Les établissements relevant du commerce et des services sont majoritairement des établissements de moins de 10 salariés, 45% comptent entre 1 et 9 effectifs, 47% sont sans salarié et 7% emploient entre 10 et 49 salariés.

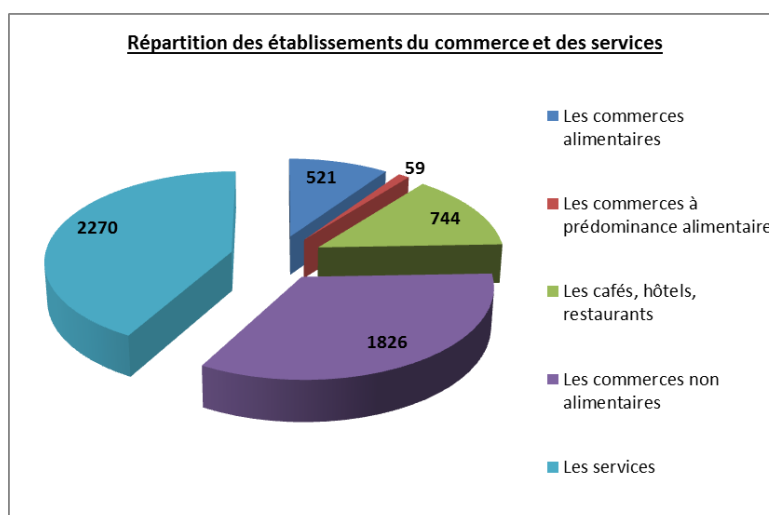
¹¹Le secteur des services désigne ici les services à caractère commercial et les services tertiaires ayant vitrine sur rue.

¹² Densité commerciale 2012 = nombre d'établissements du commerce et des services 2012/population 2010



Une forte présence des services à caractère commercial et des commerces non alimentaires

Sur les 5 420 établissements relevant du commerce et des services recensés sur le SCoT en 2012, près de 60% sont issus du secteur du commerce.



Le secteur du commerce regroupe un peu plus de 3 100 établissements

- 58% sont des commerces non alimentaires qui se caractérisent par une forte présence des secteurs de l'auto-moto, de l'équipement de la maison, de l'équipement de la personne, qui regroupent respectivement 525, 429 et 420 établissements.

- 23,6% sont des cafés, hôtels et restaurants ce qui représente un peu plus de 740 établissements sur le SCoT.
- 16,5% sont des commerces alimentaires dont plus d'un tiers relève de l'artisanat commercial¹³
- 1,9% sont des commerces à prédominance alimentaire dit multiples qui se caractérisent par un nombre faible d'établissements mais par de très grandes surfaces de vente qui dégagent de très gros chiffres d'affaires.

Le secteur des services compte 2270 établissements qui regroupe les services à caractère commercial (coiffure, soins de beauté...) et les services tertiaires ayant vitrine sur rue (agence immobilière, banques...) qui représentent respectivement 54,8% et 45,1%. Ces activités de services concourent à l'attractivité commerciale en générant des flux de passage non négligeable pour le tissu commercial de l'agglomération rémoise.

Un secteur pourvoyeur d'emplois

Le secteur du commerce et de la réparation automobile est le deuxième secteur pourvoyeur d'emploi du territoire en regroupant près de 14% des emplois salariés du territoire avec près de 17 000 emplois au lieu de travail en 2012. Il s'agit majoritairement d'emplois dans le commerce de détail et les activités de réparation.

Le commerce enregistre un recul de sa part dans les emplois totaux, néanmoins il enregistre une hausse de 3,4% par rapport à 1999 soit 600 postes supplémentaires. Le repli du commerce de gros est à l'origine de la légère baisse observée dans le secteur commerce.

Une dynamique de création et un tissu commercial en mutation

Entre 2009 et 2012, les établissements relevant du commerce et des services ont augmenté de 15,03 % contre +12,1% pour l'ensemble des établissements soit +708 établissements.

Sur le périmètre du SCoT hors Reims Métropole, les établissements du commerce et des services connaissent une progression plus forte que celle observée à l'échelle de l'agglomération rémoise : +30,9%. Cela met en évidence le développement du commerce en périphérie pour des raisons de disponibilités foncières mais cela traduit également la volonté des élus ruraux de disposer d'équipements commerciaux à proximité de leur population.

Les principales évolutions observées entre 2009 et 2012 sur le bassin rémois vont dans le sens des tendances observées au niveau national : baisse de certains commerces traditionnels, hausse des supérettes alimentaires, de la restauration rapide et développement du secteur bien être qui sont liés aux nouveaux modes de consommation et au développement du e-commerce.

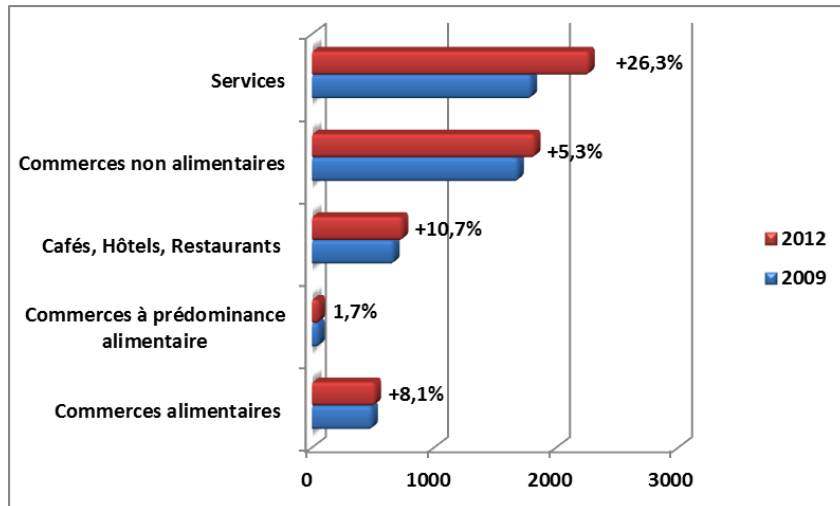
A l'instar de la France, la composition de l'offre commerciale du territoire évolue et s'oriente vers un renforcement des services. L'évolution des modes de vie et des comportements d'achats des habitants y sont pour beaucoup.

- Avec + 472 établissements supplémentaires entre 2009 et 2012, les services à caractère commercial (activités de réparations, soins de beauté, services funéraires...) et les services

¹³ L'artisanat commercial regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie et la cuisson de produits de boulangerie. **Définition INSEE**

tertiaires ayant vitrine sur rue (banques, assurances, agences immobilières...) sont les secteurs qui ont connu la plus forte hausse.

- Les commerces dans leur ensemble enregistrent une augmentation de +236 établissements entre 2009 et 2012. Les commerces non alimentaires enregistrent la plus forte augmentation suivis par les cafés, hôtels, restaurants et les commerces alimentaires.
- Le nombre de commerces à prédominance alimentaire entre 2009 et 2012 a progressé d'un établissement.



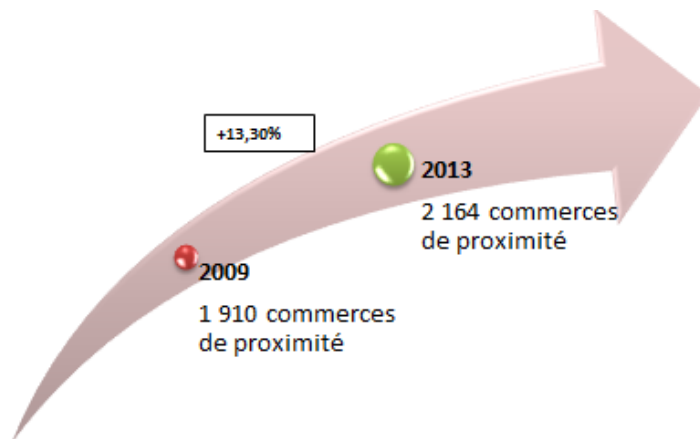
Un regain d'intérêt pour la proximité

Depuis quelques années, les commerces de proximité destinés à répondre aux besoins des habitants et des actifs d'un quartier, connaissent un renouveau qui s'explique en partie par certaines évolutions sociodémographiques que sont l'urbanisation, le vieillissement de la population, la hausse du nombre de personnes seules et les nouveaux modes de vie. En effet, ces commerces et services de proximité jouent un rôle fondamental dans l'animation et le dynamisme d'un territoire et constituent des lieux de vie privilégiés où se tissent le lien social.

En 2012, le bassin compte 2 011 commerces et services de proximité parmi lesquels on dénombre 833 commerces de quotidienneté qui regroupent les établissements pour lesquels les achats des consommateurs sont quotidiens ou du moins très fréquents. Reims compte 1331 commerces de proximité, Reims Métropole 1608 tandis que le SCoT 2011.

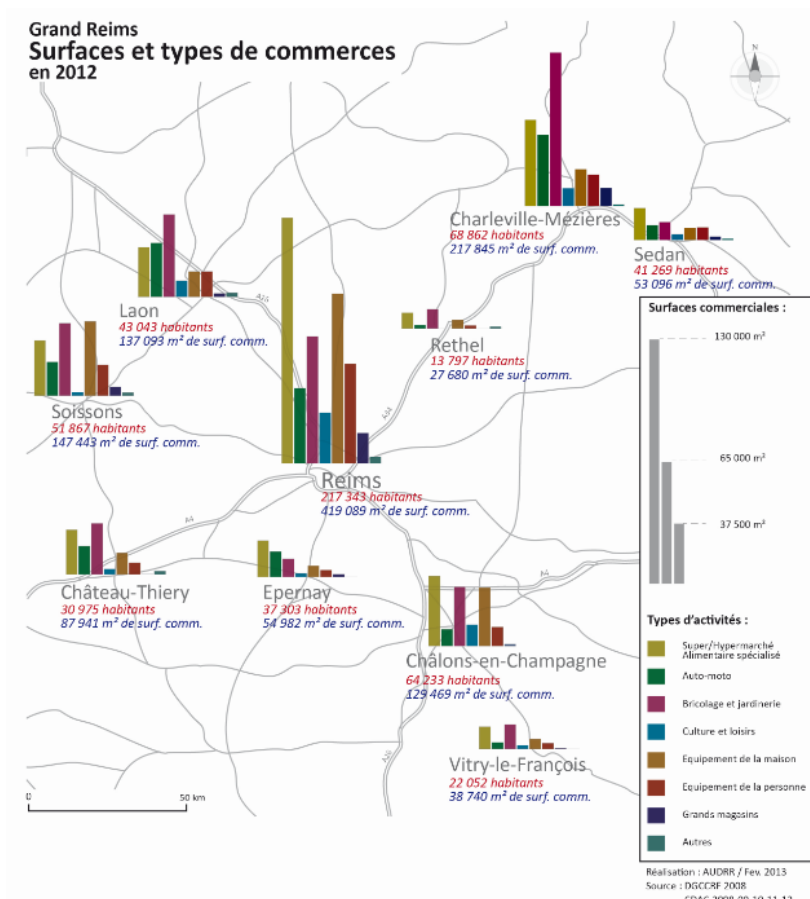
Schéma évolution des commerces de proximité entre 2009 et 2012





Une métropole commerciale à vocation extra-régionale

Située au centre d'un territoire peuplé de près de 600 000 habitants répartis sur trois départements que sont la Marne, l'Aisne et les Ardennes, l'agglomération rémoise constitue une métropole régionale par son offre commerciale grande et diversifiée. Elle concentre ainsi 32% de la surface commerciale de cet ensemble et 37% des populations cumulées de ces agglomérations.

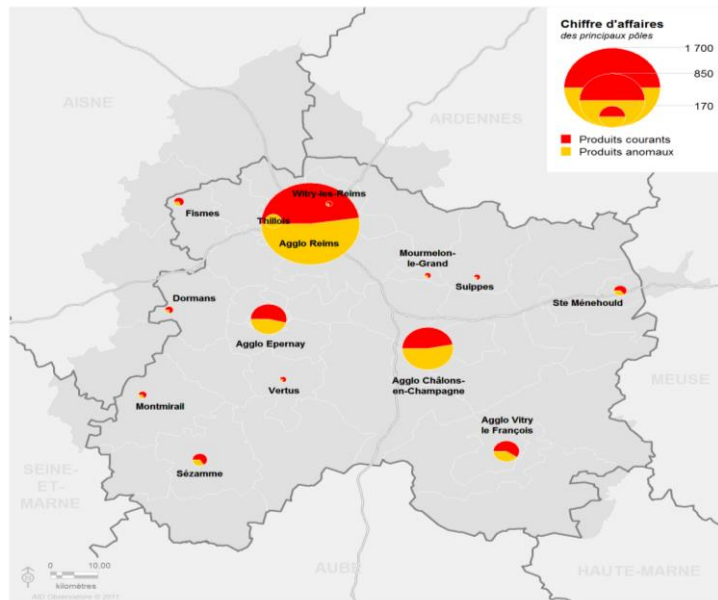


Reims et son agglomération rémoise dispose d'une offre commerciale en hypermarché/supermarché bien supérieure à la moyenne observée au niveau régional.

Le développement des commerces de plus de 300m² participe activement à la métropolisation de l'agglomération rémoise en induisant un élargissement de sa zone de chalandise et en participant au renforcement de son offre commerciale ainsi qu'à la spécialisation des zones commerciales.

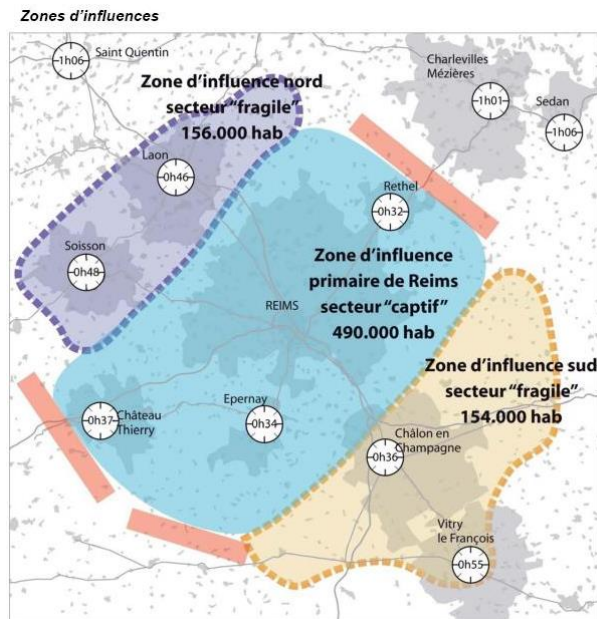
Sa zone d'influence commerciale théorique s'exercerait au-delà des frontières régionales sur un territoire large de près de 800 000 habitants selon Convergence-CVL.

L'étude des flux d'achat dans le département de la Marne réalisée en 2012 révèle que l'Agglomération Rémoise qui concentre 39% la population marnaise est le premier pôle de consommation avec 1 619 M€ de chiffres d'affaires générés pour l'année 2012. 53% du chiffre d'affaires générés dans la Marne a ainsi été réalisé sur l'Agglomération Rémoise.



Source : Etude sur les flux d'achat dans le département de la Marne, AID Observatoires, 2012

De par son positionnement et son poids démographique, l'agglomération rémoise a longtemps été un lieu privilégié pour l'implantation et le développement des grandes et moyennes surfaces. Cependant avec le nouveau maillage stratégique des enseignes qui s'est opéré, les villes de population plus faible se sont équipées et s'autonomisent davantage en termes d'offre commerciale, ce qui entraîne une fragilisation de la zone de chalandise de l'agglomération rémoise au nord et au sud. L'analyse des surfaces autorisées en CDAC démontre un développement croissant du grand commerce sur le territoire du G10 et plus particulièrement marqué au nord. En effet, les agglomérations de Rethel, de Soissons, de Laon sont celles qui enregistrent les plus fortes augmentations en termes de surfaces commerciales autorisées depuis 2008. Viennent ensuite les agglomérations de Château-Thierry, de Sedan, de Vitry le François et de Châlons en Champagne qui développent leur équipement en grand commerce mais dans une moindre mesure.



Source : SDUC de Reims Métropole

Pour conserver et renforcer son positionnement stratégique et dominant dans cet environnement concurrentiel, l'agglomération rémoise se doit de privilégier les projets à forte valeur ajoutée comme l'implantation d'enseignes absentes régionalement et l'implantation de concepts innovants.

Cependant, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat et d'émergence de nouveaux comportements de consommation, le renforcement de l'attractivité commerciale du territoire afin d'éviter une évasion de richesse tout en veillant à l'équilibre commercial est chose délicate.

D'autant plus, que le bassin rémois dispose d'un équipement commercial plus que satisfaisant tant en nombre que par la diversité des enseignes comme le traduit la densité commerciale par habitant supérieure à celle observée aux niveaux régional et départemental.

En effet, l'offre commerciale du bassin rémois concentre ainsi 50% de la surface de vente de la Marne tandis que sa population représente 39% de la population marnaise.

	Nombre de m ²	Population	Densité pour 1 000 hab
Arrondissement de Reims¹⁴	525 869	291 833	1 801,9
Arrondissement de Châlons	141 764	102 175	1 387,4
Arrondissement d'Epernay	123 564	110 508	1 118,1
Arrondissement de Vitry le François	38 740	47 548	814,8
Arrondissement de Ste Menehould	11 472	14 081	814,7

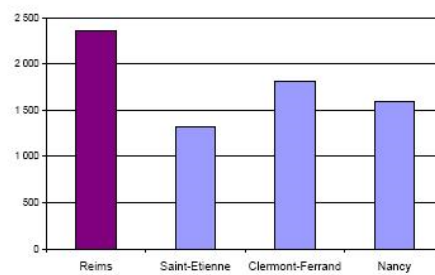
Par rapport aux territoires marnais, l'arrondissement de Reims enregistre une densité commerciale bien supérieur, ce qui démontre sa forte dotation en commerces.

¹⁴ L'arrondissement de Reims compte près de 300.000 habitants et 156 communes.

Cela s'observe également à d'autres échelles de territoires. En effet, en termes d'équipement commercial de + 300 m² par habitant, le bassin rémois se positionne dans la moyenne haute au regard des aires urbaines de taille comparable. En effet, elle dispose d'une densité commerciale supérieure aux territoires de comparaison dans l'alimentaire, la culture-loisirs, l'équipement personne et maison excepté dans le bricolage/jardinerie. Pour le secteur alimentaire, l'offre commerciale du bassin rémois se différencie par une importante densité commerciale sur le format hypermarché.

Comparativement à certaines agglomérations, Reims Métropole dispose d'un équipement commercial en grand commerce bien développée.

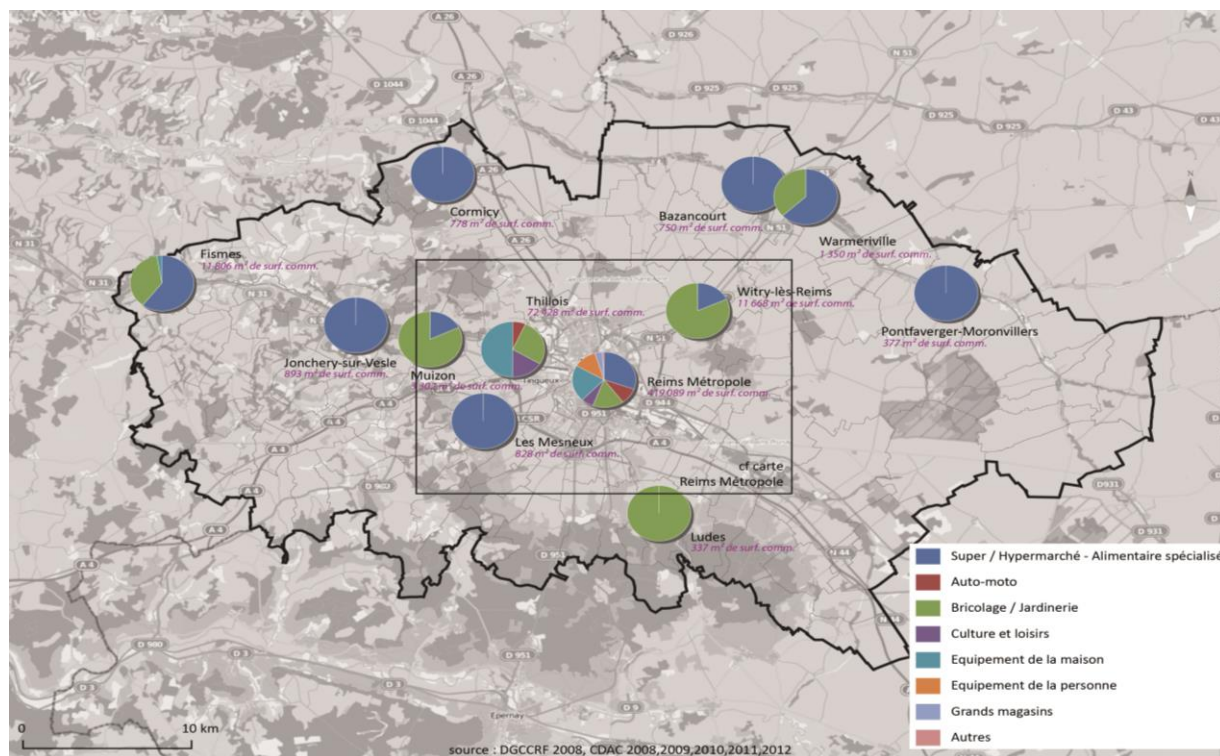
Surface commerciale de plus de 300 m² de vente sur les agglomérations y compris autorisations (hors restauration)



Une offre commerciale polarisée et hétérogène

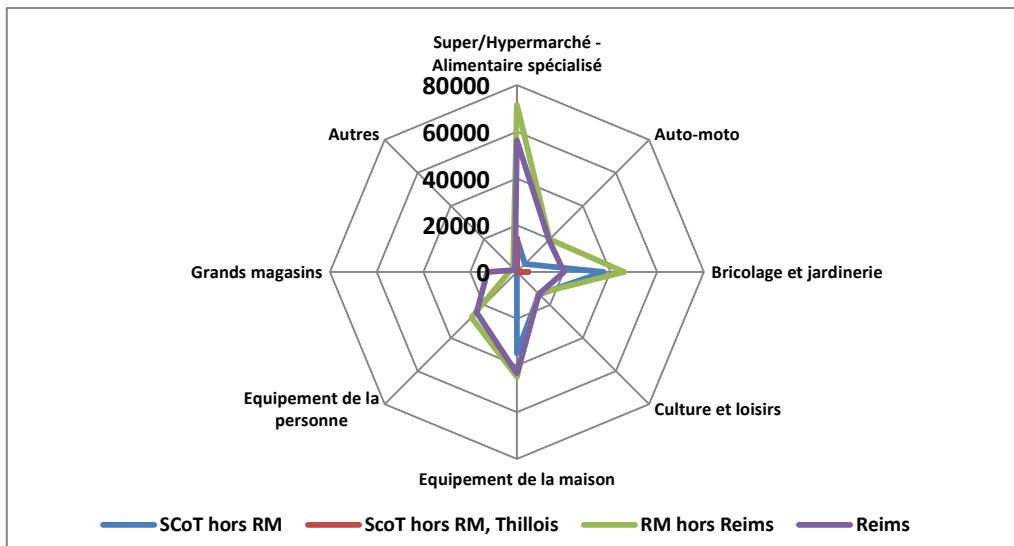
Un grand commerce dynamique

Au 31 décembre 2012, on dénombre sur le bassin rémois 325 établissements commerciaux de plus de 300 m² pour une surface de vente totale de près de 524 000 m² soit 1 818 m² pour 1 000 habitants contre 1 486 m² pour 1 000 habitants au niveau départemental. Ces chiffres incluent les créations ainsi que les extensions des stations de services annexées aux hypermarchés et supermarchés.



Si l'on s'intéresse à la répartition par secteur d'activités des établissements, on constate que sur les 325 commerces de plus de 300 m², 88 relèvent du secteur de l'équipement maison, 67 du secteur de l'alimentation et 52 de l'équipement de la personne. Ces trois secteurs d'activité dominent le paysage commercial du bassin rémois.

En termes de surfaces commerciales, les grandes surfaces alimentaires sont prédominantes sur le bassin rémois; elles occupent 27% de la surface de vente totale pour une densité commerciale de 494 m² pour 1 000 habitants. Avec un peu plus de 123 000 m² de surface de vente, le secteur de l'équipement de la maison se situe en 2^{ème} position avec une densité commerciale de 428 m² pour 1 000 habitants. Le secteur bricolage-jardinerie arrive en 3^{ème} position avec une densité commerciale de 304 m² pour 1 000 habitants.



Note de Lecture : Sur le périmètre de RM hors Reims, on note une prépondérance des grandes surfaces alimentaires en termes de m².

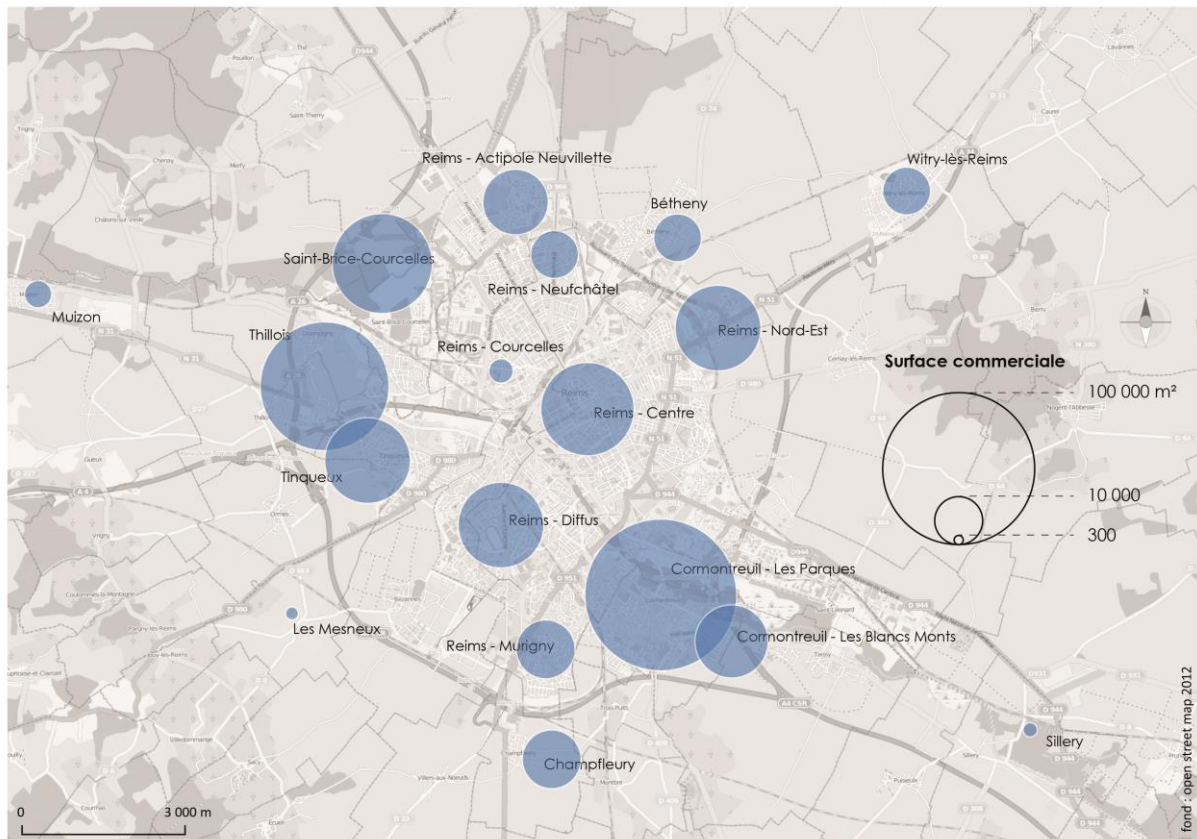
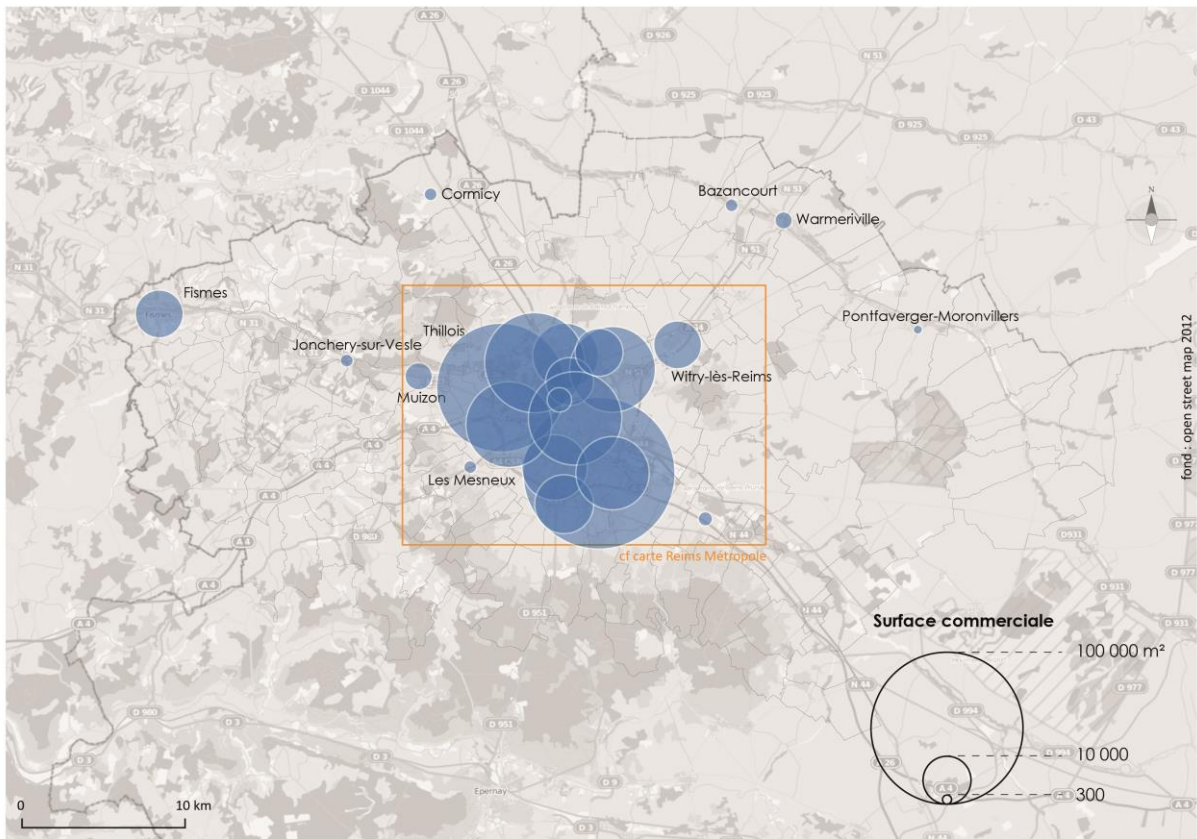
Sur le périmètre du SCoT hors RM, 62 % des établissements et 70% de la surface commerciale sont situés sur Thillois. Hors Thillois, l'offre en commerce de + de 300 m² est principalement constituée du secteur de l'alimentaire qui permet aux bourgs centres de se doter d'un équipement commercial permettant de satisfaire les besoins de première nécessité et de proximité des habitants.

Sur le plan spatial, l'offre commerciale du bassin rémois s'organise autour de pôles commerciaux :

- Une ville centre dotée d'une offre commerciale diversifiée et dense
- Des ZAC¹⁵ périphériques
- Des pôles de quartiers et de bourgs-centres qui répondent à des logiques de proximité

La cartographie de l'offre commerciale existante met en évidence le rôle prépondérant de la périphérie dans le développement de l'appareil commercial du bassin rémois ainsi que le déséquilibre commercial qui en résulte.

¹⁵ ZAC : Zone d'Aménagement Concerté



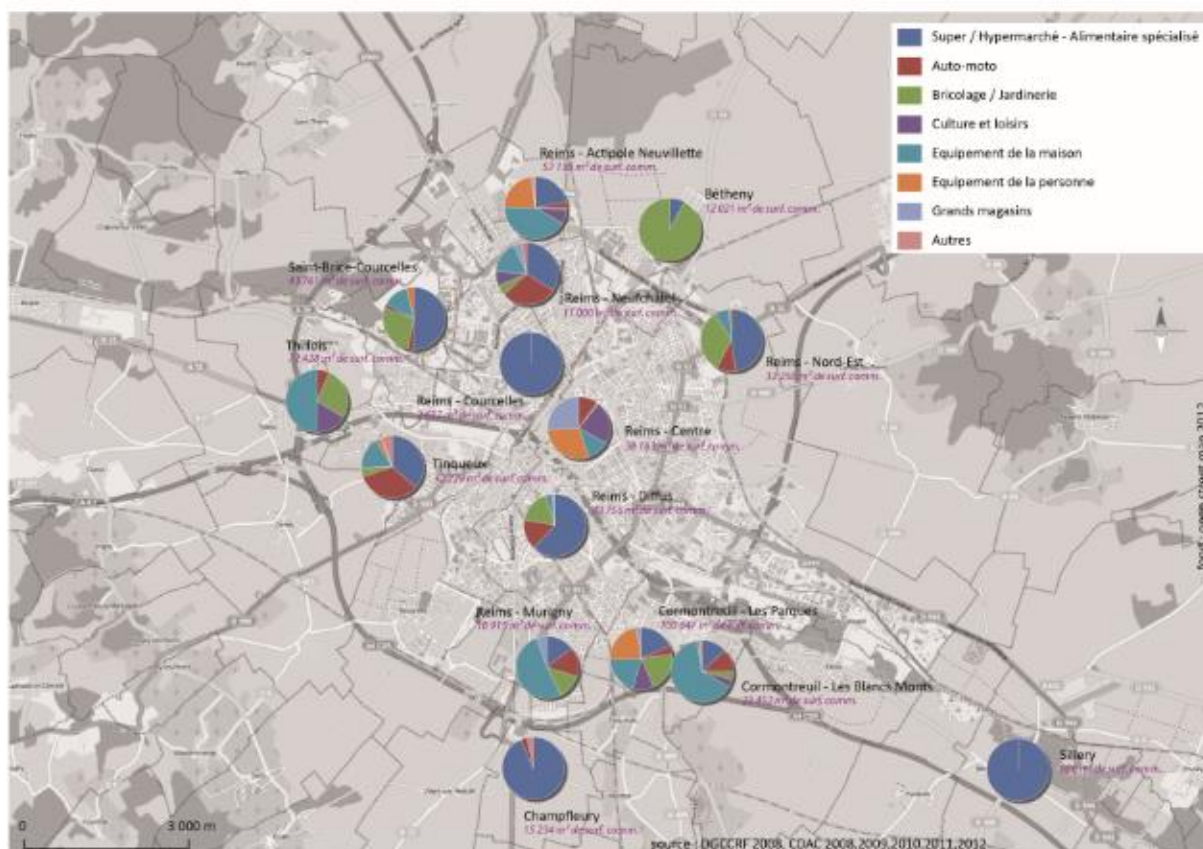
L'agglomération rémoise compte 272 établissements et 419 089 m² de surface commerciale. Elle concentre ainsi 80% de la surface commerciale du bassin rémois tandis qu'elle représente 75% de la population de cet ensemble.

Au sein même de l'agglomération, on observe une hétérogénéité des polarités commerciales.

En effet, on constate que la densité commerciale de l'agglomération rémoise est importante au regard de celle de la ville de Reims : 1 928 m² pour 1 000 habitants contre 1 055 m² pour 1 000 habitants pour la ville de Reims.

La ville de Reims concentre 45% de la surface commerciale totale de l'agglomération rémoise tandis qu'elle représente 83% de la population de cet ensemble.

La répartition des surfaces commerciales par grands secteurs d'activités sur l'agglomération rémoise



L'organisation spatiale du commerce met en évidence la forte concentration de l'équipement commercial en périphérie urbaine qui résulte de l'apparition et du développement de la grande distribution qui a investi la périphérie. Pour des raisons de disponibilités foncières, les zones commerciales se localisent aujourd'hui principalement en périphérie, lieu privilégié du développement commercial actuel même si des projets commerciaux potentiels sont d'ores et déjà identifiés en milieu rural et sur Reims.

Des pôles commerciaux majoritairement en périphérie

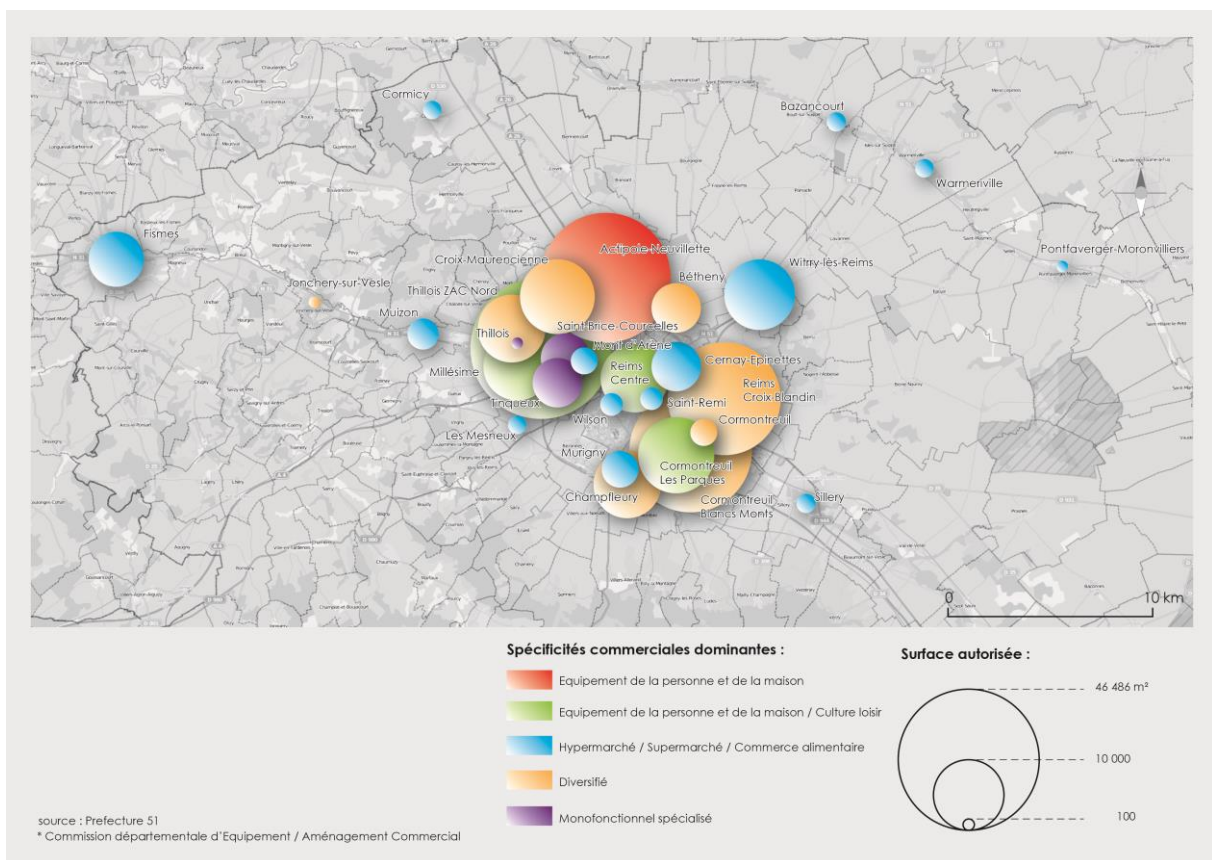
Un peu plus de 272 000 m² de surface commerciale supplémentaire autorisée depuis 2000

Avec 121 dossiers déclarés favorables en CDEC/CDAC entre 2000 et 2012, ce sont 272 521 m² de surfaces commerciales qui ont été autorisées sur le bassin rémois. On observe, ainsi que 70% des dossiers autorisés sont des projets qui se situent sur l'Agglomération de Reims dont près de la moitié sur la Ville de Reims.

Ce dynamisme des autorisations démontre l'attractivité du bassin rémois et plus particulièrement de l'agglomération rémoise en termes d'implantation de nouvelles enseignes.

La surface commerciale totale autorisée se répartit ainsi, 190 794 m² de surfaces commerciales ont été acceptées sur Reims Métropole, cela représente plus des deux tiers de la surface autorisée sur le SCoT dont 34% sur la Ville de Reims. Avec 81 727m² de surfaces commerciales autorisées, les communes situées hors de l'Agglomération rémoise représentent près de 30% de la surface totale autorisée avec 36 dossiers.

La cartographie des projets commerciaux autorisés met en évidence le rôle prépondérant de la périphérie dans le développement de l'appareil commercial du bassin rémois et révèle une concentration de celui-ci.



Ces autorisations de surfaces commerciales profitent principalement au développement de nouvelles polarités commerciales, au renforcement de l'offre commerciale de périphérie et à celui des bourgs centres.

Avec la concentration du développement commercial en périphérie, la question du respect de l'équilibre commercial est ici centrale. En effet, le développement d'activités commerciales de périphérie d'agglomération impacte directement l'attractivité des centres villes, des quartiers et centre-bourgs.

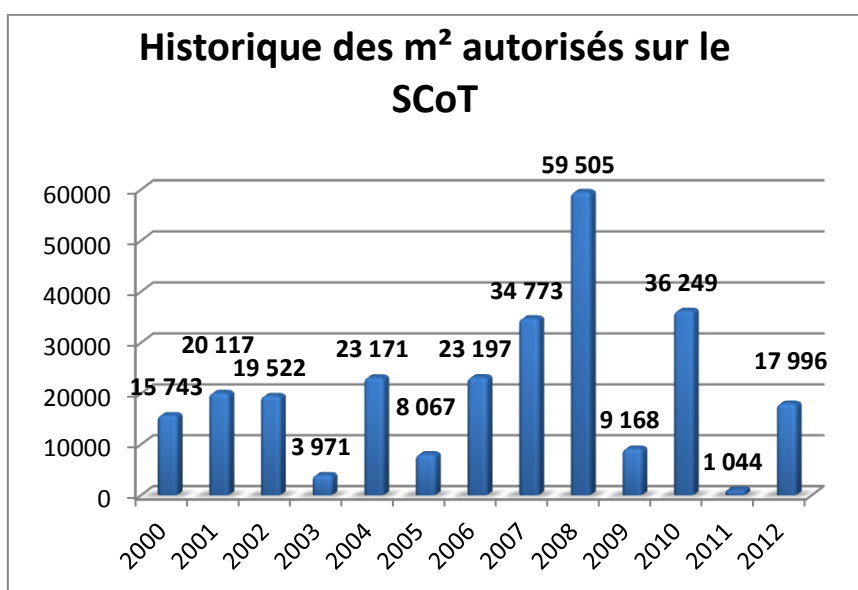
2008 : une croissance record du Grand Commerce

On remarque une certaine stabilité des m² acceptés sur le périmètre du bassin rémois de 2000 à 2006 exceptées pour les années 2003 et 2005 qui se caractérisent par une diminution des m²

sollicités ainsi qu'une forte augmentation en 2008 liée pour grande partie à la création d'un ensemble commercial sur la ZAC Thillois Nord. En effet, cet ensemble commercial composé de l'enseigne IKEA, d'un parc commercial Maison + s'étend sur une surface commerciale de plus de 40 000 m².

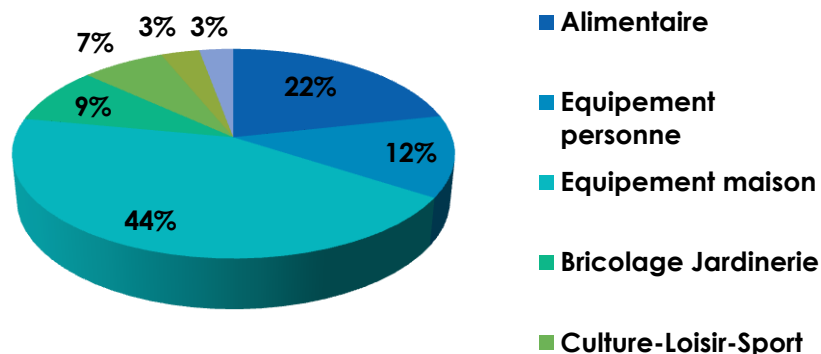
On observe également entre 2006 et 2007, une hausse des m² de 36,5% liée au développement de la ZAC les Blancs Monts à Cormontreuil. L'année 2010 se caractérise aussi par un fort nombre de m² autorisés qui s'explique par l'autorisation du projet Reims Village qui compte à lui seul 29 500 m².

Entre 2007 et 2012, le nombre de m² autorisés est nettement supérieur à celui autorisé entre 2000 et 2006 soit +39,5% de surfaces autorisées.



En termes de surfaces autorisées entre 2000 et 2012, par ordre d'importance, les secteurs les plus représentés sont : L'équipement maison qui se hisse au premier rang avec 119 477 m², en raison de la surface d'exposition nécessaire pour la vente des produits, l'alimentaire avec 58 771 m² de surface commerciale autorisée. Parmi les formes de vente, 21 supermarchés ont obtenu un avis favorable de la CDAC, suivis par 7 hypermarchés et 8 discounters, l'équipement de la personne qui comptabilise une surface commerciale autorisée de 34 216 m², le secteur culture-loisir-sport pour lequel la CDAC a autorisé 19 294 m². Il s'agit ici des magasins d'articles de sports, de livres et musique...

Répartition des surfaces autorisées par secteur d'activité



Ce développement commercial qui induit une réorganisation de l'appareil commercial du SCoT pose la question de l'arrivée à maturité du développement de l'équipement commercial du bassin rémois et de la requalification de certaines zones commerciales.

Une dynamique commerciale sur le bassin rémois se lit au travers des demandes de surfaces de vente, des surfaces autorisées et de leurs évolutions, renforçant et réorganisant l'offre commerciale sur le territoire.

A travers ces autorisations de surfaces, on constate :

- Le développement de nouvelles polarités et le renforcement de certains ensembles commerciaux existants qui conduisent à une réorganisation de l'armature commerciale.
- Le développement de zones commerciales thématiques et principalement dédiées à l'équipement de la maison qui répondent aux nouveaux modes de consommation.
- L'implantation d'enseignes jusqu'à maintenant inexistantes sur le territoire et pour certaines d'envergure régionale (Ikea) qui confèrent un caractère métropolitain à l'agglomération rémoise par l'élargissement de sa zone de chalandise (d'attraction).

Cependant, ces transformations de l'équipement commercial supposent la requalification de tout ou partie des zones existantes. En effet, plusieurs transferts d'enseignes d'une zone existante à une nouvelle (Castorama, Conforama,...) ont eu lieu et sont en cours sur le territoire. La problématique des friches commerciales et de la modernisation des sites arrivés à maturité se posent ainsi. Le Schéma de Développement et d'Urbanisme Commercial initié par Reims Métropole a d'ailleurs fait ressortir, la nécessaire redynamisation de certaines zones commerciales arrivées à maturité, des préconisations ont été faites.

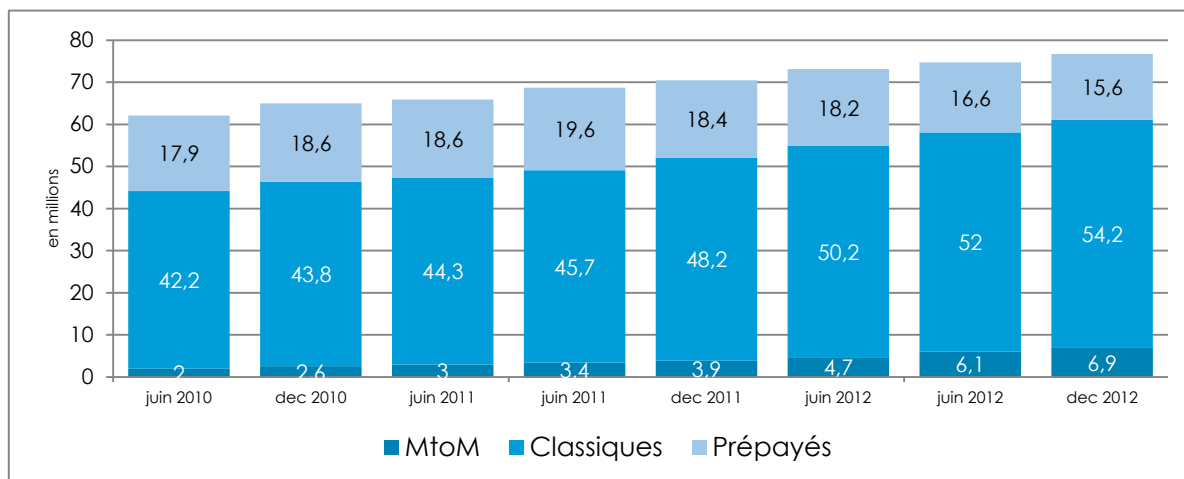
La cohérence dans le développement commercial et le maintien d'un équilibre est un enjeu majeur pour le territoire. Il devient nécessaire d'avoir un document de cadrage pour avoir une stratégie commerciale commune et partagée.

Des communications électronique dont la performance est variable

Une couverture 4G en cours de déploiement

Figure 1 Pénétration des cartes SIM en France

source : ARCEP



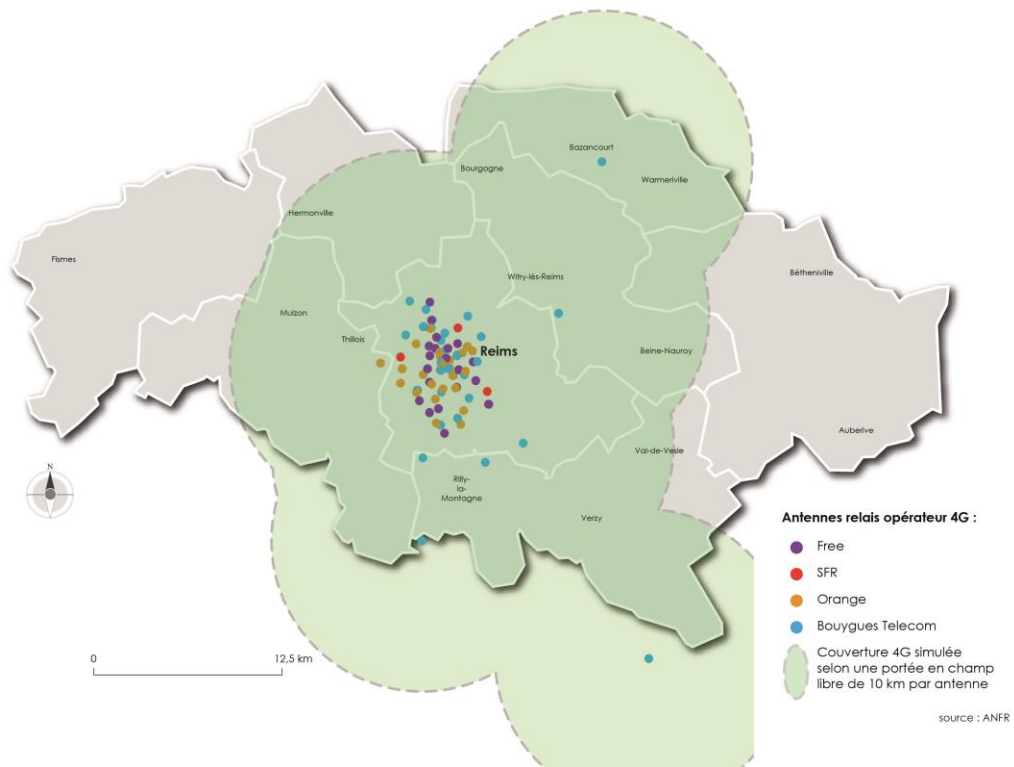
Le secteur des communications mobiles est une technologie en pleine expansion. En France, le taux de pénétration des cartes SIM en service s'élève fin 2013 à 117,1% (+3,6 millions en un an). Ce sont principalement les forfaits dits « classiques » voix et data, calibrés pour smartphones et tablettes, qui progressent le plus au détriment du prépayé, plus limité en services. À noter également l'explosion du nombre de cartes SIM MtoM¹⁶ (7 millions aujourd'hui contre 2,6 en 2010) rendue possible grâce à la robustesse du réseau GSM français.

Le SCoT est couvert intégralement en 2G et à plus de 90 % en technologie 3G. Les zones blanches sont des secteurs non urbanisés de forêt.

Le déploiement de la 4G s'opère progressivement. Au 1^{er} janvier 2014, une centaine d'antennes couvre le territoire du SCoT, la majorité d'entre-elles se situant sur l'agglomération rémoise. Conscient du développement exponentiel de cette technologie et des désagréments qu'elle peut occasionner, l'agglomération rémoise a cosigné en partenariat avec les opérateurs de télécommunication une charte établissant des règles d'implantation des antennes relais, assurant davantage d'informations auprès des habitants, respectant les règles d'urbanisme et privilégiant une intégration architecturale vertueuse.

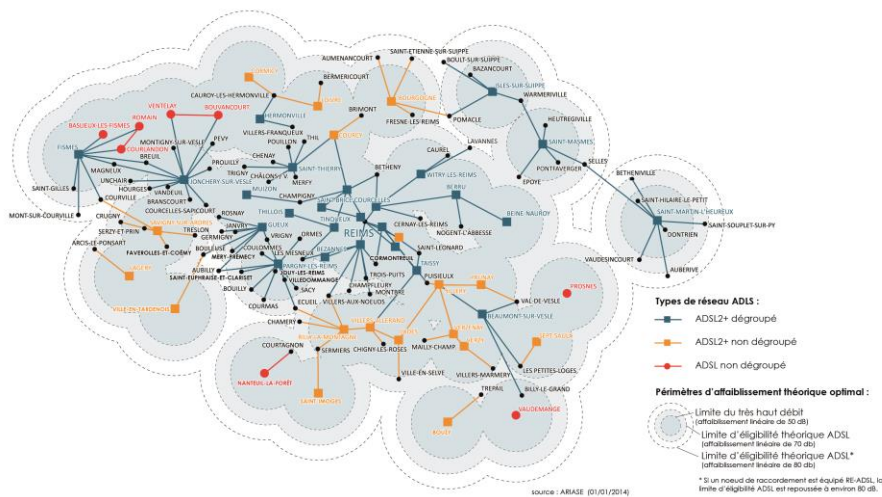
¹⁶ *Le Machine to Machine - M2M ou MtoM - permet à des équipements (serveurs centraux, caméras et systèmes, matériels communicants, terminaux, etc.) d'échanger en temps réel, sans intervention humaine, des données informatiques, graphiques, visuelles ou sonores entre eux ou avec des systèmes d'information, via un réseau.*

Figure 2 Le réseau 4G sur le SCOT de Reims (01/01/2014)

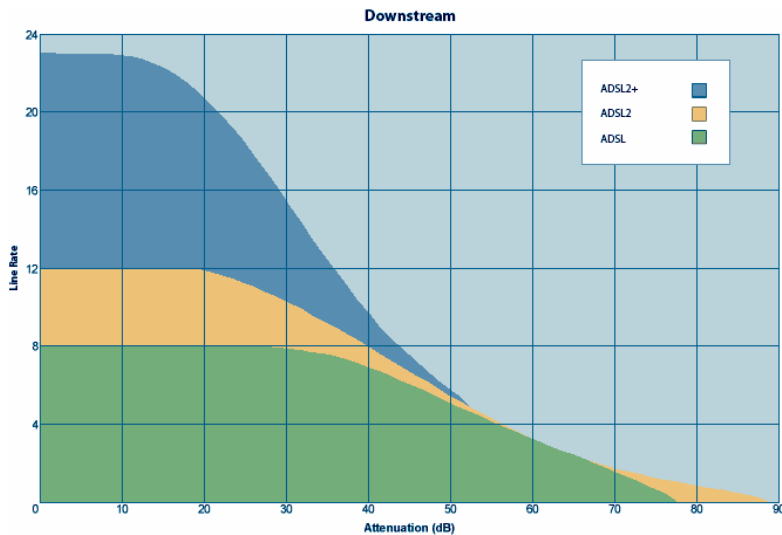


98% de la population desservie en ADSL

Le réseau ADSL au 1er janvier 2014¹⁷



¹⁷ Asymmetric Digital Subscriber Line. Elle permet d'utiliser une ligne téléphonique ou une ligne spécialisée pour transmettre et recevoir des données numériques de manière indépendante du service téléphonique conventionnel.



La couverture haut-débit ADSL sur le SCoT de Reims est globalement complète. Environ 98 % de la population est couverte en ADSL et ADSL2+. Malgré tout, la qualité de service et la diversification de l'offre opérateurs restent inégales. Elles sont bonnes dans l'urbain et certaines communes comme Fismes, Muizon, Gueux ou Witry-lès-Reims. En revanche, des manques existent sur les secteurs de la vallée de la Suippe, qui,

malgré une bonne diversification des offres opérateurs, sont pénalisés par un réseau en NRA¹⁸ peu dense. Certaines zones d'habitation sont parfois éloignées de plus de 10 km de leur Nœud de raccordement, rendant difficile une navigation fluide sur internet et impossible certains services connexes, comme la télévision par internet. Il en va de même pour les besoins internet des entreprises, où l'activité de celles-ci peut être pénalisée, par endroit, par un réseau de mauvaise qualité.

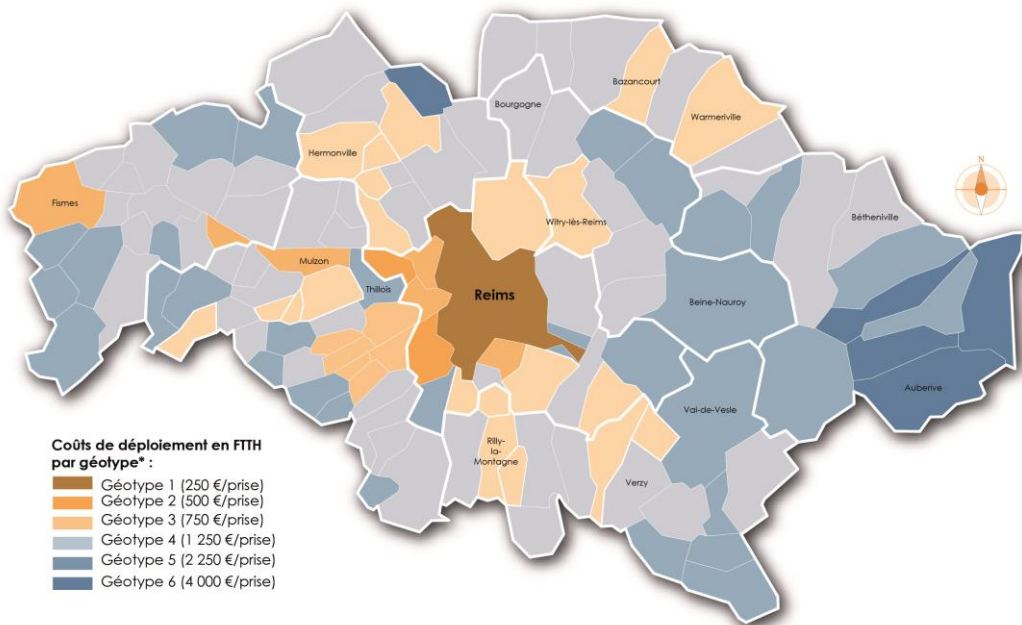
En parallèle du réseau ADSL, une fibre optique (JUPITER) de 85 km louée à dix opérateurs est déployée par la collectivité de Reims depuis 2002. Elle assure les besoins en télécommunication et télé-service des entreprises locales rémoises raccordées. A cela s'ajoute la couverture en FTTH FTTO¹⁹ de l'agglomération de Reims déployée par l'opérateur historique et Numéricable, pour les entreprises et les particuliers.

Le réseau Telemus, financé par le conseil Régional, permet à des établissements publics de type, lycées, centres de formation des apprentis, établissements de santé, de bénéficier de débits internet, performants, adaptés à leurs activités.

Compte-tenu des orientations formulées par l'Etat de raccorder à la fibre optique l'ensemble du territoire, cette technologie semble être l'outil d'accès principal à internet de demain. Si, les intérêts économiques de raccordement en zones denses sont indéniables pour les opérateurs, le raccordement des zones rurales, moins rentable, sera financé inévitablement par l'Etat et/ou les collectivités locales via des projets de Réseaux d'Initiative Publique, éventuellement subventionnés en partie par des fonds européens. Comme d'autres infrastructures de communication, la rentabilité pour un tel déploiement est proportionnelle à la densité de connexions à réaliser.

¹⁸ Nœud de raccordement d'abonnés (central téléphonique).

¹⁹ *Fiber to the home (fibre optique jusqu'au domicile) Fiber to the Office (fibre optique jusqu'au bureau).*



* groupement de communes présentant des caractéristiques similaires en matière de coût de déploiement en fibre optique (FTTH).

source : SCORAN

0 12,5 km

Des politiques d'investissements en très haut débit

La fibre optique vecteur d'égalité numérique du territoire

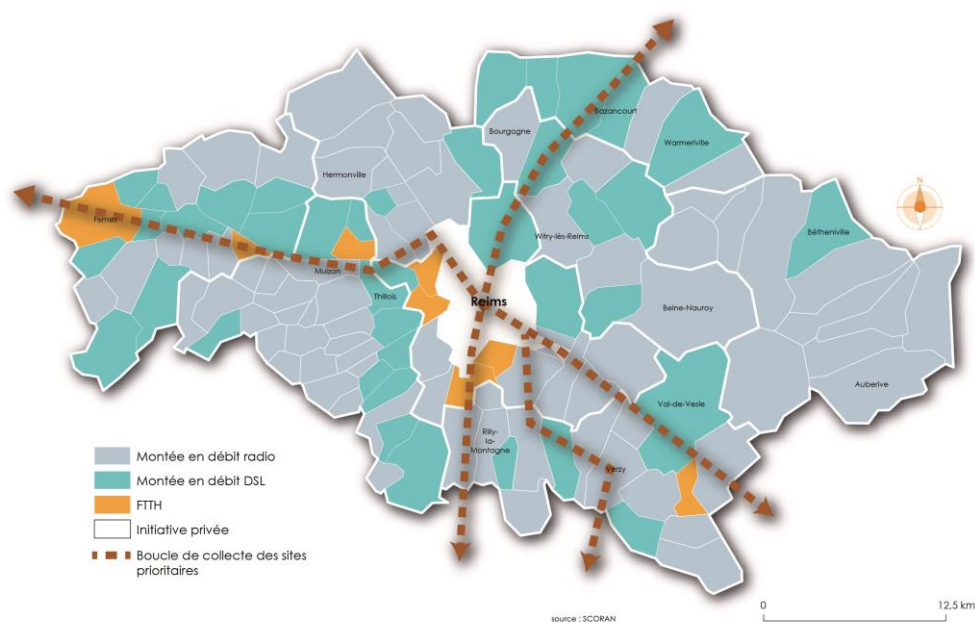
La technologie FTTH permet d'atteindre des débits 100 fois supérieurs à ceux de l'ADSL 2+, utile à la fois aux particuliers, mais principalement aux entreprises réalisant au sein de leur activité d'importants échanges de données. Contrairement, à un réseau ADSL, la fibre offre l'avantage de ne pas dégrader le signal d'information sur de longues distances. Les territoires ruraux qui souffrent aujourd'hui d'une couverture haut débit médiocre voire pour certains inexistante, pourraient bénéficier des mêmes qualités de services numériques que celles de la ville. Au-delà de notre mode de vie orienté « Internet » (achat en ligne, gestion financière, réseaux sociaux), de nombreuses démarches administratives seront réalisables, demain, quasi exclusivement en ligne (déclaration d'impôts, demande de documents administratifs, questionnaire de recensement de population, etc.). C'est également une opportunité de maintien et même d'installation d'entreprises en milieu rural.

Vers une couverture intégrale en fibre optique

La région Champagne-Ardenne a établi en 2011, une Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN), visant à définir un état des lieux numérique, les enjeux du très haut débit FTTH, les différentes orientations de déploiement ainsi qu'une estimation des coûts. Sur la base des objectifs affichés par le Président de la République en 2010, le but, est de couvrir l'intégralité du territoire en FTTH à l'horizon 2025, en se consacrant premièrement sur les secteurs à enjeux. Cette couverture complète passe par une étape intermédiaire de montée en débit « multi-technologies²⁰ » visant à combler le retard de certains secteurs en haut-débit en parallèle des premières phases de déploiement de la fibre (Agglomération de Reims, zones d'activités Pomacle-Bazancourt). Bien que plus coûteux que la construction d'un réseau très haut débit en fibre optique unique, ce scénario permet de limiter la fracture numérique du territoire.

²⁰ Réseau DSL / WIFI / FTTH / Satellite

Figure 3- scénario intermédiaire de déploiement progressif du très haut débit

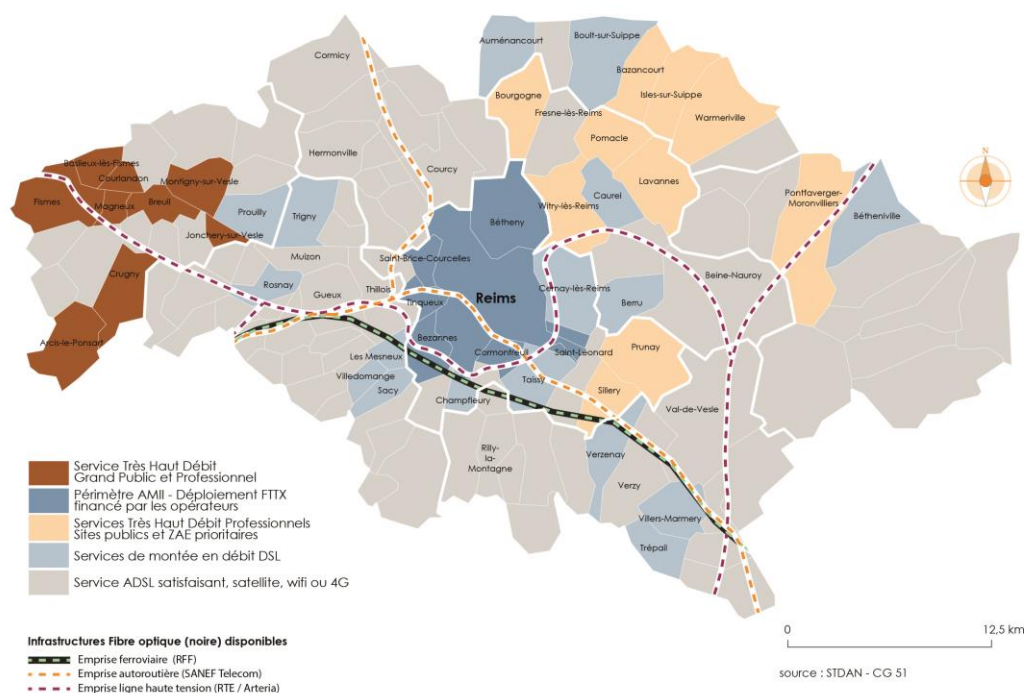


S'appuyant sur ce SCORAN, le département de la Marne a réalisé en 2013 un SDTAN²¹, reportant à l'échelle du département les orientations d'aménagement numériques. Certains secteurs sont ciblés comme prioritaires pour le déploiement de la fibre optique (Fismes et Vallée de la Suippe). Dans les zones de couvertures insuffisantes, la montée progressive vers le « très haut débit » passera par un développement des technologies alternatives (satellites, wifi, NRA zo). L'objectif : accéder à un débit minimum de 10 Mbits pour tous les Marnais en 2025.

Parallèlement, la communauté d'agglomération de Reims quant à elle poursuit ses réflexions sur l'extension de sa fibre optique, notamment sur ses zones d'activités.

²¹ Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Figure 4 Scénario préférentiel du SDTAN



Une technologie permettant de nouvelles applications : exemple des DATA center

La performance de la technologie Fibre optique permet le développement de nouveaux secteurs d'activités dans le domaine du numérique. S'appuyant sur une infrastructure réseau robuste pour assurer une transmission d'information rapide, le Data center offre la possibilité de mutualiser sur un même site les besoins en système d'information d'une ou de plusieurs entreprises (bâtiment adéquat, serveurs de stockage, exécution d'applications, alimentation, sécurité, etc.).

Economiquement, l'implantation d'un DATA center engendre peu de création d'emplois directs. Il peut en revanche servir de catalyseur à l'implantation ou au développement d'entreprises, alors créatrices indirect d'emplois. C'est le cas des Data center à gabarit restreint, répondant principalement aux besoins numériques d'entreprises locales.

En fonction de l'envergure du Data center, l'impact sur le territoire de ceux-ci est non négligeable. A quelques exceptions²², le développement d'un Data center passe quasi systématiquement par la construction d'un ou de plusieurs bâtiments²³ (modulaires) à haute performance énergétique de quelques centaines à plusieurs milliers de m². La dépense en refroidissement pouvant atteindre jusqu'à 50% de la facture énergétique globale d'un centre, de nouvelles solutions doivent être trouvées pour alléger celle-ci :

- Privilégier au maximum le free-cooling (eau ou air), à la climatisation

²² le Data center TELEHOUSE des Yvelines de 15 000 m² s'est implanté dans un ancien site de défense militaire bénéficiant d'infrastructures sécurisées.

²³ Orange a inauguré fin 2013, un Data center au Val de Reuil (Eure). Sur un complexe de 18 hectares, le Data center abrite 3 bâtiments pour un total de 16 000 m² dont 5 000 m² exclusifs de salles informatiques évolutifs jusqu'à 20 000 m². Le site répond à la certification HQE, en limitant le recours à la climatisation artificielle au profit d'un refroidissement direct par l'air extérieur. Sa consommation annuelle électrique correspond à une ville de 30 000 habitants.

- Choisir une Implantation dans une région aux températures basses.
- Etudier l'orientation, la conception et la gestion aérologique du bâtiment
- Dimensionner son installation en fonction des besoins.

Si on estime que les besoins en énergie des data center sont semblables à ceux d'une ville moyenne, une partie de cette énergie (chaleur rejetée par les serveurs) peut aujourd'hui être réutilisée, en alimentant à proximité, par exemple, un réseau de chauffage urbain²⁴.

Le très haut débit dans le contexte Schéma Local d'aménagement Numérique de Reims Métropole est composé de 4 modules :

1. La MED-PRM (ou Montée en débit DSL) : Cette solution permet de rapprocher les équipements des opérateurs (SR-NRA) des habitations afin de diminuer l'affaiblissement du signal téléphonique sur les fils de cuivre. Plus le signal est fort plus les débits sont importants. LA MED PRM est soumise à des règles de l'ARCEP (gendarme des télécoms) et des accords avec les opérateurs. Il est à noter que :
 - a. Cette phase a été mise en priorité par le copil
 - b. Notre aménageur a lancé les commandes chez les opérateurs qui ont 8 semaines pour répondre
 - c. Mi-Mars nous pourrions commencer les travaux sur les 5 NRA retenus
2. Le très haut débit dans les sites publics et zone d'activité d'intérêt communautaire : le but est d'étendre Jupiter (soit par fibre optique soit par faisceaux hertziens) vers les communes de Reims Métropole et d'interconnecter sur la fibre optique les bâtiments publics et les zones d'activité. Dans les zones d'activité, l'ensemble des opérateurs pourront fournir une offre de services (internet, téléphone, TV) en s'appuyant sur notre fibre noire et ce, sans pour l'ensemble des opérateurs nationaux ou locaux
3. Le MED Satellite : Cette solution a été retenue afin de permettre à des bâtiments isolés (famille, micro entreprise ou entreprise) pour lesquels aucune solution économique ne permettrait à court moyen et long terme d'apporter un débit suffisant soit par le cuivre soit par la fibre optique. Elle s'appuie sur des opérateurs qui fournissent par satellites géo stationnaires les services d'internet, téléphone et télévision. L'utilisateur n'a qu'à installer une antenne satellite bien orientée pour recevoir les signaux et s'abonner à une offre de service opérateur satellite
4. Le FTTH : Cette solution permet de raccorder par fibre optique les habitants et n'est plus dépendante de la distance entre l'équipement opérateur et les habitations. C'est un réseau en cours de déploiement :
 - a. soit par les opérateurs (orange et SFR) qui fait les travaux de Génie civil et de passage de fibre + fourniture de service (internet, téléphone, télévision)
 - b. soit par l'état ou les collectivités. Dans ce cas seuls les travaux de GC et de passage de fibre sont réalisés. Les services sont mis en place ou pas par les opérateurs suivant leurs règles économiques

Les 3 premiers modules sont pilotés par Reims Métropole, le 4ème étant piloté dans le cadre du SDAN (schéma départemental d'aménagement numérique)

²⁴ L'eau de l'université d'Amsterdam est chauffée par le Data center voisin Equinix. A Roubaix, les serveurs d'OVH chauffent les bâtiments situés sur leurs secteurs. La chaleur du Data center de Natixis dans le Parc d'activités Val d'Europe à Marne-la-Vallée est récupérée pour alimenter le réseau d'eau chaude bénéficiant au centre aquatique voisin, à la pépinière d'entreprises et à une partie des hôtels du parc Disneyland Paris.

LES ENJEUX TERRITORIAUX

- **Existent-ils des secteurs non identifiés par le SDTAN, pour la montée en débit ou le déploiement de la fibre sur le SCoT de Reims ?**
- **Comment articuler la mise en place de réseaux électroniques d'initiative publique avec les réseaux des opérateurs privés ?**
- **Peut-on contraindre l'ouverture à l'urbanisation de secteurs à condition de respecter des critères de qualité en matière d'infrastructures de communications électroniques ?**

Une gamme diversifiée en équipements de loisirs et d'animations territoriales

Des équipements au service des populations

La base permanente des équipements 2012 (BPE) de l'INSEE permet de recensés sur le territoire à la commune :

Les équipements culturels : théâtre et cinéma. Il en existe 10 sur le territoire, dont 9 situés à Reims.

Les équipements sportifs : bassin de natation, boulodrome, tennis, centre équestre, golf, sports de glace, sports nautiques, terrains salles et plateaux de sports et jeux divers, roller-skate, parcours sportifs, boucles de randonnées, port de plaisance, athlétisme. 706 équipements sportifs recensés sur le SCoT dont 47% se situent sur Reims et 53% sur le reste du territoire. Les communes mêmes rurales sont souvent dotées de plusieurs de ces équipements de base.

Les équipements scolaires : accueil petite enfance, maternelle, primaire, collège, lycée, enseignement supérieur, formation et apprentissage. Pour les plus petits ainsi que les plus grands l'offre d'équipements se situe principalement sur Reims. En effet, on recense 26 crèches à Reims et 11 dans le reste du territoire. De même, il existe 25 lycées sur la Ville centre, et seulement 1 autre sur le SCoT. Par contre l'accueil des enfants d'âge intermédiaire, maternelles, primaires et collèges est mieux répartie : 49 écoles maternelles à Reims, 43 sur le reste du territoire, 61 écoles primaires, 80 sur le reste du territoire, et 17 collèges sur Reims contre 11 ailleurs.

Les équipements de santé :

Equipements	Reims (Ville)	Autres communes du SCoT
Etablissements de santé	50	6
Médecins généralistes	226	95
Spécialistes	187	12
Dentistes	123	54
Sages-femmes	25	5
Infirmiers	112	85
Kinésithérapeutes	148	93
Orthophonistes	42	30
Pédicures	41	17
Pharmacies	65	33
Laboratoires	15	1

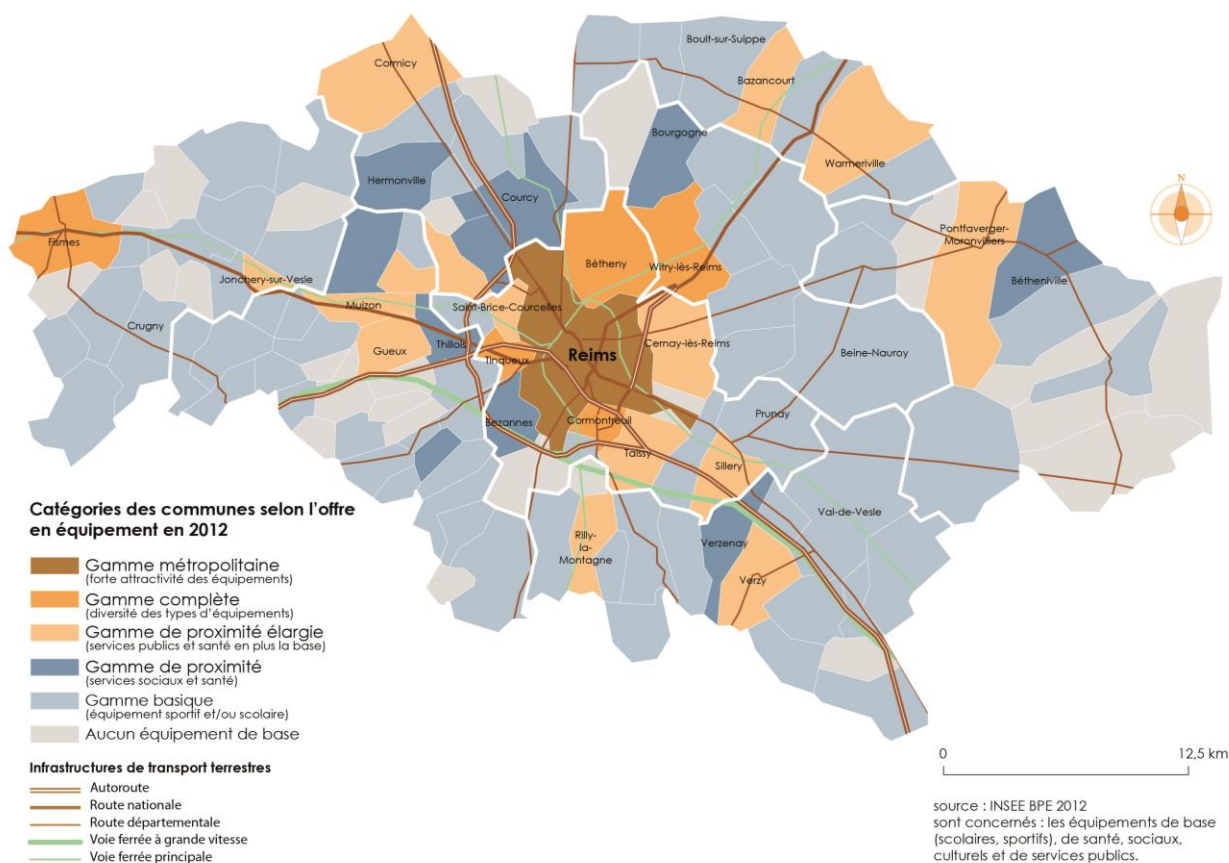
Ambulances	5	8
------------	---	---

La Ville de Reims est très bien pourvue en équipements liés à la santé, de fait les spécialistes sont très présents, leurs activités étant souvent liés à l'Hôpital ou aux cliniques. Pour autant les communes périurbaines accueillent une part non négligeable de médecins généralistes et pharmacies, mais aussi de spécialistes de proximité : infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes et pédicures.

Les Equipements médicaux-sociaux : structure pour personnes âgées, personnes handicapées et aide sociale à l'enfance. 55 équipements destinés aux personnes âgées (hébergement, restauration, foyer...) dont 45 à Reims et 10 sur le reste du territoire. 48 équipements destinés aux personnes handicapées (enfants et adultes) dont 37 à Reims et 11 sur le reste du territoire.

Les Services publics : gendarmerie, tribunal, trésorerie, banque, poste, pôle emploi. Excepté pour les tribunaux seulement recensés sur Reims (5), les autres services publics sont bien répartis sur l'ensemble du territoire.

Equipements	Reims (Ville)	Reste du territoire
Police/Gendarmerie	2	8
Trésorerie	6	6
Pôle Emploi	4	2
Banques	106	30
Poste	16	38



Cette carte des gammes d'équipements présents sur le territoire confirme bien l'analyse de l'armature du territoire avec la ville centre de statut métropolitain, dotée de tous les équipements des différentes catégories. Juste après, nous retrouvons les communes limitrophes à Reims (Bétheny, Witry-lès-Reims, Tinquaux) et la commune de Fismes qui disposent d'une gamme complète d'équipements, à savoir une diversité d'équipements dans chacune des catégories scolaires, sportifs, santé, sociaux, culturels ou services publics, sans pour autant que ces services soient de rang métropolitain. Ensuite, on retrouve les bourgs centres du territoire dotés d'une gamme de proximité élargie c'est-à-dire les équipements scolaires et sportifs de base, complétés d'une offre de santé et de services publics, par exemple une pharmacie et une Poste. Enfin, seulement dotés des équipements de base on retrouve les bourgs d'appui.

LES ENJEUX TERRITORIAUX

- **L'armature actuelle des équipements semble relativement satisfaisante. Faut-il la renforcer davantage dans les bourgs-centres et les bourgs d'appui en équipements plus spécifiques ?**
- **Le territoire manque d'un grand équipement pouvant à la fois recevoir des manifestations sportives et culturelles. Faut-il penser équiper le territoire d'un grand complexe sportif, ludique et polyvalent ? Si oui, où doit-il être situé ?**
- **La thématique de la santé et ses établissements est bien représentée sur le territoire, pour autant l'enjeu fort est de conserver un équipement de rang métropolitain représenté par le CHU d'une part, et le futur regroupement des cliniques rémoises sur le Pôle de Bezannes, facteur d'attractivité et d'excellence du territoire.**

Une destination touristique à conforter

Une clientèle touristique diversifiée

Il existe différents types de clientèles qui viennent sur le territoire du pays Rémois.

- La clientèle d'affaire, qui séjourne sur le territoire pour des motivations professionnelles (congrès, séminaires, foires etc...).
- La clientèle internationale en séjour touristique, essentiellement composée d'européens et plus particulièrement de britanniques. Cette clientèle effectue majoritairement des courts séjours sur le territoire, et plus particulièrement sur Reims, pour son attrait au niveau de l'oenotourisme (visite de maisons de champagne) et son attrait patrimonial (cathédrale de Reims, St Remi...).
- La clientèle française en séjour touristique
- La clientèle à la journée, composée des habitants de la région, mais aussi des touristes en séjour à Paris qui viennent visiter Reims pour la journée. Cette clientèle ne séjournant pas sur le territoire, elle engendre moins de retombées économiques que les autres.

Une offre en hébergement et restauration à compléter

L'offre hôtelière est particulièrement concentrée sur Reims, 91% de l'offre ce qui représente plus de 3000 chambres (source : schéma de développement du tourisme du Pays Rémois).

En 2013, on compte

- 62 hôtels sur le territoire du SCOT, dont 40 sont situés dans Reims intra-muros et 16 dans les autres communes de Reims Métropole (source : Insee-Direction du tourisme, Hébergements touristiques ; Insee, Recensements de la population).
- 8 hôtels, tous situés sur le territoire de Reims Métropole ont 4* ou plus.

La durée moyenne du séjour sur le territoire est de 1,37 jour avec un taux de remplissage qui oscille entre 60 et 65% depuis 2006. Les séjours sur le territoire sont donc majoritairement des séjours courts. Ainsi le territoire du SCOT est considéré comme un lieu de passage pour la clientèle touristique.

En termes de typologie de clientèle, les hôtels sont en moyenne occupés pour 50% par la clientèle d'affaire, puis par la clientèle étrangère et enfin par la clientèle française en séjour touristique.

On compte 2 campings 2* sur le territoire du SCOT, le camping intercommunal de Val de Vesle et le camping de Fismes, ouverts uniquement au printemps et en été. Le territoire de Reims métropole, quant à lui, bien que pourvu d'une aire de camping-car sur Reims ne possède aucun camping.

La durée moyenne dans ce type d'hébergement est de 5,5 jours, et cette durée est en constante augmentation depuis quelques années.

Sur le territoire du SCOT, on recense 16 gites et 23 chambres d'hôtes labellisés par « gites de France », essentiellement concentrés sur le Pays Rémois.

Le territoire du SCOT est un territoire riche en termes de gastronomie et recense plus de 200 restaurants sur son territoire. Parmi eux, on trouve 5 restaurants étoilés au guide Michelin.

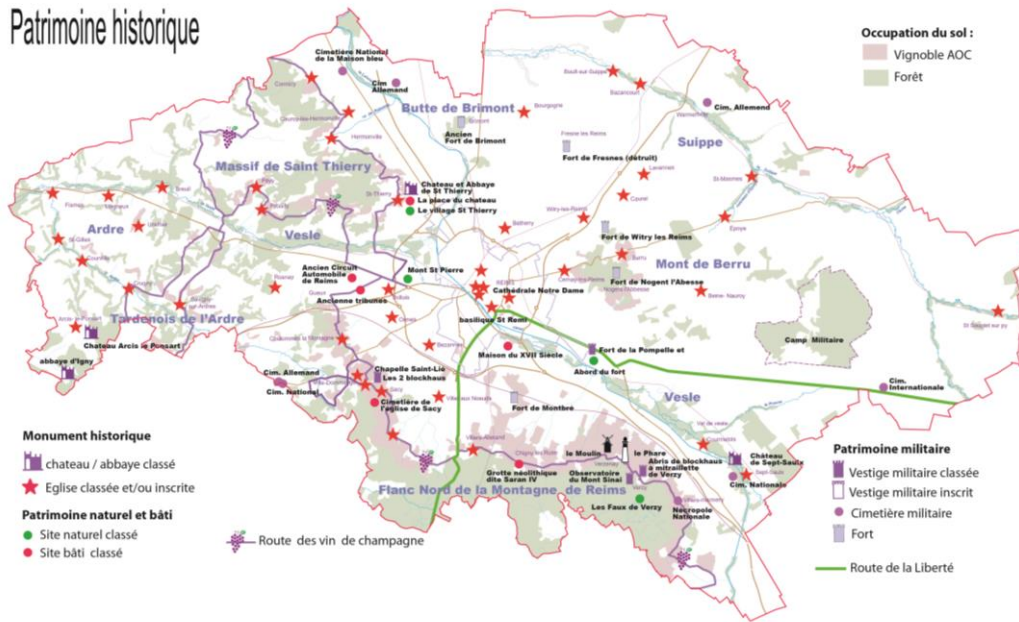
- 1* : Le Foch, Reims
- 1* : Le Millénaire, Reims
- 2* : Château les Crayeres, Reims
- 3* : L'assiette Champenoise, Tinquieux
- 1* : Le Grand Cerf, Villers Alleraud

Les sites touristiques sur le territoire du SCOT

Le patrimoine support de l'attraction touristique est multiple, outre le patrimoine naturel et les paysages, il comprend les lieux de visites culturels ou traditionnels, les musées, les monuments, mais aussi les villages et bourgs de caractère, les éléments remarquables de l'architecture civile, religieuse ou militaire...

Un patrimoine historique riche

Patrimoine historique



Localisation des différents éléments patrimoniaux à valeur touristique sur le territoire du SCOT



Zoom sur les différents sites et bâtiments inscrits/classés de la ville de Reims

Le territoire du SCOT est un territoire riche en éléments patrimoniaux bâtis, car le territoire est chargé d'histoire (ville des sacres des rois de France, ville martyre de la première guerre mondiale...) On compte donc de nombreux édifices inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques.

	Reims	Reims métropole hors Reims	Pays Rémois
religieux	12 1 cathédrale 4 églises 4 couvents ou abbayes 2 chapelles 1 synagogue	5 5 églises	41 39 églises 1 abbaye 1 chapelle
mémorial	10 2 nécropoles 7 monuments aux morts +1 monument aux morts référencé (base Mérimée)	6 1 nécropole 4 monuments aux morts 1 monument aux morts référencé (base Mérimée)	63 16 cimetières 6 nécropoles 18 monuments aux morts 23 monuments aux morts référencés (base Mérimée)
Militaire*	4 1 blockhaus 2 casernes 1 musée	4 1 fort 1 observatoire 2 musées	20 8 forts – 1 réduit 3 batteries 2 magasins 3 observatoires 2 blockhaus
industriel	104	4	31
Château et domaine * (hors base Mérimée)	1	4	13
Château	0	1	4
Parc, jardin	3	1	5

Liste des éléments patrimoniaux sur le territoire du SCOT

Sources : Base Mérimée, Ministère de la culture, 2012 - Index de la fortification française 1874-1914, 2012

*Source : visites de terrain, AUR, 2012

Les principaux musées du territoire accueillent également chaque année environ 240000 visiteurs.

La ville de Reims possède également un patrimoine important Art Déco, notamment des édifices tels que la bibliothèque Carnegie, l'église Sainte Nicaise...

En matière de classement au patrimoine UNESCO, la Ville de Reims dénombre 3 sites

- La Cathédrale de Reims : restaurée à l'identique après les bombardements de 14-18, c'est un haut lieu du gothique français, lieu de sacre de nombreux rois de France et premier lieu de visite rémois.
- Le Palais du Tau : ancienne résidence de l'archevêque de Reims et résidence royale lors des sacres, il abrite des collections liées à l'œuvre de la cathédrale et aux sacres des rois de France

- La Basilique st Remi et l'ancienne abbaye bénédictine devenue musée : seconde église de Reims et lieu de sépulture de nombreuses personnalités historiques, elle a fêté son millénaire en 2007

Un patrimoine oenotouristique à renommée mondiale

Sur le territoire du SCOT2R, les principales maisons de Champagne se concentrent sur Reims et accueillent chaque année de nombreux visiteurs.

	Vranken	Villa Bissinger	Sentier du Vigneron	Phare de Verzenay
2009	128 130	-		17559
2010	132 900	-	3000	19677
2011	135 800	2500	4100	19043

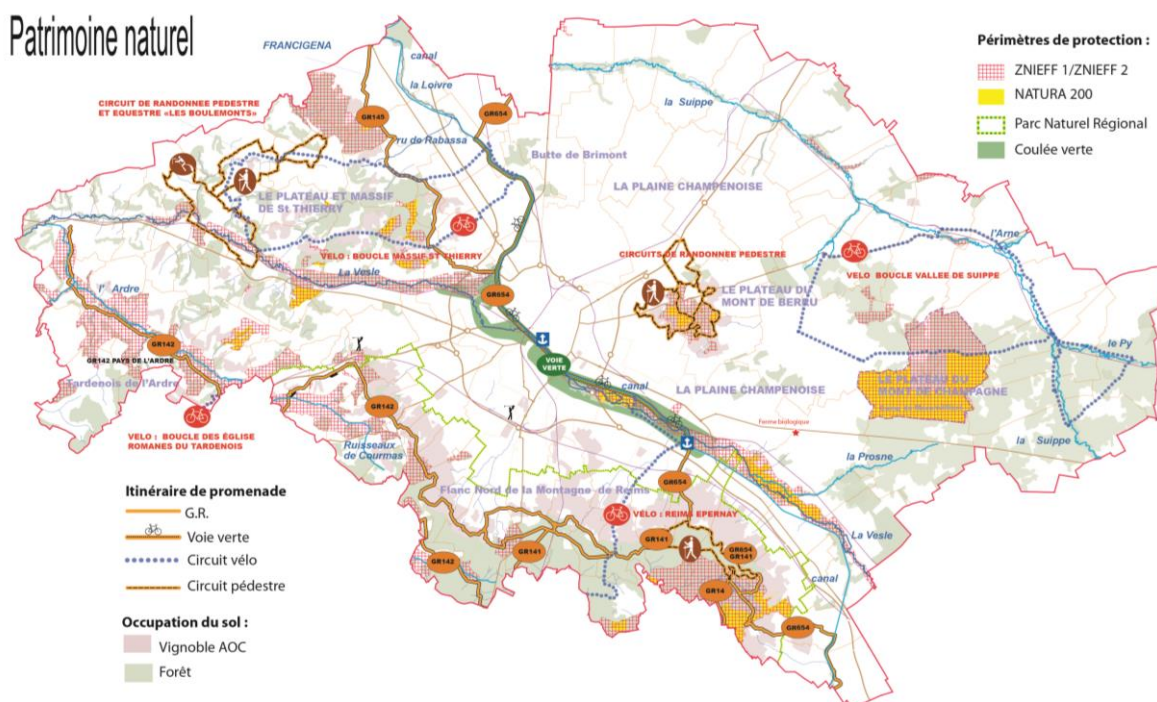
Exemple de fréquentation touristique de quelques lieux touristiques dédiés à l'oenotourisme

Source : « Coteaux, caves et maisons de Champagne, candidature au patrimoine mondial de l'Unesco », AUR, 2012 – (entretiens téléphoniques)

Au total, les Maisons de Champagne rémoises accueillent près de 250000 visiteurs par an.

La route touristique du Champagne permet de découvrir le vignoble, grâce à une signalétique harmonisée.

Le tourisme « Vert », atout pour le territoire



Les éléments patrimoniaux naturels à vocation touristique sur le territoire du SCOT2R

L'offre de tourisme de loisir « vert » est diversifiée sur le territoire du SCOT. Les principales activités sont la marche pédestre et le cyclisme, de nombreux GR sillonnent le territoire ainsi que des itinéraires cyclables (exemple de la « coulée verte » entre la Neuville et St Léonard). Le chemin de St Jacques de Compostelle passe également sur le territoire du SCOT2R.

Riche de paysages variés, entre vignobles et forêt, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims est vécu comme le « poumon vert » des Rémois et excursionnistes de proximité. Une des principales faiblesses des différents sites naturels est leur accessibilité, qui n'est possible qu'en voiture.

Le site des Faux de Verzy reçoit des milliers de visiteurs par an. Un chemin forestier a été mis en place pour diriger les visiteurs vers quelques spécimens. Des panneaux explicatifs ont été posés et sensibilisent les promeneurs sur la fragilité et l'importance d'un tel patrimoine naturel.

Il existe également une offre de tourisme fluvial, via la présence de ports le long de la Vesle. On recense deux points d'accueil pour les touristes fluviaux :

- La halte nautique de Reims qui peut accueillir une quinzaine de bateaux
- Le relais nautique de Sillery, qui peut accueillir une vingtaine de bateaux

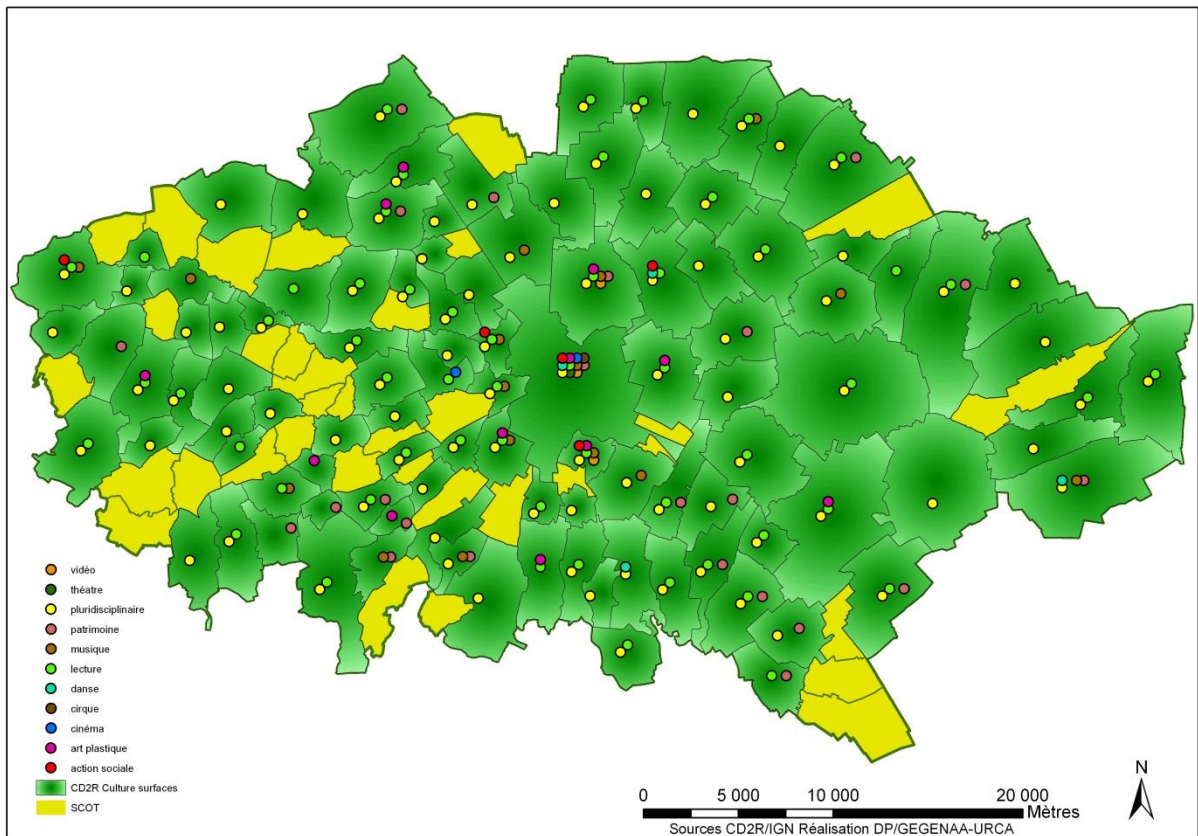
LES ENJEUX POUR LE SCOT2R :

- **Comment valoriser le patrimoine et renforcer l'attractivité touristique du territoire pour qu'il soit considéré comme un lieu touristique à part entière et non un lieu de passage ?**
- **Comment combler les lacunes de l'offre d'hébergement existante?**
- **Quelles solutions peut-on apporter pour mettre en avant les richesses environnementales de notre territoire, et plus particulièrement au niveau de l'accessibilité ?**
- **Quelles sont les perspectives de développement de l'offre touristique publique et privée, que ce soit pour la création de nouvelles offres ou pour le renouvellement et la réhabilitation de l'offre existante ?**

Une richesse culturelle et associative

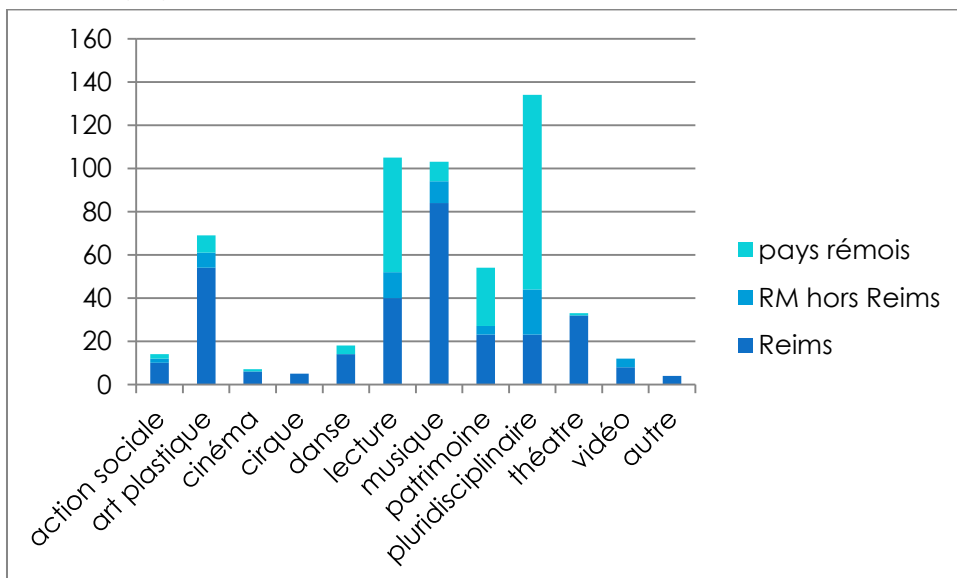
Il est difficile de faire un état des lieux exhaustif de l'état de la culture sur le territoire, aucune donnée précise n'existant à ce sujet. Néanmoins, après un premier recensement, 543 structures, associations, personnes contribuent à mettre en culture le territoire. Ces dernières sont réparties sur le territoire de la façon suivante :

- Ville de Reims : 303
- Villes de Reims Métropole hors Reims : 60
- Pays Rémois : 180



Implantation des associations/groupes/lieux culturels sur le territoire du SCOT2R par domaine d'activité.

On constate une répartition différenciée des activités culturelles sur le territoire de la Région rémoise. Dans les milieux ruraux, la plupart des activités et/ou lieux d'accueils culturels sont regroupés au sein d'une même structure, alors qu'en milieu urbain, chaque domaine d'activité est bien dissocié. Il est intéressant de noter la présence de nombreuses bibliothèques municipales sur le territoire (82).



Comparaison du nombre d'éléments culturels par domaine d'activité entre la ville de Reims, les autres communes de Reims Métropole et le Pays Rémois (Source CD2R, 2013)

Parmi ces différents éléments, 359 lieux accueillent du public sur le territoire du SCOT2R répartis de la manière suivante :

- Reims : 172
- Villes de Reims Métropole hors Reims : 45
- Pays Rémois : 142

Ces nombreux lieux culturels assortis d'une programmation riche proposent une offre diversifiée, rythmée par la tenue de nombreux festivals et contribuent au rayonnement de la place culturelle à l'échelle locale et nationale.

TRAC / FESTIVAL JONGLISSIMO / NUITS DE LA JONGLE	Reims	cirque
LA POULE DES CHAMPS	Auberive	musique
COURZIK FESTIVAL	Courcy	musique
Brise-Glace Traversée Transartistique	Reims	musique
FESTIVAL ELEKTRICITY	Reims	musique
FLANERIES MUSICALES DE REIMS	Reims	musique
REIMS JAZZ FESTIVAL	Reims	musique
le festival des bisqueers ROSE	Reims	pluridisciplinaire
FESTIVAL MELI'MOME	Reims	théâtre
FESTIVAL ORBIS PICTUS	Reims	théâtre
Culture en fête, printemps des poètes	Tinqueux	poésie
Le Waouh	Reims	culinaire
Reims scène d'Europe	Reims	pluridisciplinaire
Convention Rock'N'Metal	Fismes	musique
Les fêtes Johanniques	Reims	Spectacle de rue
Les sacres du folklore	Reims	Spectacle de rue
Rêve de couleurs	Reims	vidéo

On trouve sur le territoire de nombreux équipements, associations, liés à la culture. Voici le recensement des lieux associatifs et de culture qui témoignent d'un certain dynamisme.

Concernant l'action sociale, il existe 13 centres régionaux ou points informations jeunesse dont 9 à Reims, 1 à Cormontreuil, 1 à Fismes, 1 à Saint-Brice-Courcelles, et 1 à Witry-lès-Reims.

Les arts plastiques comptent 5 lieux emblématiques, la Maison Vide à Crugny, le Domaine Pommery-Vranken qui organise des expositions d'art contemporain via sa fondation, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design, le FRAC et le Musée des Beaux-Arts.

Les arts visuels regroupent les lieux de spectacle (Cinéma, Théâtre, Cirque, Danse, Concert...). On dénombre 4 cinémas, 6 théâtres, Le Manège de Reims, le Conservatoire National de Région basé à Reims, la Cartonnerie, l'Opéra de Reims, le Reims Champagne Congrès, le Parc des Expositions, la Maison des arts musicaux de Saint Brice, l'Aquatinsong à Tinqueux.

Territoire d'histoire, les lieux patrimoniaux et notamment les musées sont bien représentés :

- Musée de la BA112 à Bétheny
- Fort de la Pompelle à Puisieux
- Cathédrale de Reims
- Chapelle Foujita
- Collège des Jésuites
- Cryptoportique
- Musée automobile de Reims Champagne
- Musée de la Reddition
- Musée du Fort de la Pompelle
- Musée Hotel le Vergeur
- Musée Saint-Remi
- Palais du Tau
- Usine Fossier
- Phare de Verzenay-Musée de la Vigne

Enfin, les équipements sportifs métropolitains se situent sur Reims, Equipements sportifs, le Stade Auguste Delaune, le Complexe René Tys, la Patinoire et également les Golfs de Gueux et de Bezannes.

La filière des Industries Créatives et Culturelles (ICC)

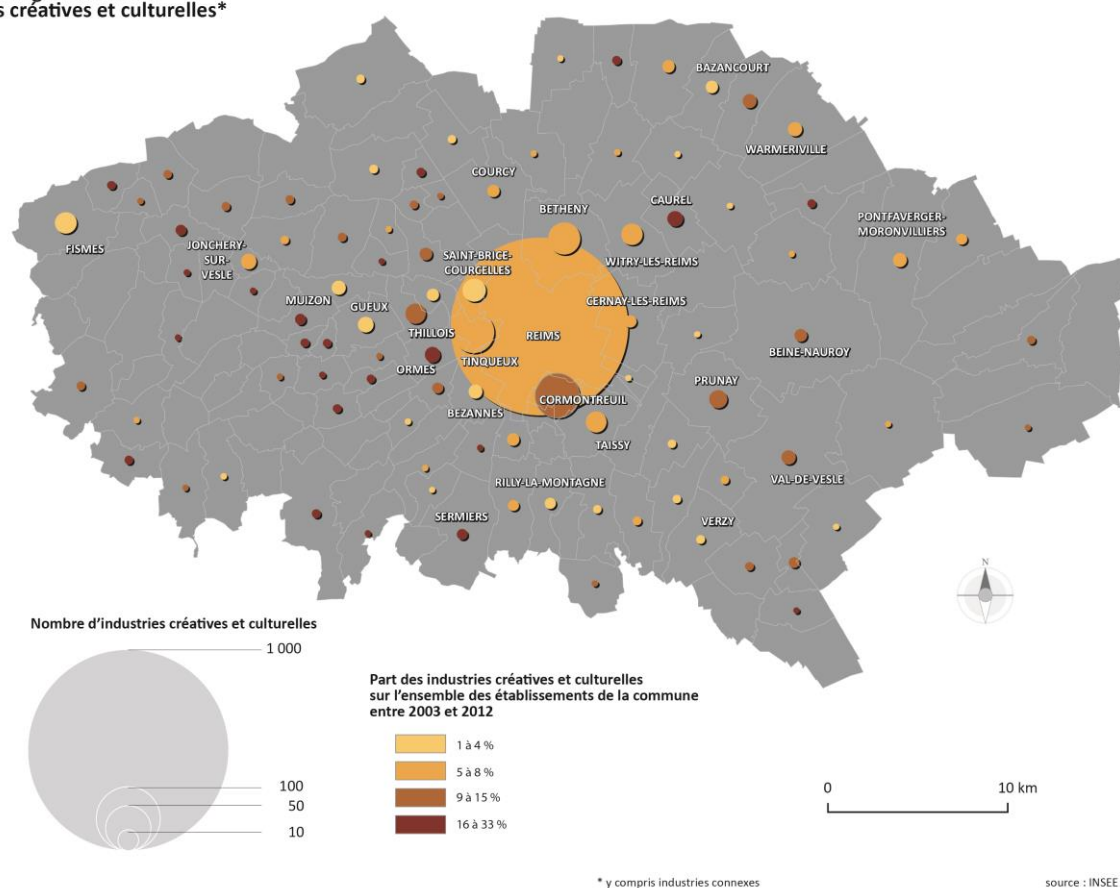
Les industries culturelles et créatives sont entendues comme les secteurs d'activité ayant comme objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et d'activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial.

En 2012, le bassin rémois comptabilise 1 169 établissements relevant des Industries Créatives et Culturelles. La Filière Créative et Culturelle (FCC) représente ainsi 7,6% des établissements du bassin rémois, c'est davantage que le secteur industriel qui concentre 7,4% des établissements. La FCC paraît donc bien représentée sur le territoire et particulièrement sur Reims et sur l'Agglomération Rémoise sur lesquelles elle représente respectivement 8,1 et 7,9% des établissements.

Le poids économique de la FCC sur le pays rémois est plus faible qu'en agglomération : avec 210 établissements, les activités créatives et culturelles représentent 6,3% contre 7,9% pour Reims Métropole.

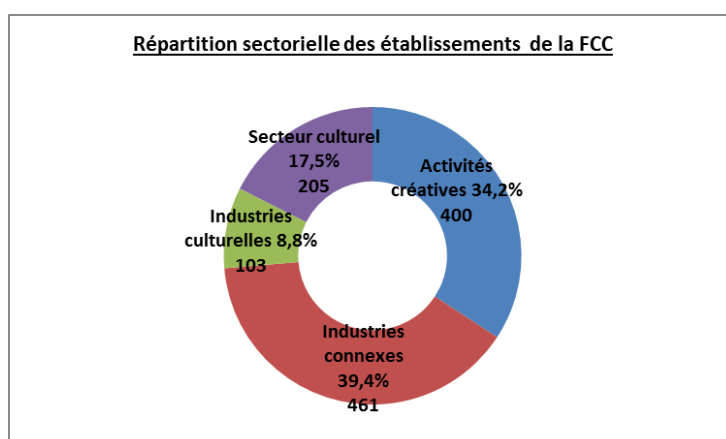
Le poids de la FCC sur le bassin rémois en 2012 est légèrement supérieur à ceux observés aux niveaux régional et national qui représentent respectivement 6,7% et 6,6%.

SCoT de la région de Reims
Industries créatives et culturelles*
en 2012



Réalisation : AUDRR - octobre 2013

Plus de 70% des établissements sont répartis dans les activités créatives et les industries connexes. Sur les 1 169 établissements relevant de la filière créative et culturelle en 2012, 39% sont des industries dites connexes à la FCC et 33% sont concentrés dans les activités créatives.



Les 7 activités « phares » qui rassemblent plus de 50% des établissements de la FCC du bassin rémois en 2012 sont les commerces de détail spécialisés divers, la programmation informatique, les activités d'architecture, les activités récréatives et de loisirs, les activités des agences de publicité, les activités de création artistique et les activités spécialisées de design.

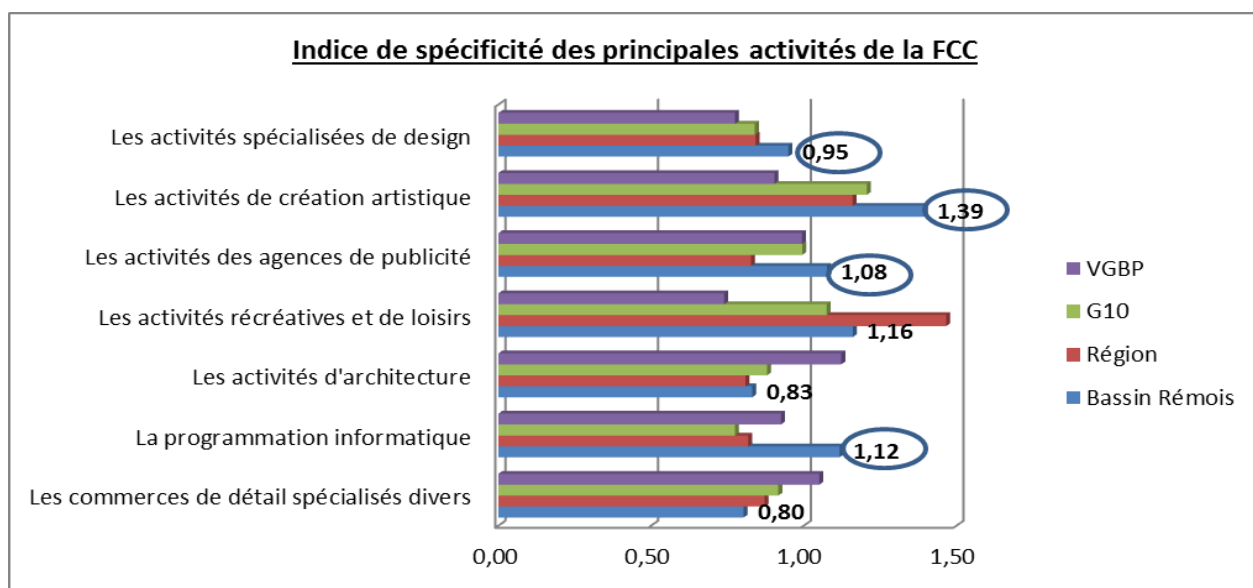
Au regard de l'indice de spécificité²⁵, les Industries Créatives et Culturelles sont surreprésentées sur l'ensemble des territoires étudiés ci-après. Le bassin rémois affiche néanmoins un poids de l'ICC supérieur à celui de la Région et du G10. Les Villes du Grand Bassin Parisien pour leur part affichent une présence plus soutenue des ICC.

Le bassin rémois est présent dans l'ensemble des activités de la FCC mais il se différencie notamment dans le secteur culturel et les industries connexes

En effet, à l'échelle du bassin rémois, le secteur culturel est surreprésenté par rapport au niveau national avec un indice de spécificité égale à 1.17, supérieure aux moyennes nationale, régionale ainsi qu'aux territoires du G10 et des VGBP.

4 spécificités locales affirmées se dégagent ainsi sur le SCoT de Reims : les activités de création artistique, la programmation informatique, les activités des agences de publicité et les activités spécialisées de design.

Une autre spécificité mais moins marquée sur le territoire est celle des activités récréatives et de loisirs. Pour ces dernières, le bassin rémois se démarque de la moyenne nationale, de celle du G10 et des VGBP (7,9% contre respectivement 6,8% et 7,3% et 5%). Néanmoins, ces activités affichent une plus forte présence à l'échelle régionale (9,9%).



L'évolution du nombre d'établissements de la filière ICC et le taux de création qui la caractérise démontre que cette filière peut être porteuse et qu'elle nécessite un accompagnement afin de structurer et de consolider les établissements créatifs et culturels qui sont principalement de petites structures avec une santé financière fragile dépendantes de financements publics.

Il existe une véritable marge de progression de la filière sur le bassin qui fait figure de territoire porteur pour cette filière au niveau régional.

²⁵ L'indice de spécificité est le rapport entre le poids d'un secteur sur un territoire donné et le poids de ce secteur sur un territoire de France (ici la France). Lorsque l'indice est supérieur à 1, cela signifie que le secteur est surreprésenté par rapport au territoire de référence.

La présence de nombreuses activités fortes et structurantes confirme qu'il existe un réel potentiel de consolidation et de développement d'une filière des ICC sur le bassin rémois. De plus, plusieurs têtes de réseaux sont identifiables sur le territoire et peuvent être des points d'impulsions importants vers une structuration et un rayonnement plus fort de la filière.

LES ENJEUX TERRITORIAUX

- **Comment développer un maillage culturel sur le territoire ?**
- **Comment mutualiser et accompagner le développement des politiques culturelles sur le territoire?**
- **Comment favoriser l'émergence de projets culturels sur le territoire ?**
- **Comment rendre la culture accessible à tous ?**
- **Comment améliorer la communication et la lisibilité de l'offre culturelle sur le territoire ?**